

T A B L E A L P H A B E T I Q U E



T A B L E A L P H A B E T I Q U E

Des principales Matieres contenues dans le premier Tome des Synodes Nationaux des Eglises Reformees de France.

A.

Abbé reçu à la Cene pour avoir brulé les Titres, abatu les Images de l'Eglise de son Convent, & porté les Armes pour maintenir les **Predicateurs Reformés**, Pag. 45
Absolution Generale que les Ministres prononcent les jours de la Cene peut être tolérée, quoiqu'elle soit de dangereuse Consequence. 67
Academies. Les Reformés doivent s'efforcer d'en établir au moins deux en *France*, 197. Decret Synodal pour en entretenir cinq, des Deniers de l'Octroi du Roi. 251. *Voies Universités.*
Actes des quatre premiers Synodes Nationaux compilés par l'Eglise de *Lion*, 48. Ceux des Affaires Civiles n'appartiennent qu'aux Magistrats, 105. Ceux qui concernent les Choses Memorables de la Religion Reformée doivent être recueillis, 47. Plusieurs Decrets Synodaux faits pour cela, 121. 150. 158. Toutes les Provinces sont censurées pour avoir negligé de faire ce Recueil, 181. Nouveau Decret pour les y obliger, 281. Autres Ordonnances faites pour cela, 286. 401. Ceux des Synodes Nationaux doivent être envoyés dans les Provinces où la Convocation des Synodes suivans doit être faite, 161. Ceux dont les Copies doivent être données aux Coloques, 223. Ceux de l'Assemblée Politique tenue à *Chastelleraut*, par des Ministres & autres Personnes, contenant des Choses très-dignes de Remarque, 223. 224. 225. Re-

cherche qui doit être faite de ceux des **XVI.** premiers Synodes Nationaux, que celui de *Gap* ne savoit où prendre, 262. Ceux qui concernent les Censures & les Affaires Particulieres ne doivent être delivrés qu'à ceux qui y ont Intérêt, 308. Ce Decret fut revoqué par un autre Synode, 360. Ceux qui sont faits devant les Juges Secliers ne doivent pas être employés dans les Synodes, 309. Ils ne doivent pas non plus être delivrés aux Parties contestantes, quand elles auront été mises d'Accord par quelque Consistoire, 311. Ceux des Synodes doivent être gardés dans la Province où ils auront été tenus, 313. Ceux qui concernent les Matieres Politiques traitées dans le Synode National de la *Rochelle*, 343. &c. *jusqu'à* 350. Recueil de tous ceux des **XVIII.** premiers Synodes Nationaux fait par le Sieur *Piotai* approuvé, 385. 386. Celui de l'Union de toutes les Eglises Reformées de *France*, dressé par le Synode National de *Privas*, 398. 399. Celui de l'Union jurée entre les Eglises Reformées de *France* couché plus au long dans le même Synode, 421. 422. 423.
Adultere. Il dissout le Mariage, & met en Liberté d'en contracter un autre, 25. Ordonnance faite là-dessus, 74. *Voies Divorce, Dissolution & Mariage.*
Adultes. Ils doivent être instruits avant que de recevoir le Batême, 34. 41.
Afinités Spirituelles. Eclaircissements demandés là-dessus, 25. Distinction qu'on en doit faire, 239. Un Mariage qui avoit été déclaré nul, pour ce Sujet, est dere-

DES MATIERES.

- chef confirmé, 29. Six Cas diferens sur les Afinités qui empêchent le Mariage, 92. Un autre Cas important sur cela, 153. Dispenses du *Roi de France* promises secretement pour cela, 169. *Voies Mariages & Cas de Conscience.*
- Ajoints aux Moderateurs des Synodes Nationaux. Quels ont été les Ministres qui ont eu cette Charge, 138. 146. 155. 173. 194. 213. 233. 255. 296. 353. 395.
- Albigéois Reformés.* Leur Histoire écrite en leur Langue est donnée à deux Ministres pour la traduire en *François*, 123. Promesses qui leur sont faites, & Avis qui leur sont donnés par un Synode National, 283. Un autre Ministre est chargé d'écrire leur Veritable Histoire sur de Nouveaux Memoires, 323. 361. On lui donne Cent Écus pour cela, 404.
- Allemagne.* Les Synodes Nationaux y envoient des Deputés aux Princes, & aux Theologiens Protestans, pour un Projet de Réunion avec les Reformés, 131. 132. 133. 170.
- Amnistie du *Roi de France* pour les Reformés qui avoient tenu des Assemblées Politiques, 405. 406. Declaration Synodale qu'on fit à *Sa Majesté* sur cela, 407. 408. 409. Resistance vigoureuse que les Contesseillers Reformés des Parlemens & des Chambres de l'Edit devoient faire, pour empêcher l'Enregistrement des Lettres du *Roi* qui declaroient cette Amnistie, 425.
- Amodiations des Biens Ecclesiastiques. Quelles sont celles que les Reformés ne peuvent pas faire sans blesser leur Conscience, 10. Plusieurs Eclaircissemens donnés là-dessus par les Synodes, 73. 129. 141. 152. 167. *Voies Fermiers.*
- Anciens. Quelle est leur Charge & par qui ils doivent être élus, 5. 15. 80. 305. Si ceux qui ont été reçus dans cet Emploi sans en être capables doivent être déposés, & s'il est licite d'y recevoir des Banquiers, 10. 15. En quels Cas leurs Suffrages doivent être joints à ceux des Diacres, pour decider les Matieres de Foi, dans les Synodes Nationaux, 17. Si ceux qui faisoient des Colectes pour des Prêtres disant la Messe, devoient être déposés, 22. Ils peuvent distribuer le Pain & le Vin de la Cene en Presence des Ministres, 57. 415. Le contraire a été decidé par deux autres Synodes, 35. 74. On ne doit pas les changer sans des Raisons très-urgentes, quoique leur Office ne soit pas perpetuel, 69. Ils doivent signer la Confession de Foi, & la Discipline Ecclesiastique, 76. Cinq nouveaux Articles de Discipline qui les concernent, 103. 104. Decret touchant leur Deposition sans Esperance de Retablissement, 111. Plusieurs autres Articles de Discipline touchant leurs Personnes, & leurs Fonctions, 114. 115. 116. 118. 119. 128. 142. 149. A quelles Conditions ils peuvent être reçus dans les Synodes Nationaux sans aucune Deputation, 299. 300. En quels Cas ils ne peuvent pas exercer leur Charge, 314. De quelles Choses ils peuvent juger en l'Absence des Pasteurs, 401.
- Angleterre.* Les Ministres de ce Pais-là écrivent au Synode National de *Nimes*, 122. On leur fait Réponse au Sujet d'un Livre, 124. Ils demandent deux Pasteurs, pour l'Eglise *Françoise de Londres*, qui leur sont accordés, 136. 207. Ecrits contre les Eglises Reformées de *France* qu'on y vouloit publier, dont elles firent donner Avis à la *Reine de la Grande Bretagne* par son Ambassadeur, 132. On forme le Dessein de refuter ces Ecrits, 69. 108. 109. Lettres des Pasteurs de *Londres* pour avoir un Pasteur *François*, 207. Celles d'un Synode National à l'Ambassadeur d'*Angleterre*, touchant d'autres Ecrits injurieux qu'on le prioit de faire supprimer, 232.
- Antechrist.* Ce Titre fut donné au *Pape*, & ajouté à la Confession de Foi, des Eglises Reformées, dans le XXXI. Article dressé par le Synode National de *Gap*, 258. Plusieurs Reformés sont inquietés & souffrent la Mort pour cela, 272. Le *Roi de France* est supplié d'y remedier, & tous les Reformés s'unissent étroitement pour soutenir ce Dogme, *ibid.* Et en écrivent aux Chambres Miparties, 272. Decret par lequel la Publication en est surseise dans l'Impression de quelques Exemplaires de la Confession de Foi, 314. 315. Un Ministre est chargé de traiter amplement cette Matiere dans un Livre qu'il doit presenter au Synode National de *St. Maixent*, 316. Il y fut présenté sous le Titre du *Theatre de l'Antechrist*. 361.

TABLE ALPHABETIQUE

- Antitrinitaires , Samosaténiens , Nestoriens , Eutichiens & Mahometans condamnés , 99.
- Apellations. Decret touchant les Formalités & les Demarches que les Apellans doivent faire devant les Consistoires , les Coloques & les Synodes , 130. Apel du Prince de *Condé* à qui on vouloit refuser la Communion , 133. 134. Decret qui explique les Formalités & les Matieres des Apellations dont on ne doit pas occuper les Synodes Nationaux , 143. 144. Quelles sont celles que les Synodes Provinciaux doivent terminer , chacun dans son District , *ibid.* Et celles qu'on doit porter à la Chambre de l'Edit , 160. Sept Apellations jugées par le Synode National de *Montauban* , 187. 188. 189. Six autres jugées par celui de *Saumur* , 204. 205. 206. Six autres jugées par celui de *Montpellier* , 220. 221. Vint-trois autres jugées par celui de *Gergeau* , 240. &c. jusqu'à 244. Seize autres jugées par celui de *Gap* , 267. &c. jusqu'à 271. Decret qui prescrit le Tems auquel on doit juger toutes les Apellations dans les Synodes , 300. Decrets sur XXII. Articles de celles qui furent jugées par le Synode National de la *Rochelle* , 317. &c. jusqu'à 324. Celles qui furent jugées par celui de *Saint Maixent* sur XXXIX. divers Grieffs & Plaintes , 362. &c. jusqu'à 372. Les Consistoires doivent deferrer aux Apellations qui ne concernent pas les Fautes Publiques , 401. Celles qui furent jugées par le Synode National de *Privas* , contenues en XV. Decrets , 410. &c. jusqu'à 419. Celles d'un Homme sans Charge interjetées contre une Assemblée ne sont pas recevables , 414.
- Apocalypse. Les Ministres ne doivent pas l'expliquer sans l'Avis des Coloques , 203.
- Apostats , Vagabonds , Interdits , ou Deposés. Ce sont Cent & dix Ministres convaincus de plusieurs grands Crimes , qui sont spécifiés dans plusieurs Decrets , & mis en abrégé dans les Rôles des Synodes Nationaux , qui ont pris Soins d'en faire des Portraits Naturels , afin que chacun les connaît pour en éviter la Compagnie. On les trouve dans les Pages 36. 37. 49. 78. 79. 111. 125. 154. 193. 211. 254. 316. 393. 445. 446. Reglement & Formalités touchant ces sortes de Rôles. 74. Comment ces Ministres devoient être Excommuniés , ou dénoncés publiquement , 113. 140. 150. 180.
- Aprobation que doivent avoir tous les Ecrits des Auteurs Reformés , 6. 153.
- Aquisition des Terres affectées pour l'Entretien des Prêtres est licite aux Reformés , 218.
- Arbitres Reformés. Le Corps des Consistoires ne doit pas être Arbitre , ni Juge des Personnes qui sont en Dispute , touchant des Matieres de Religion, ou d'Etat , 33. De quelles Affaires les Arbitres Reformés ne doivent point se mêler , 65. 108. Quelles sont celles qu'ils doivent terminer , 204.
- Archidiacres. Ils sont apellés Brigands , par le Synode National de *Paris* , 12.
- Argumens touchant la Validité du Batême conféré par des Personnes sans Caractere , & leur Refutation contenue dans XX. Réponses des Professeurs de *Geneve* , 53. &c. jusqu'à 57. Plusieurs autres Argumens sur cette Matiere , contenus dans XXXIX. Articles du Synode National de *Privas* , 446. &c. jusqu'à 457. *Voies Batême.*
- Armes. Le Synode National de *Lion* autorise ceux qui les prennent , & les Ministres qui s'en prevalent pour prêcher contre la Volonté des Souverains , 43.
- Armoiries des Seigneurs & des Gentilhommes Reformés. S'il leur est licite de les mettre sur les Frontispices des Temples , 273.
- Articles de la Discipline Ecclesiastique dressés par les Synodes Nationaux doivent être envoyés à tous les Synodes Provinciaux , 32. Ces Articles ne doivent pas être publiés avant que d'avoir été dressés par le Consentement unanime de tous les Deputés , 33. *Voies Discipline.*
- Artisans. Ils ne doivent faire aucun Ouvrage qui ait du Rapport à l'Idolatrie , 27. 73. 75.
- Assemblées extraordinaires pour des Cas urgens se doivent faire sans contrainte , 41. Les Assemblées particulieres , où les Hommes & les Femmes , sans Distinction , conferent ensemble , avec un Ministre , pour expliquer la Parole de Dieu , sont defendues par le Synode National de *Lion* , 42. Ce qu'on ne doit pas lire dans

DES MATIERES.

dans les Assemblées Publiques, 75. La
 Résolution qu'on prit dans celle de *Mantes*
 fut violée par quelques Reformés,
 181. & l'Union qu'on y fit jurée par
 tous les autres, *ibid.* *Voies Mantes &*
Chastelleraut. Quelles étoient les Deman-
 des que celle de *Sainte Foi* devoit pren-
 dre fort à Cœur de faire au *Roi*, *ibid.*
 Les Plaintes qu'on devoit porter dans
 cette Assemblée, *ibid.* Et ce qu'on y de-
 voit proposer, 184. Resultat de celle de
Chastelleraut, 223, 224, 225. De celle de
Saumur, 250. Et de plusieurs autres ten-
 nées par les Reformés, 405. &c. jusqu'à
 409. & 420. Deputés envoyés par les
 Reformés aux Assemblées Politiques,
 202. *Voies Politique & Amnistie du Roi.*
 Assistance mutuelle que les Eglises Refor-
 mées de *France & des Pais Bas* devoient se
 donner, 158.
 Atestations que les Consistoires donnent
 aux Ministres qui changent d'Eglise, 2.
 & aux Reformés qui voient, ou chan-
 gent de Domicile, & les Formalités qu'on
 y doit observer, 63. 74. 128. 149. 308.
 Desordres arrivés pour cela, & ce qu'on
 a ordonné pour les empêcher, 216. 217.
 Celles que les Provinces devoient donner
 aux Gouverneurs des Places d'Otage,
 224. Le Formulaire qui en fut dressé par
 un Synode National, 225. Decret tou-
 chant celles qu'on donnoit pour l'Evo-
 cation des Procès, 245. Et pour les Ofi-
 ciers des Chambres Mi-parties, 273.
 Nouveau Decret touchant celles qu'on
 ne devoit pas accorder aux Gouverneurs,
 & aux Lieutenans des Places de Sûreté,
 312. Ni aux Membres des Chambres de
 l'Edit, *ibid.* Ni aux Magistrats, 141.
 Quelles sont celles des Particuliers qui
 doivent être déchirées, 149. Un De-
 cret fort ample là-dessus, 305. Les Mi-
 nistres n'en doivent jamais donner pour
 aucun Sujet aux Catholiques, 377. *Voies*
Témoignages.
 Avarice des Joueurs censurée, 109.
 Averfaires. Comment on doit les refuter,
 69. 108. 109. Commissions données à des
 Ministres pour cela, 99. 102. 103. 122.
 123. 127. 128. 313. Reglement touchant
 les Disputes & les Conférences avec les
 Averfaires, 237. Touchant le Paiement
 des Fraix nécessaires pour refuter leurs
 Ecrits, 245. 361. 404.
Tome II.

Avignon. Demandes faites par les Refor-
 més de la Dependance de cette Ville, &
 les Réponses que le Synode National de
Privas leur fit, sur trois Articles de gran-
 de Importance, 427.
 Avis donnés aux Synodes, aux Provinces,
 aux Eglises & aux Particuliers sur diver-
 ses Matieres Ecclesiastiques & Civiles,
 21. 26. 29. 35. 41. 48. 69. 70. 78. 79.
 80. 99. 123. 124. 126. 127. 129. 130.
 142. 143. 145. 148. 151. 169. 180. 187.
 191. 196. 200. 201. 211. 215. 217. 218.
 219. 223. 230. 232. 246. 248. 274. 281.
 387. 393. 405. 428. 431.
Aumônes. Le cinquième Denier en doit
 être mis à Part, pour l'Entretien des Pro-
 posans, 149. Un autre Decret pour cela,
 216.
Avocats Reformés. En quels Cas ils peu-
 vent plaider devant les Officiaux Catholi-
 ques, 21. Et en quelles Occasions ils
 doivent s'en abstenir, 65. Ils ne doivent
 donner aucuns Conseils sur les Matieres
 Beneficiales, 108. Ni demander des Mo-
 nitaires, 219.
Auteurs Reformés. Ce qu'ils doivent évi-
 ter, ou faire, en écrivant contre leurs
 Averfaires, 69. 108. 109. 127. Ils ne
 doivent rien écrire sans la Permission d'un
 Coloque, ou d'un Synode, 6. 153. 178.
 Censures de ceux qui font le contraire,
 302.
Autorité des Synodes Nationaux auxquels
 plusieurs Deputés des Eglises Reformées
 ne se trouvoient point, 23. 130. Quelle
 est celle des Synodes Provinciaux, 16.
 17. 32. 76. Autre Decret plus ample là-
 dessus, 144. *Voies Synodes.*

B.

B Anquets des Catholiques. Serment fait
 par les Reformés de n'y point aller,
 11. Decret contraire à ce Serment, 73.
 Autres Statuts là-dessus, 153. 120.
Banquiers. S'il est licite de leur donner la
 Charge d'Anciens, 9.
Bans des Mariages. Les Formalités qui
 concernent leur Publication, 6. 7. 35.
 Si les Reformés peuvent les faire publier
 chez les Catholiques, 12. 35. 39. Cas
 très important décidé sur cette Matiere,
 121. *Voies Mariages & Promesses.*
Bar, Duchesse & Sœur du Roi, demande
 LIIII
 quel-

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- quelques Ministres pour l'Eglise de sa Maison, qui lui sont donnés tour à tour, par les Provinces, 245. Elle est exhortée d'entretenir un certain Nombre de Proposans, 246.
- Bâteleurs, Joueurs de Gobelets, & de Tours de Soupleffe ne doivent pas être soufferts par les Magistrats, 219.
- Batême. Si on peut l'administrer aux Enfants de ceux de la Communion de Rome, quand ils les présentent dans les Eglises Reformées, 8. 18. Sion peut le conférer légitimement hors des Assemblées Publiques de la Religion, 9. Sion doit le donner aux Enfants dont le Pere & la Mere sont excommuniés, 11. Si on doit le refuser aux Enfants des Peres & Meres qui demandent qu'on l'administre hors des Exercices Publics quand ces Enfants sont en Danger évident de Mort, 19. 198. Réiteration du Batême qui n'a été conféré que par un Particulier, *ibid.* On ne doit l'administrer que dans les Assemblées Publiques, 35. Le contraire a été déterminé dans le premier Synode National, 9. Et par celui de *Privas*, 446. Celui qui est conféré par les Prêtres est valable, 41. La Validité de celui qui est conféré par des Personnes sans Caractere est soutenue par XX. Argumens, qui sont réfutés par XX. Réponses des Professeurs de *Geneve*, 53. *Sec.* jusqu'à 57. VI. Nouveaux Articles là-dessus, 106. 104. Ceux qui sont suspendus de la Cene ne doivent pas être admis à présenter des Enfants à ce Sacrement, 143. On ne doit pas en dispenser l'Administration, 153. Elle doit être faite avant le Chant du dernier Pseaume, & pourquoi, 159. 182. 217. On ne doit pas y faire présenter des Enfants par Procureur, *ibid.* A quelles Conditions on peut l'administrer aux Enfants des Bohémiens & des Sarrazins, 177. Nullité de celui qui est administré par les Proposans, 274. Et par les Sages Femmes, 311. Paroles qui doivent être ajoutées à son Formulaire, 311. 312. En quelles Ocasions on doit l'administrer à ceux qui sont en danger de Mort, 359. Celui qui est conféré par un Ministre Déposé est valable, 376. Nouveau Decret touchant celui des Enfants qu'on atteste être en Danger de Mort, 404. Plusieurs au-
- tres Difficultés concernant le Batême proposées au Synode National de *Privas*, avec toutes les Raisons & les Argumens qu'on y produisit touchant les differens Decrets des Synodes Nationaux precedens, & les diverses Opinions des Theologiens contenues dans XXXIX. Articles, où cette Matiere est discutée fort exactement, depuis la Page 446. jusqu'à 457. *Voies Parvains & Mazarines.*
- Baviere*, Duc & Prince Palatin, nommé *Juan Casimir*, fit un Projet de réunir tous les Protestans avec les Reformés, 131. Quel en fut le Resultat, 132. 133. *Voies Réunion.*
- Bearn.* Les Eglises de ce Pais-là doivent être comprises dans tout ce qui concerne l'Union, & les Intérêts de celles de *France*, 310. Et leur Université aussi, 312. Réponse du Synode National de *Privas* sur les Avis que ces Eglises lui demandoient, & les Memoires qu'elles donnerent à leurs Deputés, 430.
- Bellarmin*, dont tous les Ouvrages devoient être réfutés par le Ministre *Chamier*, 313.
- Belle Fleur* Ministre, fait un Traité contre la Discipline Ecclesiastique, qui est condamné par deux Synodes Nationaux, 171.
- Benefices.* En quels Cas les Fideles n'en doivent point avoir, 26. Et en quels Cas ils en peuvent avoir, 38. 40. On ne doit pas prêter son Nom à autrui pour les posséder, 41. 239. Ni se prevaloir pour cela de la Qualité d'Ecclesiastique quand on est Reformé, 45. Quel Usage les Reformés doivent faire des Benefices de l'Eglise Romaine qu'ils possèdent, 106. 160. 169. 183.
- Beneficiers.* Ils doivent se décharger juridiquement des Titres & des Actes qui les concernent, quand ils embrassent la Religion Reformée, 42. Discretion dont on doit user envers ceux qui retiennent leurs Benefices, après avoir abandonné l'Eglise Romaine, 61. 62. Cas auxquels on peut recevoir ces gens-là à la Cene, 100. Si les Chevaliers de *St. Jean de Jerusalem* doivent être mis dans le Rang des Beneficiers qui peuvent participer à la Cene, 122. Nouveau Decret touchant les Beneficiers en general, 131. Autres Decrets plus spécifiques qui les concernent, 141. 152. 183. 239. *Voies Ecclesiastiques.*

DES MATIERES.

- Bersud* Pasteur de *Montauban*. Il entra en Lice dans une Dispute publique avec les Catholiques, & soutint la Cause des Eglises Reformées qui étoit trahie par d'autres Ministres qui apostasierent, 112.
- Bernard Giraud*, Ministre & premier Fondateur d'une Eglise très-florissante dans le *Poitou*, est appellé Reverend Homme de Dieu par le Synode National de *Ste. Foi*, 136.
- Beze*, le Reformateur, est chargé par le Synode National de *Lion* de mettre par Ecrit, en *François*, & en *Latin*, les Causes & les Protestations de Nullité contre le Concile de *Trente*, 74. Avis qu'il donna au Sujet des *Antitrinitaires*, 99. Il fut chargé de les refuter, *ibid.* Remontrance qu'il fit pour écrire contre les *Aversaires*, 102. 103. Il fut prié d'examiner deux Livres de Controverse, 122. Et de répondre à quelques autres, 123. D'écrire aux Ministres de *Zurich*, 125. De rediger par écrit les Difficultés d'un Cas de Conscience, 183. De traduire en Rime *Françoise* les Cantiques de la Bible, 185. Avis qui lui fut donné sur des Theses remplies d'Erreurs, 206. Decret touchant l'Usage des Cantiques qu'il mit en Rime, 219.
- Bible. On ne doit lire aucun autre Livre dans les Assemblées de Pieté des Eglises Reformées, 75. Ce qu'elle contient de Canonique, ou d'Apocriphe, ne doit point être cité dans les Comedies, 142. La Version de celle de *Geneve* est approuvée, & on laisse aux Eglises la Liberté de la rendre encore plus parfaite, & à quelques Particuliers d'y faire des Annotations sur les Passages obscurs, *ibid.* Decret touchant ceux qui la traduisent en Vers, 129. On ne doit lire en Public, dans les Temples, que les Livres Canoniques, 180. Permission donnée pour l'imprimer à la *Rochebelle*, 202. Le Synode National de *Gergeau* se formalise de ce que les Pasteurs de *Geneve* y ont fait quelques Notes sur le Texte, & changé le Titre de l'Epître aux *Hebreux*, 235. Et lesdits Pasteurs de *Geneve* se plaignent de ce que ce Synode a permis de l'imprimer à la *Rochebelle*, 272. On ne doit pas mettre la Main dessus, quand on prête quelque Serment aux Magistrats, 274. Chaque Université devoit avoir la grande Bible d'*Anvers*, en plusieurs Langues, 276. On ne voulut pas adoucir les Mots *Hebreux* dans la dernière Edition de la *Rochebelle*, 314. Consentement Synodal donné pour l'imprimer en un petit Volume portatif, 376.
- Bibliothèques Publiques que les Provinces devoient dresser pour les Ministres, 203. Les Grands Seigneurs & les Eglises opulentes devoient fournir de leur Bien pour cela, 237. Decret touchant celles que les Universités Reformées devoient avoir, 276. Exhortation faite aux Eglises particulieres d'en avoir aussi pour leurs Pasteurs, 313.
- Bonriot* Ministre à *St. Bouchard*, Deposé pour avoir contrefait plusieurs Lettres & rogné l'Argent du Roi, 135. *Voies Deposition.*
- Brevet du Roi, pour la Nomination de deux Deputés Generaux qui devoient resider à la Cour, 343. 344. Deliberation Synodale touchant ledit Brevet, *ibid.* Resolution prise au Sujet du même Brevet, 345. Lettre du Roi touchant cette Resolution, *ibid.* & 346. Matieres concernant lesdits Deputés réglées dans VIII. Articles, 347. 348. Deux Lettres de Remercement au Roi avec des Remontrances sur le même Sujet, 349. 350. Autre Brevet de Sa Majesté octroyant aux Eglises Reformées une Augmentation de quarante-cinq Mille Livres par An, outre celle de Cent vingt Mille Livres d'Apontemens Annuels qui leur furent donnés par un autre Brevet, 424. Decret touchant un Brevet particulier que l'Eglise de *Bergerac* obtint du Roi, au Préjudice des autres Eglises, en se departant de leur Union, 431. Etat par lequel il paroît que le Roi fixa ce qu'il donneroit tous les Ans auxdites Eglises à la Somme de Cent quatre vints Mille Livres pour l'Entretien de leurs Pasteurs, 443. 444.
- Brigands. C'est le Titre qui est donné aux Evêques, aux Officiaux & aux Archidiacres, par le Synode National de *Paris*, 12.
- Brocard*, Auteur d'un Livre sur la *Genese* plein d'Erreurs, touchant les Prophetes, & condamné par le second Synode National de la *Rochebelle*, 151. Appel & Confirmation de cette Condamnation, fondée

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

dée sur des Raisons & des Consequen-
ces très importantes, 171.
Brodeurs. Ils ne doivent faire aucun Ou-
vrage qui ait du Rapport à l'Idolatrie ,
27. 73. 75.

C.

C Achet fait pour l'Usage des Synodes
Nationaux , 161.
Cahiers de l'Assemblée de *Chastelleraut* pre-
sentés au *Roi* en sept Pièces, concernant
la Religion, la Justice, les Finances, les
Sûretés, les Exemptions, les Memoires
& les Patentes sur ces Matieres, par Ra-
port aux Intérêts que les Reformés y
pouvoient avoir, 348. Plusieurs diferens
Cahiers qui furent portés dans les autres
Assemblées Politiques tenues par les Re-
formés, 408.
Calvin, dont le Catechisme donna Lieu à
plusieurs Consultations de tous les Mini-
stres, 168. 179. 200. 219. 260. 277. 307.
312. *Voies Catechisme & Questions*, 81.
&c. jusqu'à 97.
Candidats qui proposent la Parole de *Dieu*.
Leur Etablissement, 16. 22. Il leur est
défendu d'aller prêcher hors de leur Egli-
se, 42. Les Anciens & les Diacres peu-
vent assister aux Censures de leurs Pro-
positions, 74. 75. *Voies Proposans, Eco-
liers, & Etudiants*.
Canons de la Discipline Ecclesiastique faits
par les trois premiers Synodes Natio-
naux devoient être réduits en un Corps,
& lûs à l'Ouverture de tous les Synodes,
32. L'Eglise de *Lion* les ayant fait im-
primer, par Ordre du V. Synode Na-
tional, les Exemplaires imprimés s'en
trouverent si diferens que le VI. Synode
National ne savoit pas ceux qu'il devoit
adopter, 72. *Voies Discipline & Actes*.
Capel Ministre, est chargé de refuter des
Ecrits publiés par trois Auteurs, contre la
Discipline Ecclesiastique, 122.
Cas de Conscience sur diverses Matieres
qui resultoient de la Reformation faite
pour épurer le Christianisme, 8. &c.
jusqu'à 12. & depuis 18. jusqu'à 23. Au-
tres Cas sur XXVI. Questions fort im-
portantes, résolues par *Jean Calvin*, &
insérées dans XLVII. Articles, ou De-
crets du Synode National de *Verruël*, de-
puis la Page 81. jusqu'à 97. Plusieurs au-

tres Cas fort importants, 129. 130. 140.
141. 142. 150. 153. 158. &c. jusqu'à
161. & 164. Deux autres Cas très difi-
ciles à résoudre, 165. Autres Cas tou-
chant le Mariage d'un Moine, 166. Tou-
chant celui d'un Impuissant, 168. 169.
Touchant celui d'un Incestueux, 171.
Touchant ceux qui se font par Sentence
du Magistrat, 183. Touchant les Pro-
messes faites par Paroles de Present,
ibid. Et de Futur, 199. 217. Touchant
le Chant des Cantiques de la Bible, mis
en Rime, 200. Touchant l'Abjuration
des Profelytes, 202. Touchant les As-
semblées Politiques des Pasteurs, *ibid.*
Touchant les Magistrats qui assistent aux
Synodes, *ibid.* Touchant les Sermens de
ceux qui jurent sur les Reliques & autres
Choses, *ibid.* Touchant la Nullité des
Mariages, 303. Et la Bénédiction de
ceux des Neophites, 207. Touchant les
Afinités, 217. 239. Touchant celle du
Prince de *Lorraine* avec la Sœur du *Roi*,
Duchesse de *Bar*, 218. Touchant une
autre Afinité très importante, *ibid.* Tou-
chant l'Aquisition des Biens Ecclesiasti-
ques affectés pour l'Entretien des Prê-
tres, *ibid.* Touchant les Femmes Impu-
diques, 220. Touchant les Graces que
les Souverains peuvent acorder, 222.
Touchant une Personne mutilée par une
autre, 323. Touchant un Mariage in-
cestueux ratifié par un Coloque, & par
un Synode National, 250. Touchant
les Mausolées & Ornemens des Tem-
ples, 273. Touchant le Batême conféré
par les Proposans, 274. Touchant la
Réiteration de celui qui est conféré par
les Sages Femmes, 311. Touchant la
Dissolution des Mariages Incestueux &
l'Indissolubilité de ceux des Personnes
contraintes de se separer pour quelque
Crime, ou pour Lepre, *ibid.* Touchant
les Anciens suspendus pour des Crimes
énormes, 314. Touchant un Mariage
dissout pour Cause de Sortilege, 330.
Touchant le Batême d'un Enfant illegi-
time, 332. Touchant un Mariage fait
par Dispense du *Roi*, & improuvé par
un Synode, 333. Touchant l'Admini-
stration du Batême à ceux qui sont en
Danger de Mort, 359. Touchant la Bé-
nédiction des Mariages des Catholiques
dans les Eglises Reformées, 360. 376.

DES MATIERES.

- Cas fort important au Sujet de la Communion des Criminels qui meritent des Peines Capitales, 402. Divers autres Cas touchant la Revocation des Decrets de quelques Synodes Nationaux, touchant l'Administration du Batême, & les Difficultés proposées sur cela dans XXXIX. Articles, depuis la Page 446. jusqu'à 437.
- Castalio*, Auteur d'un Livre très-dangereux, condamné par un Synode, 48.
- Catechisme de *Calvin*, & plusieurs Decrets qui en concernent la Matiere & la Forme, 168. 179. 200. 219. 260. 277. 307. 312. Celui qui doit être fait en Particulier & en Public par les Diacres, 5. Les Inconveniens qui en sont arrivés, & ce qui a été ordonné pour les empêcher, 27. Decret pour obliger les Ministres à l'enseigner familièrement, 127. Consultation de tous les Ministres pour savoir si on devoit garder celui de *Calvin*, 168. Resolution prise de l'enseigner, 179. Nouvel Examen pour savoir si le Formulaire en devoit être changé, 200. Resolution prise là-dessus, 219. Autre Decret plus spécifique sur cela, 260. Un Decret particulier sur le Mot de *Damnation* que ce Catechisme attribue à *Jesus-Christ*, 277. Un autre Decret là-dessus, 307. Trois Changemens qu'on refusa d'y faire dans la LII. Section touchant la diverse Communion des Fideles avec *Jesus-Christ*, 312.
- Causes de la Deposition des Ministres qui ne doivent pas être declarées au Peuple, 5.
- Cene du Seigneur *Jesus-Christ*. On doit la celebrier à la fin de chaque Synode National, 2. 51. 160. 175. Si on doit la refuser aux Pirates, 10. A ceux qui retiennent le Bien d'autrui, 11. A une Femme qui s'éloigne de son Mari quand il est infecté de Contagion, 12. Au Mari fidele dont la Femme étant infidele fait baptemiser son Enfant dans l'Eglise Romaine, *ibid.* Si un Evêque, ou un Curé, voulant la donner, un Reformé peut la recevoir de leur Main, 19. On ne doit pas la refuser à ceux qui ne boivent point de Vin, 20. 22. Le contraire est décidé par un autre Synode, 25. On ne doit pas la donner à un Curé qui a vendu sa Cure, 21. Il est défendu à un Ministre de la faire tous les Mois dans son Eglise, 29. Un autre Synode d'Opinion contraire recommande que l'Usage en soit frequent dans toutes les Eglises, 70. Un Gentilhomme qui en vouloit faire aprocher sa Femme avec lui, hors du Rang des autres Femmes, est censuré, 43. On la doit refuser à une Abesse qui, apres avoir abandonné la Religion Romaine, jouit encore des Rentes de son Abaie, 44. Elle peut être administrée par les Anciens & par les Diacres en Presence des Ministres, 57. 245. Le contraire est décidé par deux autres Synodes, 35. 74. On ne doit pas la donner à ceux des autres Eglises s'ils ne produisent pas de bons Témoignages de leur Conduite, 69. En quel Cas on peut la donner à un Sourd & Muet, 76. Trois nouveaux Articles de Discipline sur ce Sacrement, 106. 113. Decret touchant la Diversité des Paroles dont les Ministres se servent en la donnant, 128. Reglement pour les Beneficiers à qui on peut la donner, & ceux à qui on doit la refuser, 131. Ordre & Rang que chacun doit tenir en la recevant, 183. Nouveaux Decrets touchant ceux à qui on doit la refuser, 239. 402. Les Pasteurs & les Anciens peuvent la distribuer conjointement, 245. 387. L'Eglise de *Genève* est exhortée d'y mettre en Usage le Pain levé, 307. Ce que *Judas* a reçu dans la Cene est Problematique, 312. Reglement sur tout ce qu'on doit observer en la celebrant, 375.
- Censures contre ceux qui commettent quelque Acte d'Idolatrie, 33. Reglement touchant l'Usage des Censures, 59. 60. 61. On ne doit point expedier des Actes là-dessus, 105. Comment on doit les faire à ceux qui se sont revoltés dans un tems de Persecution, 109. 110. On ne doit pas les employer contre ceux qui se sont separés des Eglises Reformées à Cause des Edits du Roi, *ibid.* Reglement touchant celles des Apostats, 113. On n'en doit point faire en Public, 144. Celles des Peuples ingrats envers leurs Pasteurs se doivent faire dans le Consistoire, *ibid.* Voies Ingrats. Celles de ceux qui rompent les Promesses de Mariage, 314. Celles d'un Synode National faites contre un Consistoire sur de fausses Accusations,

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- fations, 362. Decrets concernant celles de plusieurs Delinquans, 373. *Voies Delinquans*. Celles de plusieurs Deputés qui menaçoient le Synode National de *Privas* & rejettoient ses Decrets, 416. 417.
- Chamier*, Ministre, fut chargé de faire une Réponse complete aux Ouvrages de *Bellarmin*, 313. On lui promit une Recompense pour cela, 361. On lui donna deux mille Livres pour les trois premiers Tomes de ses Ouvrages, 404. Disputes survenues pour l'établir à *Montauban*, 427. 433.
- Chancelier de *France*, dont le Synode National de *Poitiers* demanda la Deposition, 14.
- Cbandieu*, Ministre Deputé en *Allemagne*, pour y travailler à la Réunion des Protestans avec les Reformés, 170.
- Chapeaux de Fleurs défendus à ceux qui se marient, 248.
- Charges Ecclesiastiques. On en doit exclure tous les Reformés qui épousent des Femmes Catholiques, 310.
- Charles du Moulin* fait une Secte à *Paris*, & compose un Livre rempli d'Erreurs, 70.
- Charpentiers. Ils ne doivent faire aucun Ouvrage qui ait du Rapport à l'Idolatrie, 27. 73. 75.
- Chastelleraut*. Le Resultat d'une Assemblée Politique que les Ministres & autres Reformés ont tenuë dans cette Ville-là, fort contraire à leurs Interêts, 223. Exhortation qu'ils firent aux Gouverneurs Reformés pour cela, 224. Reglement que cette Assemblée fit pour opiner sur les Matieres de Politique & Civiles, dans les Synodes Nationaux, approuvé par celui de la *Rochelle*, 299. Comptes de l'Argent qu'on y reçut du Roi, 315. Cahiers des Affaires qu'on y traita, concernant la Religion, la Justice, les Finances, les Sûretés, les Exemptions, & plusieurs autres Choses dans lesquelles les Reformés étoient intéressés, 348.
- Chastillon*, Grand Amiral, écrit une Lettre au Synode National de *Nîmes*, qui lui fait Réponse, 124.
- Chef de l'Eglise. Un Medecin condamné pour avoir soutenu que c'étoit le Magistrat, 99. *Beze* le refusa, *ibid.*
- Chimie. Elle est défendue aux Ministres, 359.
- Choses de grande Consequence ne doivent pas être faites sans le Consentement de toutes les Eglises qui y ont quelque Intérêt, 7. Choses Memorables dont les Reformés devoient faire un Recueil, 47. 121. 150. 158. 181. 281. 286. 401. *Voies Recueil.*
- Cire, Cierges & Encens que les Reformés ne doivent pas donner aux Catholiques, 184.
- Citation faite à un Ministre Schismatique, 8. Aux Eglises & aux Pasteurs, 130. Elle ne doit jamais être faite devant les Consistoires, ou les autres Assemblées Ecclesiastiques, sans des Raisons très-importantes, 35.
- Colege qui devoit être établi à *Saumur*, 197. Un autre à *Bergerac*, 379. Un autre à *Gergeau*, *ibid.* Plusieurs autres Coleges établis dans XI. Provinces, à chacun desquels on donnoit cent Ecus de l'Argent des Eglises, octroïé par le Roi, 391. Et ensuite quatre cens Livres par An, 435. *Voies* les Reglemens qui les concernent, & l'Usage qu'ils ont fait de leurs Apointemens, depuis la page 434. jusqu'à 440.
- Collecte Generale pour les Affaires Publiques des Reformés dont les Eglises devoient rendre Compte, 187. Pour les Reformés bannis du *Piémont*, 283. 309. *Voies Albigeois.*
- Coloques. De quelle Maniere ils doivent être réglés, 66. De quelles Matieres ils doivent juger, 76. 130. Ils doivent s'assembler deux fois chaque Année, 140. Chacun d'eux doit entretenir un Proposant, 149. Decret de leur Subordination aux Synodes Provinciaux, 151. Il est bon que les Ministres s'y exercent par quelques Disputes de Theologie, 182. Le contraire est décidé par un autre Synode National, 274. Ceux où il y a trois Pasteurs ont l'Autorité de suspendre les Ministres, & de faire tout ce qui convient aux Coloques legitimes, 251. Rôle de XLIV. Coloques, & de toutes leurs Eglises & Pasteurs, 287. &c. jusqu'à 295. Nouveau Decret touchant leur Autorité pour le Prêt des Ministres, 305. Quelles Attestations ils ne doivent pas accorder, 312. Decret touchant les Comptes qu'ils recevoient des Provinces, 374.

DES MATIERES.

- Comedies défenduës, 16. On ne doit point y employer ce qui est contenu dans des Livres Canoniques, ou Apocriphes de la Bible, 142. Autre Decret plus ample là-dessus, 219. *Voies Bateleurs & Jeux.*
- Communion avec *Jesus-Christ*. Elle consiste en trois differens Degrès de la Foi, 312. Question Problematique touchant celle de *Judas*, *ibid.* *Voies Cene.*
- Compilation des Actes des quatre premiers Synodes Nationaux faite par l'Eglise de *Lion*, qui en fut chargée par le Synode National qu'on y assembla, 48. Celle de la Discipline Ecclesiastique faite par les Ministres de trois Eglises, qui en furent chargées par le Synode National de *Vertueil*, 72. Autre Compilation qui en fut faite par XXII. Ministres autorisés pour cela, 221. 222. Celle des XVIII. premiers Synodes Nationaux faite par un Ministre dont le Zèle est loué, 385. 386. *Voies Discipline, Confession, & Actes.*
- Concile de *Trente*. Le Synode National de *Poitiers* chargea les Ministres de *Paris*, d'*Orleans* & de *Roüen*, de protester contre la Tenüe, 22. Mr. *Beze* fut prié par le Synode National de *Lion* de mettre par Ecrit, en *Latin* & en *François*, les Causes & les Protestations de la Nullité de ce Concile, 47.
- Comptes de l'Argent des Pauvres. En Presence de qui ils doivent être rendus, 68. Ceux d'une Collecte Generale pour les Affaires Publiques des Reformés, 187. Ceux des Diacres, 216. Ceux des Deniers Roiaux distribués aux Eglises, 225. 226. 227. 252. 253. Ceux des Universités, 251. 270 279. 280. Decrets concernant lesdits Comptes, & ceux du Sr. *Ducandal* Receveur General, 277. 278. Ceux de l'Université de *Saumur*, 312. Ceux que devoient rendre les Deputés qui furent à l'Assemblée de *Chastelleraut*, 315. Ceux du Sr. *Ducandal* pour la Distribution des Deniers de l'Octroi du *Roi*, 338. 339. Ceux de l'Argent des Pauvres, dont la cinquième Partie étoit destinée pour les Proposans, 374. Ceux des Universités rendus au Synode de *St. Maixent*, 377. 378. 380. Plaintes faites là-dessus, *ibid.* Ceux des Sommes données pour des Besoins Particuliers, 392. Ceux des Academies & des Coleges, au Sujet desquels il y eût plusieurs Censures & Plaintes faites au Synode National de *Privas*, 434. &c. jusqu'à 440. Liquidation de ceux du Sr. *Ducandal*, *ibid.*
- Coucuissions défendues, 26.
- Condé (le Prince de) interjeta un Apel au Synode National de *Sainte Foi*, de ce que le Consistoire de la *Rochelle* lui vouloit interdire la Cene pour une Affaire Civile & Militaire, 133. 134. Il ne put obtenir à ce Synode, pour l'Eglise de sa Maison, que des Ministres empruntés pour quelques Mois de chaque Année, 136.
- Condéendance que doivent avoir les Ministres Orthodoxes, pour éviter les Disputes, 113.
- Conducteur des Aveugles. C'est le Nom qu'un Ministre donnoit au Consistoire de *Poitiers*, dans le premier Synode National, 8. 9.
- Conferences des Ministres avec leurs Averfaires sur les Disputes de Religion. Reglement fort ample sur tout ce qu'on y doit observer, 237.
- Confession de Foi dressée au premier Synode National, 98. Par qui elle doit être signée & observée, 2. 5. 76. 101. Ceux qui ne veulent pas la ratifier doivent être déclarés Schismatiques, 3. En quel Temps, & en quelle Ocasion les Deputés des Provinces, où il y avoit des Eglises Reformées, se sont joints ensemble pour la presenter au *Roi*, 21. 22. Elle doit être signée par les Ministres, par les Anciens, & par les Diacres, 76. 101. Le moien de connoître la véritable d'avec les autres, qui furent falsifiées par les Imprimeurs, 98. Changement qu'on proposa d'y faire sur le Mot d'*Unité*, & sur celui de *Substance*, dont le Sens fut expliqué, 99. On en fit trois Copies, en Parchemin, qui devoient être gardées à la *Rochelle*, et *Bearn* & à *Geneve*, 100. En quel Sens on y a retenu le mot de *Substance*, 112. En quelles Ocasions on doit la lire publiquement dans les Assemblées Ecclesiastiques, 120 239. Elle fut approuvée par les Reformés des Pais-Bas, 157. 158. Celle qui devoit servir pour la Réunion de toutes les Eglises Reformées & Protestantes, 131 132. Celle des Pais-Bas Flamans & Wallons fut approuvée par le Synode National de *Ligeac*, 145.

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

Et par le premier de *Vitré*, 157. Celle des Eglises Reformées de *France* fut retouchée sur quatre Mots de peu de Consequence, & sur celui de *Substance*, dont l'Explication de deux autres Synodes fut ratifiée, 175. On y ajouta dans le XXXVIII. Article, *Beués en tous* *ibid.* & 196. Le Synode National de *Montpellier* confirma cette Confession, en défendant d'y mettre dans le Titre, *revüe & corrigée*, 215. Celui de *Gergeau* exhorta tous les Ministres de travailler à tout ce qui pouvoit servir pour en faire une Apologie, 235. Mr. *Salvart*, Ministre de *Castres*, en fit une Harmonie avec plusieurs autres Confessions de Foi, qui furent traduites en *François*, & examinées avec les Notes de Mr. *Goulart*, 167. 248. Celle de *Franco* fut examinée sur le XXV. Article, concernant la Definition de la Vraie Eglise, 258. On y ajouta l'Article de l'*Antechrist*, *ibid.* On y fonda l'Autorité des premiers Reformateurs sur une Vocation toute Extraordinaire, 259. On y expliqua le mot de *Surintendant*, & confirma celui de *Substance*, & de *Nourriture*, *ibid.* On signa cette Confession de Foi, & chargea Mr. *Chamier* d'en faire l'Apologie, *ibid.* Tous les Synodes, les Coloques & les Consistoires en doivent avoir une Copie, 260. Elle fut entierement approuvée par les Eglises Reformées d'*Allemagne*, des *Pais Bas*, de *Suisse*, & de *Geneve*, 300. Et imprimée par les Soins d'un Ministre, *ibid.* Tous les Articles en furent confirmés par la Revision qu'en fit le Synode National de la *Rochelle*, confirmant specialement ce qu'elle dit de l'*Antechrist*, & de la Vraie Eglise, & défendant d'y toucher de nouveau, 301. 303. Ordonnance conditionnelle de la Lecture qu'on en doit faire dans les Synodes, s'il est possible, 307. Elle n'a pas besoin d'Apologie, *ibid.* On en fait surseoir & diterer l'Impression de l'Article de l'*Antechrist*, pour complaire au *Roi*, 314. On propose d'en ôter l'Article concernant les Heresies de *Servet*, 357. Mais le Synode National de *Privas* le confirma, & dressa un Formulaire que tous les Ministres & les Proposans devoient signer, en approuvant la Confession de Foi, 399. 400. On ne doit plus y mettre dans le Titre des nouvel-

les Editions qu'on en fera, *revüe & corrigée*.

Confirmation de la Discipline Ecclesiastique. C'est le Titre d'un Livre très-pernicieux, 122. Il fût condamné par le Synode National de *Vitré*, 171. Un autre Ouvrage sous le même Titre fut approuvé par celui de *Sainte Foi*, 132.

Congé sans lequel un Ministre ne doit pas laisser son Eglise, 4. *Voies Ministres*.

Consanguinités dont les Eglises doivent prendre Connoissance & juger, 7. Celle des Cousins Germains n'empêche pas qu'ils n'épousent leurs Germaines, 21. 46. Autres Cas de Conscience touchant les Consanguinités, 91. 92. 203. Celles dont le *Roi* de *France* promit, par les Articles Secrets de l'Edit de *Nantes*, de dispenser les Reformés, 169. 199. 239. *Voies Cas, Promesses & Mariages*.

Conseil Privé du *Roi* & de la *Reine* de *France*. Le Synode National de *Poitiers* veut qu'il soit établi selon les Loix, 13. Le même Synode proteste qu'à défaut de cela il ne s'en tiendra point aux Decisions de ce Conseil, 14. Conseils Academiques, 434. &c. jusqu'à 440. *Voies Universités*. Conseil à la *Pauvre France*. C'est le Titre d'un Livre pernicieux défendu par le Synode National de *Lion*, 48.

Conseillers Reformés des Parlemens & des Chambres de l'Edit, qui devoient resister vigoureusement à l'Enregistrement des Lettres d'Amnistie, pour ceux qui avoient tenu des Assemblées Politiques, 425.

Consentement sans lequel un Ministre ne peut pas prêcher dans les Eglises des autres Ministres, 3. Le Consentement mutuel des Parties Fiancées ne suffit pas pour les dégager de leurs Promesses, 56. Celui qui fut donné à quatre Ministres, par le Synode National de *Sainte Foi*, pour réunir toutes les Eglises Reformées & Protestantes, 131. 132. 133. *Voies Fiancés, Promesses & Mariages*.

Consistoire. Il doit être unique dans chaque Eglise, 16. De quelles Personnes il doit être composé, 17. Qui doit y présider, 25. On doit y examiner ceux qu'on reçoit au Ministère, 31. Personne ne doit y être cité sans des Raisons importantes, 35. Le Pere & deux de ses Enfants peuvent en être Membres en même tems, 36.

Cinq nouveaux Reglemens Synodaux touchant les Consistoires, 33. Ils ne doivent point être Juges ni Arbitres des Disputes des Particuliers, touchant la Religion, ou les autres Matieres, *ibid.* On ne doit point établir d'autre Conseil que le leur dans les Eglises Reformées, 38. 64. 79. On peut y faire venir en de certaines Ocasions ceux qui sont coupables de Crimes qui meritent des Peines corporelles, pour en faire la Reconnoissance, quoique cela puisse les leur attirer de la Part des Magistrats, 52. 53. Quelle est l'Autorité des Consistoires sur leurs Ministres propres, quand ils sont prêtés à d'autres Eglises, 66. Sept nouveaux Articles de Discipline qui les concernent, 104. Trois autres Decrets faits sur cela, 115. 118. Ce qu'ils ne doivent pas témoigner par des Actes, & ce qu'ils doivent tenir secret, 141. Matieres Particulieres dont ils doivent juger, *ibid.* Pour quelles Fautes ils doivent exiger des Reconnoissances, 142. Quels Crimes & Faits ils ne doivent point reveler aux Magistrats, 150. 161. Excommunication qui doit être employée contre ceux qui les veulent contraindre à témoigner par devant les Magistrats les Fautes des Delinquans, 176. 177. En quels Cas ils doivent prendre la Défense des Ministres contre les Magistrats, 160. Les Consistoires des Eglises qui sont dans les Maisons des Princes doivent être separés des autres, 176. Ce que tous les Consistoires doivent faire pour conserver leur Liberté, 181. Etablissement d'un Suprême Consistoire & l'Etendue de son Autorité, 282. Aucun Consistoire ne peut être recusé tout entier, & il doit juger des Causes de la Recusation de ses Pasteurs & de ses Anciens, 305.

Contrainte. On n'en doit point user pour faire accepter le Saint Ministère à qui que ce soit, contre son gré, 3.

Controverses de la Religion divisées en XIV. Classes diferentes, dont les plus savans Ministres de chaque Province Ecclesiastique de France furent chargés d'examiner les Articles Particuliers qu'on leur assigna, pour se tenir prêts à disputer là dessus, en Cas de Besoin, 377.

Convocation des Synodes Nationaux & tout ce qui les concerne réglé dans plu-

seurs Articles, 68. *Voies Synodes.*

Convois Funebres. On peut accompagner ceux des Catholiques jusqu'aux Portes de leurs Eglises, 160. Le contraire est décidé par un autre Synode, 200.

Coupe de la Cene. Ceux qui ne boivent point de Vin peuvent recevoir le Pain de la Cene tout seul, 20. 22. Le contraire a été décidé par un autre Synode, 75. Elle peut être donnée par les Anciens, 245. Et par les Diacres, 57. Le contraire a été décidé par trois autres Synodes Nationaux, 35. 74. 387. Les Ministres de Geneve se sont trouvés d'un Sentiment contraire à ces Decrets, 57. Precautions qu'il faut avoir pour contenir ceux qui ne veulent pas la prendre avec des Malades, 141. Decret fort ample touchant les Anciens & les Diacres qui la donnent, & les Contestations arrivées là dessus, 415. Reglement fort ample de tous les Inconveniens qu'il faut éviter, & de tout ce qu'on doit observer sur cette Matiere, 375. *Voies Cene.*

Crimes pour lesquels on doit déposer les Ministres & les Anciens, 4. 5. 22. Et les Diacres, 6. Ceux dont les Consistoires peuvent juger, pour en censurer les Coupables avant que les Magistrats en aient eu Connoissance, 110. Ceux qui ayant donné Lieu à la Deposition des Ministres & des Anciens, les empêchent d'être jamais retablis dans leurs Charges, 111. S'il est licite aux Fideles de denoncer ceux qui en ont commis qui les rendent punissables de Peines Corporelles, ou Infames, 20. 52. Les Magistrats Infideles n'en doivent pas être avertis par aucun Membre des Consistoires, 159. Autres Decrets plus amples & differens sur cela, 261. 314. 376. *Voies Delinquans, Censures, & Excommunication.*

Croix. Les Invalides Reformés peuvent la porter sur leurs Manteaux, ou Habits, 374.

Curés & autres Ecclesiastiques. S'ils peuvent jouir des Rentes de leurs Benefices après avoir embrassé la Religion Reformée, 20. 47. 61. 62. 131. 141. 152. 183. 230. Ce qu'ils doivent faire pour être reçus Ministres dans quelque Eglise Reformée, 24. Ce ne doit être qu'après une longue Epreuve, 4. 24. 38. 304. 311. 420. *Voies Ecclesiastiques & Beneficiers.*

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

D.

D *Avean* Ministre. Sa Réponse aux Ecrits de *Bellarmin* aprouv., 186.
Danger qu'il y a d'assembler un grand Nombre de Ministres dans les Synodes Nationaux, 68.
Daniel *Brossier*, Ministre, fait un Schisme, & est déclaré indigne du Ministère par le Synode National d'*Orleans*, qui menace de l'excommunier, à cause de plusieurs grands Crimes dont il est accusé, 29.
Danses défendûes aux Reformés par divers Synodes, 16. 18. 118. 1143. Nouveau Decret plus rigoureux là-dessus, 151.
David *Veran*, Ministre de *Beauge*, adresse des Lettres pleines d'injures au Synode National d'*Orleans*, 31.
Déclaration du Mystere & Secret de Dieu. C'est le Titre d'un Livre condamné par le Synode National de *Lion*, 36. Déclaration faite au *Roi* par le Synode National de *Privas*, touchant des Lettres d'Amnistie acordées aux Reformés qui avoient tenu des Assemblées Politiques, 407. 408. 409.
Decrets des Synodes Nationaux de *France* valables, nonobstant qu'ils fussent faits en l'Absence de plusieurs Deputés des Eglises Reformées du même Roiaume, 23. Ceux du Synode National de *Lion* envoyés aux Pasteurs de *Geneve*, 48. Ceux des quatre premiers Synodes Nationaux compilés en un Volume, *ibid.* Ceux de la Discipline Ecclesiastique furent trouvés si differens dans les Exemplaires présentés au VI. Synode National assemblé à *Vertueil*, qu'il ne savoit pas ceux qu'il devoit adopter, 72. Les autres Synodes y firent divers Changemens, mais celui de *Montpellier*, qui étoit le XV. Synode National, nomma vingt-deux Ministres pour les corriger, 221. 222. Tous ces Decrets & tous les autres Statuts des XVI. premiers Synodes Nationaux furent tellement alterés, ou negligés, que le Synode National de *Gap*, ne sachant où étoient leurs véritables Originaux, chargea plusieurs Ministres d'en faire la Recherche dans leurs Provinces, 262. *Voies Discipline, Confession de Foi, Actes & Synodes dans leurs Decrets Particuliers des Matieres Specifiques.*

Delinquans. Articles de Discipline qui les concernent, & la Penitence qu'ils doivent faire, suivant la Diversité de leurs Fautes, 105. 113. 114. 120. 142. 150. 181. 187. 197. *Voies Censures & Excommunication.*

Demandes que font les Ministres de *Geneve* à ceux qui veulent recevoir la Cene. C'est le Titre d'un Livre condamné par le Synode National de *Lion*, 49. Plusieurs Demandes faites par ledit Synode aux Professeurs de *Geneve* & leurs Réponses, 50. &c. jusqu'à 57. Un très-grand Nombre de Demandes faites aux Synodes Nationaux par les Deputés des Eglises & des Provinces, & par diverses autres Personnes sur diferentes Matieres, 8. &c. jusqu'à 11. 18 &c. jusqu'à 22. 28. 29. 30. 38. &c. jusqu'à 46. 64. 67. 74. 76. 77. 81. &c. jusqu'à 93. 105. 108. 109. 113. 119. 121. 122. 129. 134. 150. 153. 157. &c. jusqu'à 161. 164. &c. jusqu'à 171. 179. &c. jusqu'à 187. 189. 200. &c. jusqu'à 203. 207. &c. jusqu'à 210. 215. &c. jusqu'à 218. 222. 231. 238. 241. 247. &c. jusqu'à 250. 263. &c. jusqu'à 266. 281. 286. 311. 325. 327. &c. jusqu'à 336. 375. 376. 381. 382. 383. 425. 426. 429. 430.

Demembrement des Eglises de chaque Province. En quels Cas il doit être fait, 25.

Demoniaques dont on fit une Histoire, 313. Et un Ecrit qui fut condamné, *ibid.*

Déposition des Ministres. En quels Cas elle a Lieu, 4. 5. Celle des Anciens & celle des Diacres, 6. *Voies Ministres, Anciens & Diacres.*

Deputés au premier Synode National, 1. Ceux de toutes les Provinces où il y avoit des Eglises Reformées envoyés tous ensemble auprès du *Roi*, & pour quel Sujet, 21. Quel étoit leur Pouvoir, 22. Consultation qu'ils devoient faire pour presenter la Confession de Foi au *Roi*, *ibid.* Les Professeurs en Theologie peuvent être Deputés aux Synodes, 33. Combien chaque Synode Provincial en doit envoyer aux Nationaux, 68. 140. Le tems de leur Retour ne doit pas être limité, 69. Avertissemens qu'ils doivent donner à leurs Provinces, 126. Plusieurs Deputés de differens Pais envoyés à *Francfort*, pour réunir les Eglises Reformées

DES MATIERES.

avec les Protestantes , 131. 132. Quel en fut le Succès , 133. Premiere Liste que les Synodes Nationaux ont faite des Deputés de XIX. Provinces , envoyés à celui de *Figeac* , 138. 139. Chaque Ministre Deputé aux Synodes doit être accompagné d'un Ancien , & les Anciens d'un Ministre , sans quoi on ne doit point avoir Egard à leurs Memoires , 140. Liste de ceux qui furent Deputés au second Synode National de la *Rochelle* , 146. 147. Au premier de *Vitré* , 155. 156. 157. Trois Deputés des Eglises Wallonnes des *Pais-Bas* y aporèrent leur Confession de Foi , qui fut aprouvée par ceux de ce Synode , qui leur firent aussi aprouver reciproquement celle des Reformés de *France* , 157. Liste de ceux qui furent envoyés au Synode National de *Montauban* , 173. 174. A celui de *Saumur* , 194. 195. 196. A celui de *Montpellier* , 213. 214. A celui de *Gergeau* , 223. 224. 225. Permission du *Roi* pour en envoyer deux Reformés à la Cour , & les y laisser resider comme Agens de la Part de toutes les Eglises & des Synodes , afin d'y presenter leurs Requêtes & les Cahiers de leurs Plaintes , 250. Liste de ceux qui furent envoyés au Synode National de *Gap* , 255. 256. 257. Grands Desordres causés par un seul Deputé envoyé en Cour , 275. Deux autres Deputés Generaux , envoyés auprès du *Roi* , sont loués de leur Fidelité & Diligence , 276. Nouvelle Election de deux autres , pour aller resider en Cour . 277. Avertissemens Synodaux qui leur sont donnés , 280. Memoires qui leur sont envoyés . 283. Les Noms & Qualités de tous ceux qui assisterent au Synode National de la *Rochelle* , 296. 297. 298. Les Pretensions extraordinaires des Deputés du Corps de cette Ville , 299. Les Troubles causés par l'Impatience de plusieurs Deputés des Eglises , 300. Ils peuvent être Deputés plusieurs fois consecutivement , 306. Ils doivent aporner aux Synodes Nationaux l'Etat des Pasteurs & des Proposans de leurs Provinces , 309. Il n'y en doit avoir que deux pour chaque Province , chargés des Affaires particulieres de leur District , qui doivent être réglées dans les Synodes Nationaux , 310. Ceux qui étoient à la Cour devoient y prendre Soin

des Affaires Generales & Particulieres de chaque Eglise , 314. Leurs Apointemens furent réglés à treize mille six cens Livres tous les Ans , 340. Liste de ceux qui furent envoyés au Synode National de *Saint Maixent* , 353. 354. 355. 356. Decret concernant le Deputé General des Eglises Reformées audit Synode , *ibid.* Un autre Decret touchant le Refus qu'on y fit à un Deputé de la Principauté de *Sedan* , recommandé par le *Duc de Bouillon* , *ibid.* Serment que devoient faire tous les Deputés aux Synodes , de n'avoir pas brigué pour avoir cet Emploi , 373. Avis donnés à ceux qui étoient en Cour , 393. 394. Liste de ceux qui furent envoyés au Synode National de *Privas* , 395. 396. 397. Diverses Remontrances que les Deputés Generaux devoient faire au *Roi* , sur des Matieres très-importantes , 425. 426. Detenteurs du Bien d'autrui. Si on peut les recevoir à la Cene , 11. Diacres. Quelle est leur Charge , & par qui ils doivent être choisis , 5. 15. 80. En quels Cas ils peuvent donner leurs Suffrages decisifs dans les Synodes Nationaux , 17. Decret fait pour ceux qui catechisoient publiquement , 5. Les inconveniens qui en sont arrivés , & la Revocation de ce Decret , 27. Ils doivent signer la Confession de Foi & la Discipline Ecclesiastique , 76. Ils peuvent faire les Prieres Publiques dans l'Eglise , 149. Ils peuvent distribuer le Pain & le Vin de la Cene en Presence des Ministres , 57. Le contraire a été décidé par deux autres Synodes , 35. 74. Nouveaux Articles de Discipline qui les concernent , 103. 104. 142. Decret fort ample touchant la Distribution qu'ils faisoient de la Coupe dans la Celebration de la Cene , & les Debats survenus pour cela , 415. *Voies Discipline.* Discipline des Eglises Reformées de *France*. Elle fut dressée en XL. Articles dans le premier Synode National , 1. &c. jusqu'à 7. Ceux qui refusent de s'y soumettre ne doivent pas être reputés Schismatiques , 3. Les Reglemens en peuvent être changés , 7. Par quels Suffrages ils doivent être établis , 17. L'Eglise de *Geneve* consultée là-dessus , 48. Corrections & Aditions que le Synode National

TABLE ALPHABETIQUE

de *Poitiers* y a faites sur XXIV. Articles, 14. &c. jusqu'à 17. En quels tems elle doit être lue dans les Consistoires, 26. Les Articles n'en doivent pas être publiés en Chaire, 31. Autre Decret contraire à celui-là, 162. Le Synode National de *Lion* y fit de nouvelles Aditions & Corrections, 32, 33, 34. Quelle Conduite les Eglises doivent tenir à l'égard de ceux qui ne s'y soumettent pas, 63, 64. Tout l'Ordre en fut renversé & méprisé par *Charles du Moulin* Ministre, 70. Les Exemplaires imprimés en étoient si diferens, que le VI. Synode National assemblé à *Verthèil* ne savoit pas quels Canons il en devoit adopter, 72. Trois Eglises furent choisies pour les examiner, & pour en faire un Systeme complet, *ibid.* Certains Particuliers s'en plaignoient; mais ces Canons furent néanmoins approuvés, 75, 76. Les Anciens & les Diacres doivent les signer, *ibid.* Changemens & Aditions qu'on y fit au Synode National de la *Rochele* sur LXVIII. Articles, 100. &c. jusqu'à 109. Corrections qu'on y fit dans celui de *Nîmes* sur XXXI. Articles, 112. &c. jusqu'à 119. Decret pour en confirmer tous les Reglemens, rejetés par des Ministres & par plusieurs autres Reformés, 123. Et alterés par les Canons d'un Synode Provincial, 123. Plusieurs autres Changemens & Aditions qu'on y fit dans le Synode National de la *Rochele*, 148. &c. jusqu'à 154. Autres changemens faits sur XLIII. de ces Articles par celui de *Vitré*, 162, 163, 164. Nouvelles Aditions & Corrections qu'on y fit dans celui de *Montauban* sur XX. Articles, 176, 177, 178. Ce Synode ordonna que toutes les Copies de la Discipline fussent collationnées avec ce dernier Exemplaire, *ibid.* Et il défendit d'en faire aucun Abregé, 184, 185. Nouvelles Remarques, Corrections & Aditions faites derechef sur XXIX. Articles de cette Discipline, par le Synode National de *Saumur*, 196. &c. jusqu'à 199. Decret touchant la Communication qu'on en pouvoit faire aux Magistrats, 216. La grande Variété des nouveaux Exemplaires qui contenoient ces Decrets, fut encore corrigée une autre fois, par vint-deux Ministres nommés par le Synode National de *Montpellier*, 221, 222.

Ce que les Provinces devoient faire quand elles desiroient qu'on en changeât quelques Articles, 223. Nouvelles Corrections & Aditions que le Synode National de *Gergeau* y fit sur XXXIX. Articles, 236. &c. jusqu'à 240. Celles qu'on y fit derechef au Synode National de *Gap* sur XVI. Articles, 260, 261, 262. Tous les Synodes, les Coloques, & les Consistoires furent chargés d'en avoir une Copie, 260. Mais elle fut rendue inutile par le troisieme Synode National de la *Rochele*, qui fit encore quelques années après beaucoup d'autres Changemens, des Aditions & des Corrections aux Statuts de cette Discipline sur XXII. Articles, 304, 305, 306. On en devoit lire tous les Reglemens à l'Ouverture des Synodes, *autant qu'il étoit possible*, suivant un Decret du Synode National de *Gap*, 259. Cette Clause, de la *Possibilité Conditionnelle* de la Lecture de la Discipline & de la Confession de Foi dans les Synodes, fut revoquée, à Cause de son Absurdité, 262. Mais le Synode National de la *Rochele* trouva bon de l'employer derechef, en declarant que l'Exhortation faite par le Synode de *Gap*, de lire la Confession de Foi & la Discipline dans les Synodes, n'y obligeoit qu'*autant qu'il est possible* de faire cette Lecture, 307. Le Synode National de *Privas* donna finalement Ordre de compiler tous les Statuts de cette Discipline pour les envoyer au Synode National de *Tonneins*, 403. Les Reformés du Baillage de *Gex* ne signerent ces Status qu'avec des Reserves, 329. Les Corrections fit sur XVII. Articles de cette Discipline, 357. &c. jusqu'à 360. Celles que le Synode National de *Privas* y ajouta sur VII. Articles, 400, 401. Ce même Synode ordonna qu'on fit une Compilation de tous ces Statuts de Discipline, pour les envoyer au Synode National suivant, 403. *Voies Discipline dans la Table du Second Tome.*

Discretion dont il faut user envers les Ecclesiastiques qui retiennent leurs Benefices, après avoir embrassé la Religion Reformée, 61, 62.
Dispenses données par les Ecclesiastiques de la Communion de Rome ne doivent pas être

DES MATIERES.

- être reçues par les Reformés, 8. 27. Ni celles qui viennent du Pape, 110. 153. On peut se servir de celles que le *Roi* de France accorde, selon les Articles secrets de l'Edit de *Nantes*, 169. Il n'est pas nécessaire que les Ministres les voient pour bénir les Mariages, 199.
- Disputes des Ministres, sur les Matieres de Foi, ou d'Herésie, touchant lesquelles ils ne peuvent pas s'accorder dans les Synodes Nationaux. Ce qu'on doit faire en ce Cas, 17. Decret touchant ceux qui en font naître par Ignorance, ou sans Raison, 115. 116. Il est bon d'en agiter dans les Coloques pour s'y exercer, 182. Ce Decret fut revoqué par le Synode National de *Saumur*, qui ne les jugea propres que pour les Colleges & les Universités, 200. Le Synode National de *Gap* défendit absolument ces Disputes aux Ministres, 274. Et leur permit de s'exercer dans les Coloques par des Sermons faits d'un Style Scolastique, 261.
- Dissipation des Eglises qui n'entretiennent pas leurs Ministres, 152. *Voies Ingrats.*
- Dissolution des Mariages qui ne doit pas être faite par les Eglises, 7. Cas indecis touchant celle des Mariages des Moines Apostats, 77. Decret touchant celle de ceux qui sont aculés, mais non pas convaincus d'Impuissance, 168. Touchant celle des Mariages Incestueux, 171. *Voies Divorce & Mariage.*
- Distributions que les Anciens, ou les Diacres font aux Pauvres. En Presence de qui elles doivent être faites, 68. Decret touchant celles des Deniers Roiaux octroyés pour l'Entretien des Eglises Reformées de France, 225. 226. Distribution de cent soixante-cinq mille Livres qui leur étoient octroyées tous les Ans par Sa Majesté, 441. &c. jusqu'à 445. *Voies Comptes.*
- Divinité de *Jesus-Christ* & du *Saint Esprit* niée par *Jean du Gast* Ministre de *Poitiers*, 66.
- Divisions honteuses des Eglises Reformées de France, qui obligerent le Synode National de *Figeac* à leur faire de vives Remontrances la-dessus, 420. 421. 422.
- Divorce qui est permis pour Cause d'Adultere, 25. Cas particulier des Adulteres qui ne donnent pas le Droit de faire Divorce, 12. 13. Condamnation de ceux qui le font pour Cause de Lepre, ou pour des Maladies contagieuses, 35. 39. 158. L'Acte du Divorce ne doit pas être fait devant aucun Consistoire, mais devant les Magistrats, 68. Douze Cas tres-remarquables touchant les Divorces, 93. &c. jusqu'à 97. Trois autres Cas là-dessus tres-importans, 77. 141. 168. *Voies Mariages & Cas de Conscience.*
- Dixmes. Elles doivent être païées aux Ecclesiastiques Romains par les Reformés, 11. Quel Usage ils doivent faire de celles que les Catholiques leur cedent, 131. 141. 167.
- Donations d'un Testateur. Si elles peuvent être limitées par des Reformés, 84.
- Ducandal*, Receveur General des Eglises Reformées de France, leur devoit faire la Distribution de cent trente-cinq mille Livres, octroyées annuellement par le *Roi*, suivant l'Etat qui en fut réglé par le Synode National de la *Rochele*, 339. &c. jusqu'à 342. Promesse qu'il fit à toutes les Eglises, avec les Conventions de sa Recepte, 351. 352. Il fut confirmé dans la Charge de Receveur General, par le Synode National de *Saint Maixent*, 389; Et par celui de *Privas*, 425. Liquidation de les Comptes rendus audit Synode pour la Distribution de Cent soixante-cinq mille Livres données annuellement aux dites Eglises, par un nouveau Brevet du *Roi*, qui augmenta la Somme precedente, 440. &c. jusqu'à 445.
- Duelistes. Ils doivent être suspendus de la Cene, & obligés de faire une Reconnoissance Publique, 187. 201.
- Du Moulin* (*Charles*) aiant soutenu plusieurs Erreurs qui furent condannées, ne se desista point de les enseigner à plusieurs Sectaires qui firent une Communion à Part, 70.

E.

Ecclesiastiques Romains. Si, après avoir embrassé la Religion Reformée, ils peuvent encore se prevaloir des Rentes de leurs Benefices, 20. 47. 61. 62. 131. 142. Ils ne doivent pas être reçus au Ministère sans une longue Epreuve, 4. 24. 38. 15. 183. 230. Elle est fixée à deux Ans, par le Synode National de la *Rochele*, 304. Et par celui de *Privas*, quand

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- on veut les recevoir pour Anciens, ou pour Diacres, 420. Ceux qui après avoir apostasié s'en repentent, doivent rester dix Ans, sans faire aucun Exercice de Theologie, 311. Ils doivent être envoyés dans les Provinces d'où ils sont natifs, *ibid.* & 361. Il n'est pas bon d'établir un Fonds pour la Subsistance des Ecclesiastiques Profelytes, *ibid.*
- Ecoles Reformées que les Provinces doivent établir, 126. 250. Decrets qui défendent aux Reformés d'envoyer leurs Enfans à celles des Ecclesiastiques Romains, 130. Autres Decrets là-dessus, 239. 360. Somme d'Argent qui leur est donnée, 310.
- Ecrits des Aversaires. Comment ils doivent être refutés, 69. 108. 109. Et par qui, 127. 128. 229. Les Fraix de leur Impression devoient être païés des Deniers de l'Octroi du Roi, 228. 245. Quelle Aprobation doivent avoir ceux qui écrivent, 6. 153. 178. 229. Plusieurs Ecrits mis en Lumiere sous Pretexte de la Réunion de tous les Chrétiens en une même Doctrine, 222. Avis que chaque Ministre doit donner de ce qu'il y trouve de censurable, 274. Decrets & Réponses touchant les Ecrits du Professeur *Piscator*, qui firent un grand Bruit, 301. 302.
- Ecriture Sainte. Il est défendu par le Synode National de *Lion*, aux Hommes & aux Femmes Reformées de l'interpreter, 42. On ne doit lire aucuns autres Ecrits dans les Eglises Reformées, 75. Decret touchant ceux qui la traduisent en Vers, 129. Ce qu'elle contient de Canonique, ou d'Apocriphe ne doit point être cité dans les Comediés, 142. La Version qui en a été faite à *Geneve* est approuvée, mais on doit la rendre plus parfaite, *ibid.* On n'en doit lire en Public que les Livres Canoniques, 180. Permission qui fut donnée pour l'imprimer à la *Rochele*, 202. Decret touchant quelques Annotations qu'on y avoit faites, 235. Plaintes de ce qu'on l'imprimoit à la *Rochele*, 272. On ne doit pas y mettre la Main dessus, en prêtant Serment, 274. *Voies Bible.*
- Edit du Roi peu favorable aux Reformés à cause de leur peu d'Union, & d'Intelligence, selon leur propre Aveu, 223.
- Exhortation qu'ils firent aux Gouverneurs Reformés pour diferer l'Execution de cet Edit, 224. Attestations concernant les Membres des Chambres de l'Edit, 312. Remontrances qui leur furent faites, 425. De quels Jugemens les Reformés pouvoient appeller aux Chambres de l'Edit, 160.
- Eglise de *Jesus-Christ*. Quelle est son Autorité, 142. Definition de la vraie Eglise Catholique trouvée imparfaite par le Synode National de *Gap*, 258. Et adoptée par celui de la *Rochele*, 301. Eglise *Gallicane* dont les Reformés de l'Isle de France propoioient de maintenir les Libertés contre le Pape, 190. Par le mot d'Eglise, les Synodes entendent le Consistoire & les principaux du Peuple, 305.
- Eglises des Catholiques. Si les Reformés y peuvent accompagner leurs Maitres qui professent la Religion Romaine, 12. Et les Convois Funebres, 160. 200. Et les Mariages, *ibid.* Celles des Reformés sont Ingrates envers leurs Pasteurs, 17. Punition qu'elles meritent, 67. 144. Les Censures que les Synodes doivent leur faire pour cela, 127. Ce qu'elles doivent fournir pour les Etudians en Theologie, 140. Elles se dissipent faute d'entretenir leurs Pasteurs, 152. Celles des *Pais-Bas* s'unissent avec celles de France, 157. 158. Les Censures que les Colloques & les Consistoires doivent leur faire, 127. 134. 144. 152. Tous les Reformés doivent se cottiser pour entretenir celles de France, 158. Decret comminatoire pour les y obliger, 161. Deux autres Decrets fort rigoureux pour cela, 177. 180. Elles sont menacées d'une Dissipation totale, à cause de cette Ingratitude envers leurs Pasteurs, *ibid.* Celles qui ne paient pas leur Part d'une Cottisation doivent être privées du Ministère & des Sacremens, 181. Autre Decret là-dessus, 197. Union de toutes les Eglises Reformées de France, jurée à *Mantes*, *ibid.* Mais retractée en Partie dans le Synode National de *Saumur*, 200. Affaires concernant leur Conservation, 202. Leur Union est confirmée derechef par un autre Serment, 203. 204. Et par un autre Decret fait pour reparer les Maux causés par leur Desunion & leur Mesintelligence, 223. Nouveaux Troubles & Desor-

DES MATIERES.

- Defordres survenus entr'elles, 275. 276.
 Avertiffemens Synodaux qui leur sont
 donnés, 280. Catalogue de toutes celles
 de France, divisées en XLIV. Colo-
 ques, 287. &c. jusqu'à 295. Elles ne
 doivent recevoir aucun Pasteur sans lui
 assigner une Eglise particuliere, laquelle
 il ne doit jamais quitter, 310. Leur
 Union avec celles du *Bearn*, *ibid.* Elles
 recevoient tous les Ans Cent trente-cinq
 mille Livres du *Roi*, 339. Autre Cata-
 logue de toutes les Eglises Reformées de
 France dressé au Synode National de *Saint*
Maixent, 389. 390. Distribution qu'on
 leur fit de l'Argent du *Roi*, 391. Autre
 Catalogue des Eglises & des Ministres,
 suivant lequel le Synode National de *Pri-*
vas leur fit la Distribution de Cent quatre-
 vints mille Livres que le *Roi* s'obligea
 volontairement de leur donner tous les
 Ans, 443. 444.
- Election des Ministres. Par qui elle doit
 être faite, 2. 15. 34. Elle doit durer au-
 tant que leur Vie, 3. Si elle doit être
 confirmée par l'Imposition des Mains, 2.
 64. 65. 73. Autres Decrets touchant
 leur Election & leur Ordination, 357.
 358. 400. Reglemens faits pour celle des
 Professeurs, 115. 121. 260. 275. 309.
 Decrets concernant celle des Anciens, 5.
 15. 80. 305. Et celle des Diacres, 5. 15.
 80. *Voies Pasteurs, Professeurs, Ministres,*
Proposans, Anciens, & Diacres.
- Encens & Cierges que les Reformés ne doi-
 vent pas donner aux Catholiques, 184.
- Enchanteurs & Sorciers qui affligent les Re-
 formés, doivent être excommuniés pu-
 bliquement, 183. 184. Illusions recon-
 nues là-dessus & leurs Remedes, 217.
 Histoire d'un Demoniaque, 282. De-
 cret touchant ceux qui craignent les Sor-
 tiles, 308. Ecrit fait au Sujet d'un
 Demoniaque, 313. Divorce fait pour un
 Enchantement, 330.
- Enfants au dessus de douze Ans. Ils peuvent
 être admis à la Cene, & à presenter
 ceux qu'on doit bâtiser, 67. Par qui
 les Enfants Orphelins des Ministres doi-
 vent être entretenus, 77. 216. 245. Ils
 doivent être enregistrés chacun dans le
 Synode de leur Province, 127. Soins qu'on
 doit avoir de leur Instruction, 130. Ceux
 des Pasteurs qui ont peu de Moïens sont
 exceptés d'un Reglement Synodal qui
- prive tous les autres des Charités prises
 sur les Deniers de la Liberalité du *Roi*,
 361.
- Enregistremens des Batêmes & des Maria-
 ges qu'on doit faire dans les Eglises Re-
 formées, 7. S'il est licite aux Reformés
 de les faire dans les Eglises des Catholi-
 ques, 9. Quels sont les Batêmes des Re-
 formés qu'on ne doit pas enregistrer, 159.
 Decrets touchant les Enregistremens des
 Morts & des Profelytes, 185. 200. 248.
- Enterremens des Morts. Ils doivent être
 faits sans aucunes Prieres, 26. Et sans
 aucunes Exhortations, 143. Ni Remon-
 trances, 198. Ni Aumones publiques,
 217. Ni Guirlandes de Fleurs pour les
 Filles, 248. En quels Cas on peut assi-
 ster à ceux des Catholiques, 160. Mo-
 destie qu'on y doit garder, 163. Il est
 remis à la Discretion des Pasteurs de s'y
 trouver, ou non, 262. Reglement tou-
 chant les Sepulchres, 273.
- Entretien qui doit être donné par les Egli-
 ses commodes à ceux qui étudient pour
 être faits Ministres, 70. Les Grands
 Seigneurs doivent aussi y contribuer, &
 la cinquième Partie de toutes les Aumô-
 nes doit être réservée pour cet Entretien,
 140. 149. 197. Quel est celui que les
 Moines sortis des Cloîtres, pour avoir
 la Liberté de Conscience, doivent rece-
 voir de leurs Parens, 71. Celui qui
 doit être donné aux Veüves & aux En-
 fans des Ministres par les Synodes Pro-
 vinciaux, 127. Aux Ministres mêmes
 par les Personnes commodes, 80. Et par
 leurs Eglises propres, 152. Tous les Re-
 formés doivent se cottiser pour cela, 158.
 178.
- Espagne.* Plusieurs Familles de ce Pais-là,
 refugiées depuis cent Ans à *Montpellier*,
 y étant outragées, on en fit des Remon-
 trances Synodales aux Consuls de cette
 Ville, 249.
- Etudians qui aspirent au St. Ministère doi-
 vent être entretenus par les Eglises, 70.
 En quelles Ocasions ils ne peuvent pas se
 prevaloir de leur Ministère quand ils y
 sont parvenus, 80. Ecoles qui doivent
 être dressées pour les y élever, 126. Les
 Princes, les Grands Seigneurs & tous les
 Reformés opulens doivent contribuer à
 leur Entretien, 140. 149. 197. La cin-
 quième Partie des Aumônes doit être em-

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- on veut les recevoir pour Anciens, ou pour Diacres, 420. Ceux qui après avoir apostasié s'en repentent, doivent rester dix Ans, sans faire aucun Exercice de Theologie, 311. Ils doivent être envoiés dans les Provinces d'où ils sont natifs, *ibid.* & 361. Il n'est pas bon d'établir un Fonds pour la Subsistance des Ecclesiastiques Profelytes, *ibid.*
- Ecoles Reformées que les Provinces doivent établir, 126. 250. Decrets qui défendent aux Reformés d'envoier leurs Enfans à celles des Ecclesiastiques Romains, 130. Autres Decrets là-dessus, 239 360. Somme d'Argent qui leur est donnée, 310.
- Ecrits des Aversaires. Comment ils doivent être refutés, 69. 108. 109. Et par qui, 127. 128. 229. Les Fraix de leur Impression devoient être païés des Deniers de l'Octroi du *Roi*, 228. 245. Quelle Aprobation doivent avoir ceux qui écrivent, 6. 153. 178. 219. Plusieurs Ecrits mis en Lumiere sous Pretexte de la Réunion de tous les Chrétiens en une même Doctrine, 222. Avis que chaque Ministre doit donner de ce qu'il y trouve de censurable, 274. Decrets & Réponses touchant les Ecrits du Professeur *Piscator*, qui firent un grand Bruit, 301. 302.
- Ecriture Sainte. Il est défendu par le Synode National de *Lion*, aux Hommes & aux Femmes Reformées de l'interpréter, 42. On ne doit lire aucuns autres Ecrits dans les Eglises Reformées, 75. Decret touchant ceux qui la traduisent en Vers, 129. Ce qu'elle contient de Canonique, ou d'Apocriphe ne doit point être cité dans les Comedies, 142. La Version qui en a été faite à *Geneve* est aprouvée, mais on doit la rendre plus parfaite, *ibid.* On n'en doit lire en Public que les Livres Canoniques, 180. Permission qui fut donnée pour l'imprimer à la *Rochelle*, 202. Decret touchant quelques Annotations qu'on y avoit faites, 235. Plaintes de ce qu'on l'imprimoit à la *Rochelle*, 272. On ne doit pas y mettre la Main dessus, en prêtant Serment, 274. *Voies Bible.*
- Edit du *Roi* peu favorable aux Reformés à Cause de leur peu d'Union, & d'Intelligence, selon leur propre Aveu, 223.
- Exhortation qu'ils firent aux Gouverneurs Reformés pour diferer l'Execution de cet Edit, 224. Attestations concernant les Membres des Chambres de l'Edit, 312. Remonstrances qui leur furent faites, 425. De quels Jugemens les Reformés pouvoient apeller aux Chambres de l'Edit, 160.
- Eglise de *Jesus-Christ*. Quelle est son Autorité, 142. Définition de la vraie Eglise Catholique trouvée imparfaite par le Synode National de *Gap*, 258. Et adoptée par celui de la *Rochelle*, 301. Eglise *Gallicane* dont les Reformés de l'*Isle de France* proposoient de maintenir les Libertés contre le *Pape*, 190. Par le mot d'Eglise, les Synodes entendent le Consistoire & les principaux du Peuple, 305.
- Eglises des Catholiques. Si les Reformés y peuvent accompagner leurs Maitres qui professent la Religion Romaine, 12. Et les Convois Funebres, 160. 200. Et les Mariages, *ibid.* Celles des Reformés sont Ingrates envers leurs Pasteurs, 17. Punition qu'elles meritent, 67. 144. Les Censures que les Synodes doivent leur faire pour cela, 127. Ce qu'elles doivent fournir pour les Etudians en Theologie, 140. Elles se dissipent faute d'entretenir leurs Pasteurs, 152. Celles des *Pais-Bas* s'unissent avec celles de *France*, 157. 158. Les Censures que les Colocques & les Consistoires doivent leur faire, 127. 134. 144. 152. Tous les Reformés doivent se cottiser pour entretenir celles de *France*, 158. Decret comminatoire pour les y obliger, 161. Deux autres Decrets fort rigoureux pour cela, 177. 180. Elles sont menacées d'une Dissipation totale, à cause de cette Ingratitude envers leurs Pasteurs, *ibid.* Celles qui ne paient pas leur Part d'une Cottisation doivent être privées du Ministère & des Sacremens, 181. Autre Decret là-dessus, 197. Union de toutes les Eglises Reformées de *France*, jurée à *Mantes*, *ibid.* Mais retractée en Partie dans le Synode National de *Saumur*, 200. Affaires concernant leur Conservation, 202. Leur Union est confirmée derechef par un autre Serment, 203. 204. Et par un autre Decret fait pour reparer les Maux causés par leur Desunion & leur Mesintelligence, 223. Nouveaux Troubles & Desor-

DES MATIERES.

- Desordres survenus entr'elles, 275. 276.
 Avertissemens Synodaux qui leur sont
 donnés, 280. Catalogue de toutes celles
 de France, divisées en XLIV. Colo-
 ques, 287. &c. jusqu'à 295. Elles ne
 doivent recevoir aucun Pasteur sans lui
 assigner une Eglise particuliere, laquelle
 il ne doit jamais quitter, 310. Leur
 Union avec celles du *Bearn*, *ibid.* Elles
 recevoient tous les Ans Cent trente-cinq
 mille Livres du *Roi*, 339. Autre Cata-
 logue de toutes les Eglises Reformées de
 France dressé au Synode National de *Saint*
Maixent, 389. 390. Distribution qu'on
 leur fit de l'Argent du *Roi*, 391. Autre
 Catalogue des Eglises & des Ministres,
 suivant lequel le Synode National de *Pri-*
vas leur fit la Distribution de Cent quatre-
 vints mille Livres que le *Roi* s'obligea
 volontairement de leur donner tous les
 Ans, 443. 444.
- Election des Ministres. Par qui elle doit
 être faite, 2. 15. 34. Elle doit durer au-
 rant que leur Vie, 3. Si elle doit être
 confirmée par l'Imposition des Mains, 2.
 64. 65. 73. Autres Decrets touchant
 leur Election & leur Ordination, 357.
 358. 400. Reglemens faits pour celle des
 Professeurs, 115. 121. 260. 275. 309.
 Decrets concernant celle des Anciens, 5.
 15. 80. 305. Et celle des Diacres, 5. 15.
 80. *Voies Pasteurs, Professeurs, Ministres,*
Proposans, Anciens, & Diacres.
- Encens & Cierges que les Reformés ne doi-
 vent pas donner aux Catholiques, 184.
- Enchanteurs & Sorciers qui assigent les Re-
 formés, doivent être excommuniés pu-
 bliquement, 183. 184. Illusions recon-
 nues là-dessus & leurs Remedes, 217.
 Histoire d'un Demoniacque, 282. De-
 cret touchant ceux qui craignent les Sor-
 tiles, 308. Ecrit fait au Sujet d'un
 Demoniacque, 313. Divorce fait pour un
 Enchantement, 330.
- Enfans au dessus de douze Ans. Ils peuvent
 être admis à la Cene, & à presenter
 ceux qu'on doit bâtiser, 67. Par qui
 les Enfans Orphelins des Ministres doi-
 vent être entretenus, 77. 216. 245. Ils
 doivent être enregistrés chacun dans le
 Synode de leur Province, 127. Soins qu'on
 doit avoir de leur Instruction, 130. Ceux
 des Pasteurs qui ont peu de Moyens sont
 exceptés d'un Reglement Synodal qui
- prive tous les autres des Charités prises
 sur les Deniers de la Liberalité du *Roi*,
 361.
- Enregistremens des Batêmes & des Maria-
 ges qu'on doit faire dans les Eglises Re-
 formées, 7. S'il est licite aux Reformés
 de les faire dans les Eglises des Catholi-
 ques, 9. Quels sont les Batêmes des Re-
 formés qu'on ne doit pas enregistrer, 159.
 Decrets touchant les Enregistremens des
 Morts & des Profelytes, 185. 200. 248.
- Enterremens des Morts. Ils doivent être
 faits sans aucunes Prieres, 26. Et sans
 aucunes Exhortations, 143. Ni Remon-
 trances, 198. Ni Aumônes publiques,
 217. Ni Guirlandes de Fleurs pour les
 Filles, 248. En quels Cas on peut assi-
 ster à ceux des Catholiques, 160. Mo-
 destie qu'on y doit garder, 163. Il est
 remis à la Discretion des Pasteurs de s'y
 trouver, ou non, 262. Reglement tou-
 chant les Sepulchres, 273.
- Entretien qui doit être donné par les Eglis-
 es commodes à ceux qui étudient pour
 être faits Ministres, 70. Les Grands
 Seigneurs doivent aussi y contribuer, &
 la cinquième Partie de toutes les Aumô-
 nes doit être réservée pour cet Entretien,
 140. 149. 197. Quel est celui que les
 Moines sortis des Cloîtres, pour avoir
 la Liberté de Conscience, doivent rece-
 voir de leurs Parens, 71. Celui qui
 doit être donné aux Veûves & aux En-
 fans des Ministres par les Synodes Pro-
 vinciaux, 127. Aux Ministres mêmes
 par les Personnes commodes, 80. Et par
 leurs Eglises propres, 152. Tous les Re-
 formés doivent se cottiser pour cela, 158.
 178.
- Espagne.* Plusieurs Familles de ce Pais-là,
 réfugiées depuis cent Ans à *Montpellier*,
 y étant outragées, on en fit des Remon-
 trances Synodales aux Consuls de cette
 Ville, 249.
- Etudians qui aspirent au St. Ministère doi-
 vent être entretenus par les Eglises, 70.
 En quelles Ocasions ils ne peuvent pas se
 prevaloir de leur Ministère quand ils y
 sont parvenus, 80. Ecoles qui doivent
 être dressées pour les y élever, 126. Les
 Princes, les Grands Seigneurs & tous les
 Reformés opulens doivent contribuer à
 leur Entretien, 140. 149. 197. La cin-
 quième Partie des Aumônes doit être em-

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

employée à cela, 149. Tous les Reformés doivent aussi y contribuer, 178. En quels Cas les Etudiens doivent rendre ce qu'on a fourni pour leur Entretien & Education, 185. Quelles sont les Universités où ils peuvent étudier, & celles où ils ne doivent point aller, 312. Decret touchant leurs Etudes, & la Caution qu'ils doivent donner pour la Restitution de l'Argent employé pour leur Entretien quand ils en abusent, 315. *Voies Proposans & Candidats.*

Evêques de la Communion de Rome. Ils sont mis au Rang des Brigands par le Synode National de *Paris*, 12. Ce qu'ils doivent faire pour être reçus Ministres dans quelque Eglise Reformée, 24. 38. 304. Ils peuvent garder leurs Benefices à certaines Conditions, après avoir abandonné la Communion de Rome, 38. 40. 61. 62. 106. 131. 141. 152. 160. 169. 183. 239. Avis qui fut donné à ceux d'*Angleterre*, touchant les Livres des Antitrinitaires, 99. *Voies Ecclesiastiques & Beneficiers.*

Examen de ceux qu'on veut recevoir au Ministère. Par qui il doit être fait, 30. 31. 357. 358. 400. Celui des Professeurs, 115. 121. 260. 275. 309. *Voies Ministres & Professeurs.*

Excommunication. Contre qui elle doit être employée, 6. Pour quels Cas il en faut donner Connoissance au Peuple, *ibid.* Elle ne doit pas être employée contre ceux qui sont paroitre du Luxe dans leurs Habits, 26. Si les Reformés font mal de se servir de celles du Pape, 11. Celles que les Synodes Provinciaux confirment sont valables, 32. Les Professeurs de *Geneve* consultés là-dessus, 48. Reglement General touchant les Excommunications, & les Formalités qu'on y doit observer, 59. 60. 61. Reglement Particulier touchant celle des Apostats, 113. 114. Deux autres Decrets là-dessus, 115. 116. 117. Un autre Decret plus ample, 150. Par quelle Autorité elles doivent être fulminées, 142. Elles doivent être employées contre les Sorciers, les Enchanteurs & les Meurtriers, 184. Remontrance faite par le Synode National de la *Rochelle* sur cela, 303. Formulaire d'Excommunication dressé par un autre Synode National avec des Expressions fort épouvanta-

bles, & mises en Usage contre un tres-celebre Professeur en Theologie, qui viola les Reglemens des Eglises Reformées, 463. 464.

F.

Fard défendu, sous de rigoureuses Penes, avec plusieurs autres Choses concernant les Ornemens de Vanité, dont les Reformés ne doivent pas se servir, 152. 153. 184. 207.

Fautes des Delinquans Reformés. Quelles sont celles qu'on doit toujours laisser dans les Livres des Consistoires, & celles qu'on en doit ôter, 141. *Voies Delinquans.*

Femmes dont la Tromperie ôte le Droit à leurs Maris de les repudier, quoi qu'elles se soient prostituées, 11. 12. Elles peuvent presenter toutes seules des Enfans au Batême, 21. Le contraire est decide par deux autres Synodes, 34. 65. Il y en a qui deshonnorent le Ministère de ceux qui les épousent, 34. Cas extraordinaire touchant celle d'un Moine Perversi, 77. Ce que doivent faire celles qui veulent se remarier, quand leurs Maris demeurent long-tems dans les Pais étrangers, 79. Deux autres Cas sur cette Matiere, 311. *Voies Cas & Mariages.*

Fermes. Il est illicite aux Reformés d'en prendre des Curés & des Moines, 10. 73. Le contraire est decide par un autre Decret, 129. Trois autres Synodes font des Reglemens de Tolerance là-dessus, 141. 152. 167. Un autre les permet absolument, 244.

Ferrier (Jeremie) Pasteur & Professeur à Nimes, est fortement censuré pour diverses Choses spécifiées dans un long Article, 413. 414. Six Deputés choisis entre les Magistrats, les Consuls & les Pasteurs de *Nimes* s'oposent à ces Censures, & menacent le Synode National de *Privas* d'en appeler à une autre Assemblée Ecclesiastique, sans exécuter les Decrets, 416. 417. Ce Professeur fût deposé quelque tems après, & enfin excommunié, selon les Formalités d'une Sentence très-fulminante, dont les Clauses sont épouvantables, 461. &c. jusqu'à 464.

Festins des Catholiques. Les Reformés peuvent y assister, après avoir fait Serment de n'y aller jamais, 11. Autres Decrets

DES MATIERES.

Decrets là - dessus, 73. 153. 220.
 Fêtes Annuelles que les Reformés doivent observer, 136. Et celles qu'ils sont contraints de chômer, avec ceux de l'Eglise Romaine, 201. Decret touchant les Sermons & les Prières que les Reformés peuvent faire ces jours là, 243.
 Fiançailles dont les Promesses sont irrevocables, 8. 20. 45. 46. 159. 199. 223. 239. 402. 403. Decrets de plusieurs autres Synodes qui ont eu des Sentimens contraires là - dessus, & qui se sont condamnés les uns les autres, 39. 40. 42. 43. 44. 50. 51. 52. 67. 74. 129. 165. 183. 217. *Voies Promesses, Mariages, & Cas de Conscience.*
 Fiancés. S'ils peuvent être degagés de leurs Promesses par un Consentement mutuel, 50. 51. 52. Difficultés au Sujet d'un Fiancé pendu en Efigie, 46. Decret touchant les Fiancés qui commettent des Fornications, 115. Ou des Crimes Capitaux, 129. Autre Decret sur les Engagemens des Fiancés. Grandes Difficultés survenues là-dessus, 165. Les Fiancés ne doivent pas demeurer ensemble, 223. *Voies Promesses.*
 Fideles au dessus de dix Ans. S'ils doivent répondre aux petits Catechismes, 38.
 Fiefs des Biens Ecclesiastiques qui obligent à donner des Clerges & de l'Encens aux Catholiques, sont défendus aux Reformés, 184.
 Foi. Quels sont ses divers Degrès, par lesquels nous recevons *Jesus-Christ*, 312.
 Fondations. Cas de Conscience là-dessus, 81.
 Formalités des Apellations faites par devant les Consistoires, les Coloques, & les Synodes, 130. 143. 144. Celles des Juges Seculiers n'y doivent pas être mises en Pratique, 309. Quelles doivent être celles des Testamens faits en l'aveur des Eglises & des Pasteurs, 337. 338.
 Formulaire dressé pour faire approuver la Confession de Foi aux Ministres & aux Propofans, 399. 400. *Voies celui des Sacremens, celui des Prières, celui des Sermons, celui des Témoignages, & celui des Excommunications sous les Titres particuliers de leurs Matieres.*
 Fraix des Synodes & des Coloques. Par qui ils doivent être remboursés aux Ministres, & sous quelles Peines, 128. Au-

Tomé II.

tre Decret plus ample & plus rigoureux là-dessus, 177. Deux autres Decrets qui obligent les Eglises de paier ces Fraix sous Peine d'être privées de tous les Exercices du Ministère, & des Sacremens, 181. 182. Autre Decret moins rigoureux, 197. Synodes troublés pour cela, 300. Fraix qui devoient être paies par les Gouverneus des Places d'Orage, 388.

Freyville Ministre de *Realmond*, publie des Ecrits remplis d'Erreurs, de Menfonges, & de Calomnies qui donnent lieu à le suspendre, 137. *Voies Suspension.*

Frequentation des Heretiques. Le premier Synode National de *Paris* a deolaré qu'elle merite l'Excommunication, 9.

G.

Geneve. Decrets du Synode National de *Lion*, envoyés aux Pasteurs de cette Ville, 48. Les Professeurs de *Geneve* firent trois Réponses en XXXV. Articles, sur autant de Demandes qui leur furent faites par ledit Synode, 50. &c. jusqu'à 57. Decret pour obliger *Jean le Gagneur* Ministre à se reconcilier avec eux, 124. Lettres Synodales de Remerciment qui furent envoyées aux Magistrats de ladite Ville, *ibid.* Et aux Ministres de la même Ville touchant leur Traduction Francoise de la Bible, 179. Et pour leur demander un Ministre pour l'Eglise de la *Rochelle*, 191. Avis donné à leurs Libraires, 201. Ofres des Pasteurs de *Geneve*, & Declarations qu'on leur fit touchant la Liturgie, les Pseaumes, le Catechisme, & les Cantiques de la Bible, 219. Plaintes qu'ils firent touchant la Réunion Pretendue de tous les Chrétiens, 222. Lettres des Magistrats & des Pasteurs de ladite Ville, adressées au Synode National de *Gergeau*, 251. Autres Plaintes des Pasteurs & Professeurs de ladite Ville, faites au Synode National de *Gap*, touchant la Bible qu'on avoit permis d'imprimer à la *Rochelle*, 272. Autres Lettres qu'ils écrivirent à ce Synode pour réunir toutes les Eglises Reformées, 300. Remerciment qu'il leur fit, touchant la Supression d'un Livre, 302. Lettres qu'il leur adressa touchant les Etudians & les Profelytes qui aspi-

N n n n

roient

TABLE ALPHABETIQUE

H.

- roient au St. Ministère, & touchant l'Usage du Pain levé dans la Cene, 307. Leur Université fut comprise entre celles de France, 312. Lettres des Seigneurs & des Pasteurs de ladite Ville touchant deux Ministres qu'on leur retenoit en France, 383. Autres Lettres desdits Pasteurs justifiant la Conduite de leurs Anciens qui distribuoient la Coupe de la Cene, 387.
- Gentilshommes Reformés.** Quelles Personnes ils ne doivent pas tenir chés eux, 70. Par qui doivent être terminées leurs Querelles & Disputes, 77. Ce qu'ils doivent empêcher dans les Chapelles des Catholiques, dependantes de leurs Chateaux, 83. Leurs Enfans ne doivent pas être Pages, ni Domestiques des Grands Seigneurs Catholiques, 130. Quel Usage ils doivent faire des Benefices dont ils ont le Droit de Patronage, 160. Plaintes que plusieurs d'entr'eux firent dans un Synode National, contre les Ministres qui refusoient de venir prêcher chés eux, 169. Exhortation qu'un Synode National leur fit d'entretenir des Proposans, 197. Decret touchant les Armoiries des Gentilshommes Reformés & autres Personnes Illustres qu'on mettoit sur les Mausolées & les Frontispices des Temples, 273.
- Gibborre**, quelquefois Ministre de Dieppe, & non pas toujours, parce qu'il n'y restoit presque jamais. Ce sont les Termes dont se servit un Synode National, en censurant les Ecrits & les Mœurs de ce Ministre, 135.
- Gouvernement Ecclesiastique** attribué au Peuple, dans un Livre condamné par le Synode National de Paris, 58.
- Gouverneurs Reformés des Places d'Otage.** Remontrance que leur fit le Synode National de Montpellier, 124. Les Actes de l'Assemblée Politique de Castellaraut qui les concernoient, *ibid.* Ce que les Provinces devoient faire touchant leurs Provisions du Roi, *ibid.* Attestations qu'elles devoient donner à ces Gouverneurs, 224. Le Formulaire qui en fut dressé par un Synode National, 225. Decret touchant celles qu'on ne devoit pas leur accorder, 312.
- Habits des Reformés.** Ils doivent être simples & modestes, 26. 70. 129. Decret très-rigoureux qui défend, sous Peine d'Excommunication, les Plissures, Houpes, Lardoires, Guiquerolers, Vertugadins, Seins ouverts, Fards & autres Choses semblables, 152. 153. Cas de Tolerance fort particulier là-dessus, 160. Nouveaux Decrets, confirmant les precedens, 184. 207. Changement fait là-dessus, 240. Autre Decret touchant les Chapeaux de Fleurs, 248. Reglement pour les Habits des Ministres & ceux de leurs Familles, dont la Vanité est censurée, 400.
- Harmonie des Confessions de Foi**, faite en Latin, par Saluar Ministre de Castres, approuvée avec des Eloges, 167. Et traduite en François, avec les Notes de Mr. Goulard, dont un autre Synode fut chargé de faire l'Examen, 248. Celle de la Conformité des Dogmes des Anciens, avec ceux des Reformés, faite par Serres Ministre, 186. 206.
- Heretiques Antitrinitaires** condamnés, 99. Refutation de ceux qui s'étoient élevés dans les Pais-Bas, 157. 158.
- Heretiques.** Ceux qui soutiennent qu'il ne faut pas les punir, ne doivent pas être retranchés de la Cene du Seigneur pour cela, 8. 9.
- Histoire de France** qui fut condamnée par le second Synode National de la Rochelle, pour diverses Raisons très-importantes, 151. Traduction Françoisise de celle des *Albigeois*, 123. Memoires pour en dresser une Nouvelle, 313.

I.

- I**dolatrie des Reformés qui ont des Charges Publiques dans l'Eglise. Ce qu'elle merite, 40. *Voies Delinquans, Censures & Excommunications.*
- Jean du Gast**, Ministre à Poitiers, nie la Divinité de Jesus-Christ, & celle du Saint Esprit, & soutient plusieurs Dogmes dont on le fait retracter, 66.
- Jehnes & Prieres Extraordinaires.** En quelles Ocasions les Reformés doivent les faire, 6. **Uniformité** que leurs Eglises doivent

DES MATIERES.

- vent garder touchant les Jeûnes, 79. Motifs d'en publier un, 128. Decret pour un autre, 161. A qui appartient le Droit de les indiquer, 246. Autre Decret contraire à celui-là, 306. Motifs pour en indiquer deux autres, 375. 420.
- Jeux defendus par un Edit du Roi de France. Reglemens de Discipline faits là-dessus, 109. 240.
- Imposition des Mains pour la Reception des Ministres. Comment elle doit être faite, 2. 73. Il n'est pas necessaire qu'on oblige qui que ce soit de la recevoir, 64. 65. Ni de faire un Formulaire de Prières pour cela, 179. Le contraire avoit été décidé auparavant dans le premier Synode National, 2. Et confirmé par celui de *Vertheil*, 73. Et ordonné derechef par celui de *Montpellier*, 215. Et par celui de *Gergenn*, 245. 246. Le Synode National de *Gap* en fit ensuite deux Decrets, 259. 264. 265. Et celui de *St. Maixent* dressa une Priere pour cela, 338.
- Imprimeurs Reformés. Ils ne doivent rien mettre au jour qui puisse favoriser les Superstitions de l'Eglise Romaine, 27. Avis qui leur est donné touchant l'Impression de deux Confessions de Foi, 69. Avertissement sur quelques mots qu'ils en doivent changer, 175. Autre Avertissement sur le même Sujet, 196. Nouvel Avis touchant le Titre de cette Confession, 215. Decret qui condamne la Licence qu'ils se donnent touchant l'Impression des Livres sans Aprobation, 219. Avis qui leur est donné, pour la troisième fois, de mettre *Union*, & *beuvés en tous*, dans la Confession de Foi, 303. Ce qu'ils doivent ajouter au Formulaire du Batême, 311. 312. Nouvelle Défense qui leur est faite de mettre dans le Titre de la Confession de Foi, *revûe*, & *corrigée*, 400. Ils ne doivent rien mettre d'injurieux dans les Calendriers, qu'ils ajoutent aux Pseaumes, 420.
- Incapacité qui donne Lieu à la Deposition des Ministres, 4. *Voies Ministres & Anciens*.
- Inceste. Le Batême des Enfans qui en sont nés, ne doit pas être mis dans le Registre des Eglises Reformées, 159. *Voies Mariages Incestueux*.
- Ingratitude des Eglises Reformées envers leurs Pasteurs. Les Scandales & les pernicieux Efets qu'elle a produits, 17. Quelle doit être la Puniton des Eglises ingrates, qui ne contentent pas leurs Pasteurs, 67. 144. Censures que leur doivent faire pour cela les Synodes, les Colloques, & les Consistoires, 127. 114. 144. 152. Autre Decret plus mitigé là-dessus, 161. Autre Decret fort rigoureux sur le même Sujet, 177. Un autre Decret encore plus fulminant, contre tous les Reformés ingrats à leurs Pasteurs, 180. Deux autres Decrets, qui privent du Ministère, & des Sacremens, les Eglises Reformées qui n'ont pas contribué à quelques Fraix, 181. 182. Confirmation des Decrets les plus rigoureux sur cette Matiere, 215. 240.
- Instruction des jeunes Enfans recommandée à leurs Parrains & Marreines, 128. Et à leurs Parens, 130. *Voies Ecoles & Catechisme*.
- Intérêt de l'Argent qu'on prête, n'est pas un Profit illicite aux Reformés, 26. Ce qu'il faut observer là-dessus, 35. 39. Cas extraordinaire sur cela, 42. Autres Cas sur les Intérêts, 86. 153. On en peut tirer des Deniers des Charités mis en Rente pour les Pauvres, 180. Le contraire a été décidé par un autre Synode, 200. Mais celui de *Montpellier* a ordonné aux Diacres de mettre l'Argent des Pauvres à Intérêt, 232. Et celui de la *Rochelle* ordonne d'y mettre l'Argent des Legs faits pour les Eglises, & pour les Pasteurs, 337.
- Interpretation de l'Ecriture Sainte. Elle ne doit pas être permise indifferenment aux Femmes, & aux Hommes Reformés, 42.
- Intrusion illicite des Ministres. Par qui elle doit être jugée, 5. *Voies Ministres*.
- Invalides Reformés qui sont entretenus par le Roi de France. Ils peuvent porter la Croix sur leurs Manteaux, 374.
- Ile de France*. Les Reformés de cette Province proposerent dans un Synode National trois Choses de grande Conséquence, pour lesquelles ils furent rigoureusement censurés, 190.
- Judas*. Probleme touchant sa Communion avec *Jesus Christ* dans la Cene, 312.
- Judicature Civile. L'Office n'en peut pas être exercé honorablement avec celui du St. Ministère, 21. Les Eglises ne doi-

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

vent pas donner Conseil d'achepter une Charge de cette Nature, 26.

Juges Reformés. Ils peuvent rendre des Jugemens touchant des Choses qui concernent l'Idolatrie, 65. Autre Decret là-dessus, 74. Ils peuvent juger les Ecclesiastiques, suivant l'Execucion de l'Edit de *Nantes*, 108. Juges Reformés & Catholiques que des Ministres proposèrent dans un Synode National, pour décider des Points de Controverse, 190. Les Juges Reformés peuvent ordonner des Monitoires, & pourquoi, 219.

Jureurs & Blasphemateurs. Ils ne doivent point être tolerés dans les Eglises Reformées, 159. Autre Decret plus ample là-dessus, 178.

Jurisdiction Civile des Ecclesiastiques Romains, à laquelle les Reformés doivent se soumettre, 12.

Justification. Decret pour l'expliquer, & pour refuter les Sentimens du Professeur *Piscator* là-dessus, 258. Autre Decret plus ample sur cette Matiere, 301. 302.

Diverses Lettres écrites & reçues pour cela, *ibid.* Decret special touchant ce qu'on doit croire sur ce Dogme, 304. Il y a XXIV. Argumens là-dessus, fondés sur divers Passages de l'Ecriture, & sur des Raisons deduites au Synode National de *Privas*, 457. &c. jusqu'à 461.

K.

K Alendrier ajouté aux Pseaumes par les Imprimeurs. Il ne doit rien avoir d'injurieux contre les Particuliers, 420.

L.

L ecteurs des Eglises Reformées. Ils ne doivent lire dans les Assemblées de Pieté, que les Livres de la Bible, 75. Decret qui leur défend de lire publiquement les Apocryphes, 180.

Legs Testamentaires, pour l'Entretien des Ministres & des Eglises, Reglés par six Decrets, 336. 337. 338.

Lepre. Cas de Conscience touchant les Mariages de ceux qui ont cette Infection, 39. 120. 158.

Lesdiguières, Conétable de France, fut sollicité par le Synode National de *Montpellier* de pourvoir au Paiement des Ar-

rerages dûs au Ministre de *Grenoble*, 224. Et de rendre Compte de dix-sept mille Ecus que les Eglises du *Languedoc* envoient à *Geneve*, 230. Nouvelle Sollicitation qui lui fut faite sur cela, par le Synode National de *Gergeau*, 247. Les Decrets de ces deux Synodes furent raïées par celui de *Gap*, 265. Jugement d'un Apel que ce premier Ministre d'Etat interjeta au Synode National de *Privas*, 412.

Lettres Synodales aux Etats du *Languedoc*, 37. Aux Eglises de ce Pais-là, *ibid.* Aux Ministres de *Geneve*, 50. Aux Magistrats de la même Ville, 124. Aux Ministres de *Zurich*, 125. Aux Ministres d'*Angleterre*, 136. Celles du Synode National de *Figeac* aux Rois, Princes, Grands Seigneurs, Synodes, Coloques, & Eglises Reformées de France, 140. Celles de deux Synodes Nationaux, aux Princes & Theologiens Protestans d'*Allemagne* pour leur Réunion avec les Reformés, 131. 132. 170. Celles que les Eglises s'écrivent reciproquement doivent être signées d'un Pasteur & d'un Ancien, 182. Celles de l'Eglise de *Bergezac* refusent de se conformer aux autres Eglises, touchant les Prieres Publiques, 189. Celles du Synode National de *Montauban*, à un Coloque, touchant les Provisions du Roi pour les Pasteurs, 192. Celles du Synode National de *Saumur*, aux Reformés des *Pais Bas*, pour entretenir l'Union de leurs Eglises avec celles de France, 201. Celles du Roi & du Conétable audit Synode, pour lui témoigner leur bonne Afection, & les Réponses qu'on leur fit, *ibid.* Celles de l'Assemblée de *Loudun*, pour le maintien de l'Union des Eglises Reformées, 204. Celles de l'Eglise de *Londres* au Synode de *Saumur*, pour avoir un Pasteur François, 207. Celles de l'Eglise de *Mets* audit Synode, touchant les Habits dissolus, *ibid.* Celles des Pasteurs de *Sedan*, touchant un Ministre, une Collecte & les Mariages des Neophites, *ibid.* Celles du Coloque d'*Onix*, & du Présidial de la *Rochele*, pour avoir un Pasteur, 208. Celles du Comte de *Laval* audit Synode, 209. Celles que ce Synode écrivit au Parlement de *Pau*, & au Duc de la *Force*, pour empêcher qu'on ne dit plus la Messe

DES MATIERES.

Messe dans le *Bearn*, *ibid.* Celles des Pasteurs de *Geneve* touchant la Liturgie, les Pseaumes, & le Catechisme, 219. Celles de l'Assemblée de *Chastelleraux*, avec un Edit du *Roi*, & des Remontrances touchant les grands Préjudices causés à la Religion Reformée, par la Desunion & la mauvaise Intelligence de ceux qui la professoient, 223. Celles du Synode National de *Montpellier* aux Eglises Reformées des *Pais Bas*, touchant l'Absence de leurs Deputés, 227. Celles des Echevins & du Presidial de la *Rochelle*, sur leurs Diferens avec le Maire, & autres Personnes de ladite Ville, pour le Ministère de leur Pasteur *Rotan*, 228. Celles du Synode National de *Montpellier* à Monsieur de *Lesdiguières*, pour lui faire rendre Compte de dix-sept mille Ecus, que la Province du *Languedoc* envoioit à *Geneve*, 230. Celles du même Synode à l'Avocat General de la Chambre Reformée de *Castres*, pour le remercier de ce qu'il maintenoit le Droit des Eglises, 231. Celles dudit Synode à l'Ambassadeur d'*Angleterre*, touchant des Ecrits injurieux qu'on y vouloit publier contre les Eglises Reformées de *France*, 232. Celles du Synode National de *Gergeau*, aux Ministres des *Pais-Bas*, pour leur donner Avis de la Tenue des Synodes Nationaux de *France*, 246. Celles du même Synode au Professeur de l'Université de *Leide*, touchant les Proposans François, auxquels ils imposoient les Mains, *ibid.* Celles dudit Synode au Conêtable de *Lesdiguières*, pour l'obliger au Paiement de dix-sept mille Ecus, qu'on lui avoit déjà demandé par d'autres Lettres Synodales, 247. Celles qu'il écrivit aux Consuls de *Montpellier* pour faire cesser les Outrages qu'on y faisoit à plusieurs Réfugiés d'*Espagne*, 249. Celles du Maréchal de *Bouillon*, de Mr. de la *Tremouille*, & des Deputés de l'Assemblée de *Saumur*, touchant l'Argent du *Roi*, destiné pour l'Entretien des Ministres, 250. Celles des Magistrats & des Pasteurs de *Geneve* audit Synode, touchant les Besoins de leurs Eglises, 251. Celle du Gouverneur, du Maire & du Consistoire de *St. Jean d'Angeli*, touchant leur Pasteur, 253. Celles du Synode National de *Gap* au *Roi* & au Duc de *Savoie* touchant la Liberté de

Conscience des *Vaulois*, 271. Celles du même Synode, à plusieurs Universités, touchant la Réunion des Protestans avec les Reformés, 274. Celles du Synode National de *Gap*, aux Commissaires du *Dauphiné*, pour l'Execution d'un Edit, 282. Celles du même Synode aux Deputés Generaux en Cour, pour leur recommander les Intérêts des Reformés du *Piémont*, & du *Haut Dauphiné*, 283. Celles de la Ville d'*Orange* touchant les Troubles de son Eglise, 284. Celles des Deputés aux Synodes Nationaux, qui devoient avoir la Clause de Soumission à tous leurs Decrets, 299. Celles de l'Electeur *Palatin*, du Senat Ecclesiastique, & de l'Université d'*Heidelberg*, avec celles d'un Synode d'*Hollande*, d'une Classe de *Suisse*, & de *Geneve*, adressées au Synode National de la *Rochelle*, touchant l'Union de toutes les Eglises Reformées & Protestantes, 300. Celles d'un Ministre envoié en *Allemagne* pour cela, *ibid.* Celles du Professeur *Piscator*, répondant au Synode National de *Gap*, sur la Matière de la Justification, 301. Celles du Comte de *Nassau* & de quelques Ministres sur la même Dispute, 302. Celle du Synode de la *Rochelle*, à l'Eglise de *Geneve*, touchant les Etudians & les Profelytés qui aspirent au Ministère, & l'Usage du Pain levé dans la Cene, 307. Celles des Magistrats & des Pasteurs d'*Edimbourg*, & celle du *Roi* de la *Grande Bretagne*, pour le Rapel d'un Ministre *Ecossois*, 327. Celles du *Roi* de *France* au même Synode de la *Rochelle*, 345. 346. Et deux Réponses qui lui furent faites sur diverses Matieres Politiques, 348. 349. 350. Celles du Duc de *Bouillon*, au Synode National de *St. Maixent*, touchant un Deputé de *Sedan*, 356. Celles des Seigneurs & des Pasteurs de *Geneve*, touchant le Droit qu'ils avoient sur deux Pasteurs employés en *France*, 383. Autres Lettres desdits Pasteurs qui demandoient Avis si les Anciens pouvoient distribuer la Coupe de la Cene, 387. Lettre Synodale adressée aux Deputés Generaux en Cour, pour leur recommander plusieurs Choses très-importantes, 393. 394. Celles des Deputés des Provinces, qui devoient être lues à l'Ouverture des Synodes Nationaux, 398. Cel-

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- les de l'Amnistie que le *Roi de France* accorda aux Reformés qui avoient tenu des Assemblées Politiques, 405. 406. Et la Réponse que le Synode National de *Prinds* y fit, 407. 408. 409. Celles dudit Synode, adressées à plusieurs Grands Seigneurs Reformés, pour éteindre les Divisions qui étoient fomentées entr'eux, 421. 422. 423. Celles du Cardinal & Nonce de *Ste. Croix*, adressées au Cardinal *Borromée*, & celles de la *Reine Catherine de Medicis* à ses Ambassadeurs, touchant les Revolutions de la Religion Reformée en *France*, & diverses Matieres Politiques, ou autres Affaires Importantes qui en dependoient, expliquées dans cinquante Lettres, mises separément à la Tête de ce premier Tome depuis la Page 1. jusqu'à 288.
- Libertés de l'Eglise Gallicane** que des Reformés propoisoient de maintenir avec des Catholiques, contre le *Pape*, 19.
- Libraires Reformés.** Ils ne doivent faire aucun Trafic de ce qui peut favoriser les Superstitions de l'Eglise *Romaine*, 27. Ils doivent se contenter d'un Gain honnête, 109. Quelle Confession de Foi ils doivent imprimer, *ibid.* Avis donnés à ceux de *Geneve*, 201. Ils ne doivent point separer les Pseaumes du Catechisme & des Prieres, 152.
- Lion** Ville très-celebre dont l'Eglise Reformée n'ayant point de Consistoire, fut exhortée par le XIV. Synode National tenu à *Saumur*, d'établir quelque Ordre pour sa Conduite, 208.
- Livres Ecclesiastiques.** Quelle doit être leur Aprobation, 6. Ceux que les Libraires, ou les Contreporteurs Reformés ne doivent pas vendre, 27. 153. Ceux de *Jean Morellius*, & de plusieurs autres Ministres, touchant la Discipline Ecclesiastique, condamnés, 58. 123. 124. Ceux des *Aversaires* qu'on devoit refuter furent envoyés à XII. Ministres, nommés pour cela, 108. 127. Ceux de la Bible, Canoniques, ou Apocriphes, ne doivent point être cités dans les Comedies, 142. Les Reformés n'en doivent point faire imprimer sans l'Aprobation des Colloques, ou des Synodes, 153. 178. On ne doit lire, dans les Eglises Reformées, que les Livres Canoniques de la Bible, 180. Autre Decret touchant la
- Necessité de la sursdite Aprobation, 219. Ordonnance pour le Remboursement des Fraix de ceux que les Ministres faisoient imprimer, pour refuter les *Aversaires*, 245. Trois Livres fort importants, qui devoient être examinés par l'Eglise de *Paris*, & un par le Synode du *Dauphiné*, 246. Le grand Traité de l'Eucharistie, composé par le fameux *Mornai Duplessis*, fut donné à examiner aux Pasteurs de *Geneve*, 249.
- Loix Politiques de Moïse**, dont les Peines sont maintenant Arbitraires, 222. Les Loix Morales & Ceremoniales auxquelles *Jesus-Christ* s'est assujeti, 258. Les grandes Disputes qui ont été agitées là-dessus, & qui ont troublé les Eglises Reformées, 301. 302. 432. Discution de XIV. Argumens sur cette Matiere, 457. &c. jusqu'à 461.
- Lorraine** (le Prince de) Le Mariage qu'il vouloit contracter avec la Duchesse de *Bar*, Soeur du *Roi*, est déclaré illicite, 217. 218.
- Lotteries** qui sont permises, & celles qui sont défendues, 219. 220. Autre Decret touchant les *Blanques*, & les *Jeu de Hazard*, 240.

M.

Magistrats. Si on peut prêcher contre leur Volonté, 22. 43. A quelles Conditions ils peuvent être Membres des Consistoires, 33. 39. Il n'appartient qu'aux Magistrats de juger des Affaires Civiles, 105. Et des Crimes, 110. Resolution pour écrire à ceux de *Geneve*, 124. Les Personnes coupables de Crimes qui meritent la Mort ne doivent être dénoncées qu'aux Magistrats Fideles, 159. Censures dont ils ne doivent pas juger, 160. Resolutions des Consistoires qui ne doivent point leur être données, 161. Excommunication de ceux qui veulent obliger les Pasteurs, les Anciens, ou tout le Corps du Consistoire à rendre quelque Témoinage aux Magistrats, contre les *Delinquans*, 177. Autre Decret là-dessus, 181. Leur Jurisdiction est diferente de celle des Assemblées Ecclesiastiques, 187. Tous les Articles de la Discipline peuvent leur être communiqués, 216. Quelles sont les Personnes qu'ils

DES MATIERES.

- qu'ils ne doivent pas supporter , 219. S'ils peuvent assister aux Coloques & aux Synodes dans les Lieux de leur Ressort, 202. Quelles Formalités de Sermens ils ne doivent pas acorder aux Catholiques , *ibid.* C'est à eux qu'il appartient de juger des Promesses de Mariage , 314. Les Pasteurs ne doivent pas obéir à leurs Commandemens qui ordonnent d'exhorter les Fideles à reveler les Forfaits des Criminels , 376. Les Procédures d'un Consistoire , & de plusieurs Reformés , faites au Préjudice de cette Maxime , furent déclarées contraires à l'Union des Eglises , par le Synode National de Privas , 415. 416.
- Mais qu'on plante en de certains Lieux au Printems. Decret pour en supprimer les Abus , 360.
- Mantes* , Ville dans l'Isle de France. Resolution qu'on y prit dans une Assemblée Politique , violée par quelques Reformés , 181. Et l'Union qu'on y fit jurée par tous les autres , *ibid.* Conference que plusieurs Ministres y eurent avec le Cardinal du Perron , approuvée , 185. La Nomination qu'on y fit de XXI. Pasteurs , dont on en choisit douze pour la continuer , 186. Decret Conditionnel touchant la susdite Union jurée , 200. Autre Decret là - dessus , sans aucune Restriction , 203. Nouveau Decret beaucoup plus ample , & plus fort sur cela , 223. *Voies Politiques* , & *Union* ,
- Marchands qui sont censurables lors qu'ils falsifient & deguisent ce qu'ils fabriquent , ou vendent , 75.
- Mariages des Reformés. Les Formalités necessaires pour les contracter , 6. 7. Le Consentement des Parens y doit intervenir , excepté en de certains Cas , dont les Consistoires doivent juger , 7. 74. Et en d'autres Cas les Magistrats , 183. Ils ne doivent pas être contractés entre des Personnes dont la Consanguinité ou l'Affinité pourroit causer quelque Scandale , 7. Celle de ceux qui épousent leurs Cousines Germaines , n'y met aucun Obstacle , par la Loi de Dieu , 21. 46. Ce qu'on doit entendre par les Affinités Spirituelles , 25. Ce que doivent faire les Personnes qui veulent se marier après avoir fait Divorce pour Cause d'Adultere , 25. Mariages Clandestins ratifiés ,
26. Celui d'un Gentilhomme qui avoit épousé la Sœur de sa Femme défunte est déclaré Incestueux & cassé , 30. Et tous les autres qui sont dans le même Cas , 41. Celui d'un Homme Reformé , avec une Femme Catholique , ne doit pas être beni par les Ministres , 35. Ni ceux des Personnes qui ne sont pas de leur District , *ibid.* & 41. Celui d'un Homme qui avoit laissé sa Femme pour Cause de Lepre , est déclaré nul , 39. 158. Celui d'un Homme qui épouse sa Cousine remuée de Germain est licite , *ibid.* Celui d'un Malade ne doit pas être beni dans sa Maison particuliere , 44. Celui qui est beni publiquement , & qui n'a jamais été consommé , est néanmoins indissoluble , quoique les deux Parties veuillent le contraire , 45. Cas indecis touchant les Mariages des Moines Apostats , 77. Quels sont ceux des Ministres qui sont scandaleux , à cause de la trop basse extraction de leurs Femmes , 34. 59. Ils ne peuvent pas épouser des Femmes Catholiques , *ibid.* Pourquoi un Homme peut épouser la Sœur de celle qu'il a fiancée , & non pas la Sœur de celle qu'il a épousée quand elle est morte , 67. 68. Qui doit être le Juge de l'Age qu'il faut avoir pour se marier , 75. Le Mariage d'un Infidele , ou Excommunié , peut être beni dans les Eglises Reformées , à certaines Conditions , *ibid.* Nouveau Decret touchant la Benediction de ceux qui sont de diferente Religion , 145. Touchant une Affinité oculte qui l'empêche , 153. Touchant une Promesse faite par Paroles de Present , qui causa de grandes Difficultés , 165. Douze Cas de Conscience très-importans sur les Mariages décidés en XXXII. Articles , 87. &c. jusqu'à 97. XI. nouveaux Articles de Discipline là - dessus , 106. 107. 108. Deux autres Cas de Conscience sur cette Matiere , 229. Demande faite au Roi là - dessus , *ibid.* Autres Cas très-importans , 140. 142. 168. Un Cas de Dissolution pour Inceste , 171. Mariages auxquels les Ministres ne doivent pas assister , 200. Ceux dont les Contrats doivent être produits aux Consistoires , 202. Dissolution touchant les Consanguinités , 203. Validité de ceux des Cousins Germaines , 203. Circonstances

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- ces de ceux des Neophytes, 207. Decret favorable à ceux qui épousent leurs Belles Sœurs, 217. Declaration touchant les Empêchemens de celui du Prince de Lorraine, avec la *Luchesse de Bar*, Sœur du Roi, *ibid.* Decret qui confirme un Mariage Incestueux, ratifié par un Synode National, 250. Causes Matrimoniales jugées par un Suprême Consistoire, 282. Ceux des Personnes d'une différente Religion les excluent de toutes les Charges Ecclesiastiques des Eglises Reformées, 310. Trois Cas importans touchant la Nullité des Mariages, 311. Divorce des Personnes liées par Sortilege dans leur Mariage, 330. Decret concernant les Hommes Veufs qui veulent se remarier, 360. Les Femmes Veuves ne doivent pas se remarier avant le tems ordonné par les Loix Civiles, 79. Cas très difficile à résoudre là-dessus, 165. Autre Cas indecis touchant le tems qu'elles doivent garder leur Viduité, 199. Decret qui le decide, 217.
- Marionettes, & autres Choses de cette Nature défendues aux Reformés, 219.
- Marreines. Elles ne doivent pas presenter toutes seules des Enfans au Batême, 21. Le contraire est décidé par deux autres Synodes, 34. 65. Quels sont leurs Devoirs, 128. 140. 198. 239.
- Martin*, Pasteur ordinaire de la Famille du Prince de Condé, 136.
- Matières de Foi, & d'Herésie, sur lesquelles les Ministres ne peuvent pas s'accorder dans les Synodes Nationaux. Ce qu'on doit faire en ce Cas pour les decider, 17. Autre Decret touchant ceux à qui la Decision des Dogmes appartient, 221.
- Medecine dont l'Exercice est interdit aux Ministres, 129. 148. Decret contre un Ministre qui s'obstinoit à l'exercer, comme très-habile en cela, 167.
- Mediateurs d'une Paix entre les Eglises, les Ministres, & les Grands Seigneurs Reformés, parmi lesquels on avoit formé une grande Division, 421. 422. 423.
- Mélange inévitable des Fidèles avec des Gens sans Discipline, dans les Assemblées des Reformés, 63. Ce qu'on doit faire pour obvier aux Scandales qui en proviennent, *ibid.* On ne doit point faire un Mélange de la Religion Reformée avec la Catholique, 200.
- Melsin*. Ville dont l'Eglise fut troublée par le Schisme de *Daniel Bröffer*, son Pasteur excommunié, 28. 29.
- Memoires que les Synodes Nationaux doivent envoyer aux Nationaux, 69. Ceux d'un Synode touchant la Discipline Ecclesiastique suprimés, 123. Ceux que les Apellans doivent envoyer aux Synodes & aux Coloques, 130. Ceux qui furent donnés à plusieurs Ministres pour réunir toutes les Eglises Reformées & Protestantes, 131. 132. 133. On ne doit avoir aucun Egard à ceux d'un Ministre, ou d'un Ancien, s'il est deputed seul à quelque Synode, ou Coloque, ou Assemblée Ecclesiastique, 140. Quels sont ceux que les Eglises doivent dresser, 47. 121. 150. 158. Elles sont censurées pour y avoir manqué, 181. 281. 286. Ceux que toutes les Provinces dresserent touchant les Mariages, 217. Ceux de l'Eglise de *Nîmes* injurieux aux Synodes Nationaux, 416. 417. Ceux des Souffrances des Reformés dont on devoit faire le Recueil, 421. *Voies Recueil* Memoire Politique d'un Synode National de *Poitiers*, adressé aux Etats de France, 13. 14.
- Menuisiers, Charpentiers, Maçons & autres Artisans. Ils ne doivent faire aucun Ouvrage qui ait du Rapport à l'Idolatrie, 27. 73. 75.
- Meurtriers. Cas de Conscience touchant la Maniere de les poursuivre en Justice, ou de faire quelque Accomodement avec eux, 121.
- Ministres Reformés. Par qui, & comment ils doivent être apellés & établis, 2. 3. 15. 34. 64. 65. 73. 236. 357. 358. Autres Decrets & Statuts Diferens sur cela, 179. 215. 245. 246. 259. 264. 265. S'ils peuvent prêcher la Parole de Dieu sans l'Autorité des Magistrats, 22. Ce qui concerne l'Electioin, les Devoirs & les Prerogatives, de ceux qui exerçoient leurs Fonctions Pastorales dans les Maisons des Princes, & des autres Seigneurs Reformés, 23. 24. Ils ne doivent pas être élus sans leur assigner quelque Eglise, ni s'en absenter, ou en prendre une autre, sans le Consentement de celle qu'ils deservent, & l'Aprobation de leur Synode Provincial, *ibid.* Ils ne peuvent pas recevoir les Apointemens de deux Eglises, 29.

29. Comment on doit traiter ceux qui épousent des Femmes qui font honte à leur Ministère, 34. Ils peuvent être prêtés à quelques Eglises, & changés de l'une à l'autre, *ibid.* & 142. Nouveau Canon fait au Sujet de leur Election, *ibid.* & 73. C'est à eux seuls qu'il appartient de donner la Coupe de la Cene, 35. 74. Le contraire a été décidé par deux autres Synodes, 57. 245. Ministres Vagabonds, & Interdits, ou Deposés, ou Apostats, 36. 37. 49. 78. 79. 111. 125. 140. 154. 164. 166. 168. 171. 193. 211. 254. 316. 362. 365. 374. 393. 445. Un Ministre peut quitter son Eglise quand la Femme ne veut pas y demeurer, 40. Par quelle Autorité ils doivent être mis au Rang des Vagabonds, 74. Divers Cas de Conscience proposés & décidés au Sujet de leur Ministère, 84. 85. Et ailleurs dans les *Cas Particuliers & Generaux*. Un Ministre censuré pour avoir quitté son Eglise à la Persuasion de sa Femme, 41. Un autre obligé d'aller étudier avant que d'exercer son Ministère, 44. Ceux qui sont chés les Grands Seigneurs ne leur sont pas donnés, mais aux Eglises établies chés eux, 70. Ceux qui sont prêtés à quelque Eglise doivent revenir six Mois après que leur Consistoire propre les demande, 66. Ceux qui vont étudier dans les Universités ne doivent pas sortir de leurs Eglises sans Congé de leur Coloque, ou de leur Synode Provincial, 75. A quoi sont obligés les Ministres qui ont fait le contraire, 76. Formalités nécessaires pour les recuser, *ibid.* & 245. Titre de la Discipline qui les concerne redigé en XXII. Articles, 100. &c. jusqu'à 103. En quels Cas ils ne peuvent pas être rétablis de leur Deposition, 111. 186. Condescendance que les Orthodoxes doivent avoir pour éviter les Disputes, 113. Nouveaux Articles de Discipline qui les concernent, 114. 118. 148. L'Exercice de la Medecine leur est défendu, 129. Ceux qui interjettent des Apels aux Synodes, ou aux Coloques, doivent s'y trouver, 130. Reglement pour le Congé qu'ils doivent obtenir de leurs Eglises, 148. 149. Quels sont les Lieux où ils ne doivent pas exercer leur Ministère, 151. Ceux qui étoient dans les Pais étrangers devoient être ra-

pelés, *ibid.* & 227. En quels Cas les Consistoires doivent prendre leur Défense contre les Magistrats, 160. Ce qu'ils doivent faire quand ils ont des Malades pestiferés, 161. 162. Suspension de ceux qui manquent d'assister aux Synodes & aux Coloques, 182. Deputation de quelques-uns aux Assemblées Politiques, 202. Choix de ceux qui devoient se tenir dans les Armées du Roi, 203. Residence prescrite à ceux qui ont des Eglises, 271. A quelles Conditions ils peuvent être reçus dans les Synodes Nationaux, sans aucunes Lettres de Deputation, 299. 300. Decret contraire à celle-là, 356. Reglement pour leur Election, leur Examen, & leur Ordination, 357. 358. La Chimie leur est défendue, 359. Miroir de l'*Antechrist*. C'est le Titre d'un Livre condamné par le Synode National de Lion, 36. Moderateurs des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France, & leurs Fonctions, 1. 2. Les Noms, les Surnoms, & les Qualités des Ministres qui furent choisis dans les XX. premiers Synodes Nationaux, pour y exercer cette Charge & y presider, 1. 13. 23. 32. 58. 72. 98. 112. 126. 138. 146. 155. 173. 194. 213. 233. 255. 296. 353. 395. Moderation requise dans les Censures, 113. 114. Et dans l'Excommunication, 115. 116. Modestie recommandée, pour ce qui concerne les Habits, 26. 70. 129. 152. 153. 160. 184. 207. Decret sur cela pour les Ministres, & pour leurs Familles en Particulier, 400. Monitoires de l'Eglise Romaine défendus aux Reformés, 27. Les Avocats & les Procureurs Reformés ne doivent pas les demander, 219. Mais les Juges en peuvent ordonner, & pourquoy, *ibid.* Morellius Ministre, Auteur d'un Traité de la Discipline Ecclesiastique condamné, 58. 59. 122. 123. Censure qui devoit lui être faite, 124.

N.

NEophites. Ce qu'ils doivent faire pour être incorporés dans les Eglises Reformées, & quel Support on doit avoir pour eux, 63. 64. Decrets touchant leurs Bene-

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

Benefices, 20. 47. 61. 62. 131. 142. Et touchant l'Épreuve de ceux qui aspirent au Ministère, 4. 24. 38. 151. 183. 230. 304. 420. Ils doivent être envoyés dans les Provinces d'où ils sont natifs, 311. 361. On ne doit pas établir un Fond pour leur Subsistance, *ibid.*

Nombre des Anciens & des Diacres qui peuvent être députés aux Synodes, 2.

Noms qui ne doivent pas être imposés aux Enfans, quand on les batise, 27. Deux autres Decrets plus amples sur cela, 140. 183. Les Noms de Pere & de Mere comprennent les Ancêtres jusqu'à mille Generations, 158. On peut imposer deux Noms à un Enfant, 199. Noms de tous les Ministres qui étoient en France l'An M. DC. III. & ceux des Eglises où ils faisoient leurs Fonctions Pastorales, 287. &c. jusqu'à 295.

Noces des Catholiques. Si les Reformés peuvent y assister, 11. 153.

Notaires Reformés. Ils peuvent faire des Actes, & recevoir des Contrats pour des Choses qui concernent l'Idolatrie, 65. Autre Decret là-dessus, 74. Quels sont les Contrats, & les Actes, qu'ils peuvent faire le jour du Dimanche, 184.

Noyeurs d'Eguillères qui affligent plusieurs Reformés doivent être excommuniés publiquement, 183. Illusions reconnues là-dessus, & leurs Remèdes, 217.

O.

Officiels des Evêques. Ils sont apellés Brigands par le Synode National de Paris, 12. Un d'entr'eux fit la Dissolution d'un Mariage, qui donna Lieu à un Cas & Decret très-important, 168.

Opositions contre l'Élection des Ministres. Par qui elles doivent être jugées, 2. Contre les Anciens & les Diacres, 5. Contre les Personnes qui veulent se marier. *Voies Mariages.*

Orange Principauté. Douze cens Familles qui en sortirent furent recommandées aux Charités des Eglises Reformées, 124. Les Magistrats & le Consistoire de la Ville d'Orange furent censurés, par un Synode National, pour avoir fait monter en Chaire un Ministre déposé, 192. Un autre Synode les exhorta de vivre mieux en Paix qu'ils ne faisoient, 280. Un autre

leur envoia des Deputés pour apaiser les Troubles de cete Eglise, 284.

Ordonnances du Roi de France. Exhortation Synodale pour les faire observer, 109. Les Eglises Reformées n'en doivent point faire qui ne soient conformes en Substance, aux Articles Generaux de la Discipline, 142.

Orfèvres. Ils ne doivent faire aucun Ouvrage qui ait du Rapport à l'Idolatrie, 27. 73. 75.

Ouvrages qui favorisent les Superstitions de l'Eglise Romaine. Ils ne doivent être faits par aucun Reformé, *ibid.*

P.

Paillardise qui donne Lieu à la Dissolution des Mariages, 1. Cas de Conscience touchant ceux qui en sont acufés, & qui n'en sont pas convaincus, 41. *Voies Adultere & Divorce.*

Pain de la Cene. On peut le donner a ceux qui ne boivent point de Vin, 20. 22. Le contraire a été décidé par un autre Synode, 75. Les Anciens & les Diacres peuvent le donner, 57. 245. Le contraire a été décidé par trois autres Synodes, 35. 74. 387. Les Pasteurs de Geneve sont priés d'y employer du Pain levé, 307. Decret fort ample sur toute cete Matière. 375. *Voies Cene.*

Pais-Bas. Lettres Synodales qui sont adressées aux Eglises Reformées de ce Pais-là, 37. Les Deputés qui furent envoyés de leur Part aux Synodes Nationaux de France, & ceux que ces Synodes leur enverroient réciproquement, avec des Commissions très-importantes, 157. 158. Prieres Publiques faites pour ceux des Pais-Bas dans les Eglises de France, 227. Lettres pour leur donner Avis de la tenue des Synodes Nationaux, 246.

Paix qui devoit être faite entre les Eglises, les Ministres & les Grands Seigneurs Reformés, dont la Discorde étoit fort grande, & la Division honteuse, 421. 422.

Palloy, Comtris pour la Récepte generale de l'Argent octroyé par le Roi aux Eglises Reformées, fit écrire au Synode National de Geneve par le Maréchal de Bouillon, par Mr. de la Tremouille & les Deputés de l'Assemblée de Saumur, qu'il ne pouvoit pas paier ce qu'il en avoit re-

DES MATIERES.

- çu, 250. Ce Synode chargea l'Eglise de *Paris* avec sept autres Deputés de le poursuivre, 252. Ensuite de quoi il envoya trois mille Ecus audit Synode, 254. Il devoit paier dix mille Livres à Mr. de *St. Germain*, 275. Procuration Synodale donnée à quelques Deputés pour ceder ce qu'il devoit à des Partisans qui avoient le moien de le poursuivre en Justice, 426.
- Paroles injurieuses contre les Catholiques défendus aux Reformés, 17. Celles que les Ministres peuvent prononcer en donnant la Cene, 128. 141.
- Parrains & Marreines. On doit exhorter les Reformés de s'en servir pour le Batême de leurs Enfans, quoique cet Usage ne soit pas d'Institution Divine, 65. Quelles sont leurs Obligations, 128. 140. 198. 223. 239. Ceux qui sont suspendus de la Cene ne doivent pas être reçus pour Parrains, 143. Ni ceux qui viennent d'une autre Eglise, s'ils n'ont pas un bon Témoignage, 177.
- Passages de la Bible, dont les Eglises Reformées doivent faire un Recueil, pour les éclaircir, 179. Les Predicateurs ne doivent pas les entasser dans leurs Sermons, ni en tirer beaucoup des Peres, ou des Auteurs Profanes, 260. 277. Recueil qui doit être fait de ceux qui sont falsifiés, ou retranchés, dans les Ouvrages des Anciens, 203.
- Pasteurs. Catalogue de tous ceux des Eglises Reformées de *France*, avec leurs Noms, & Sur-noms, 287. &c. jusqu'à 295. Ils recevoient tous les Ans, Cent trente-cinq mille Livres du *Roi*, par les mains du Sr. *Ducandal*, 339. 340. 341. Departement fait pour cela, 351. Decret contre ceux qui alloient aux Synodes sans y être députés, 356. Reglemens pour leur Election, leur Examen, & leur Ordination, 357. 358. 400. Leçons en Theologie que devoient faire ceux des Villes où il y avoit des Universités Reformées, 311. Leur Denombrement fait au Synode National de *Saint Maixent*, & l'Argent du *Roi* qui leur fut distribué, 389. 390. 391. *Voies Ministres.*
- Patrons des Benefices Ecclesiastiques des Catholiques au Pouvoir des Reformés. Decrets qui les concernent, 160. 180. 184. *Voies Benefices & Beneficiers.*
- Pauvres. Chaque Eglise doit nourrir les siens, 216. Ce Decret a été modifié par un autre Synode, 374.
- Peintres. Ils ne doivent faire aucune Representation de ce qui peut favoriser les Superstitions de l'Eglise Romaine, 27. 73. 75.
- Penitence Publique. Qui sont ceux qui la doivent faire, & pour quelles Fautes, 18. 105. 113. 114. 120. 127. *Voies Delinquans.*
- Perron*, Cardinal. Refutation de ses Ecrits par le Ministre *Beraud*, 228. Le Ministre *Chassegrain* fut censuré pour lui avoir écrit avec trop d'Afection, 229.
- Persecution. Elle donne Lieu aux Pasteurs de changer d'Eglises, 4. Ce qu'une Femme Reformée doit faire quand elle a un Mari Catholique qui la persecute, 10. Un Ministre persecuté qui abandonna son Eglise, 47. Avertissement à ceux qui sont persecutés, 130.
- Pestiferés. Quelles Visites & Exhortations les Ministres doivent leur faire, 161. 162.
- Pirates Reformés. S'il est licite de les recevoir à la Cene, 10. Si on fait mal d'acheter les Marchandises qu'ils exposent publiquement en Vente, 11. Cas très-important là-dessus, au Sujet de ceux que le Prince de *Condé* favorisoit à la *Rochelle*, où lui-même fut menacé d'être privé de la Cene, 133. 134.
- Piscator*, Professeur de l'Academie de *Herborn*, aiant troublé les Eglises Reformées par ses nouvelles Opinions sur la Justification, les Universités d'*Angleterre*, d'*Allemagne*, & de *Suisse*, se joignirent à celles de *France* pour le censurer, 258. Les Réponses qu'il fit au Synode National de *Gap*, 301. Censure d'un Livre, & Aprobation d'une Lettre qui refutoit ses Sentimens, 302. Le Comte de *Nassau* écrivit en sa Faveur, au Synode National de la *Rochelle*, *ibid.* Le Ministre *Dumoulin* composa un Livre contre lui qui fut aprouvé, 432. Le Synode National de *Privas* refuta la Doctrine dudit *Piscator*, par XIV. Argumens fondés sur des Passages de l'Ecriture Sainte, & sur plusieurs Raisons, 457. &c. jusqu'à 461.
- Plaintes de diverses Provinces, Eglises & Personnes, 31. 47. 80. 135. 151. 166. 169. 171. 179. 181. 190. 207. 208. 210. 222. 229. 230. 241. 250. 253. 254. 264.

TABLE ALPHABETIQUE

271. 272. 281. 283. 285. 286. 328. 382. 383. 385. 386. 410. 411. 413. 423. 430.
- Politique.** Memoire Synodal sur cette Matiere très-importante pour les Eglises Reformées, 13. 14. Les Livres Reformés qui en traitent doivent être approuvés par un Coloque, ou par un Synode, 153. Celle que les Reformés de l'Isle de France vouloient suivre, pour agir contre le Pape, en Faveur de l'Eglise Gallicane, 190. Cas décidé là-dessus, au Sujet des Pasteurs deputés aux Assemblées Politiques, 202. Decret touchant les Peines des Loix Politiques de Moïse, 222. Actes de l'Assemblée Politique tenue à Chastelleraut, par des Ministres & autres Personnes, dont le Resultat est très-digne de Remarque, 223. 224. 225. Incertitude touchant les Matieres Politiques, ou Civiles, qu'on devoit traiter dans les Synodes Nationaux, 299. Les Actes Politiques de celui de la Rochelle, 243. &c. jusqu'à 350. Lettres d'Amnistie du Roi, & Declarations du Synode National de Privas, touchant les Assemblées Politiques tenues par les Reformés de France, 405. &c. jusqu'à 409. & 420. 425.
- Predicateurs Reformés.** S'ils peuvent prêcher sans l'Autorité des Magistrats, 22. Le Synode National de Lion témoigne que les Ministres doivent employer la Force des Armes pour prêcher, contre la Volonté des Souverains, 43. Quel doit être leur Style, & leur Maintien dans leurs Sermons, 70. Decrets contre ceux qui prêchent des Dogmes erronés, 114. Touchant ceux qui font naître des Disputes, 116. Touchant les Auteurs qu'ils ne doivent pas citer, 127. Ils ne doivent pas traiter la Doctrine en Forme de Dispute Scolastique, 236. Ni se servir du Mélange des Langues, *ibid.* Ni changer de Texte jusqu'à ce qu'ils aient achevé une Matiere, *ibid.* Nouveau Decret touchant la Maniere dont ils doivent faire leurs Sermons, 260. En quelles Ocasions ils doivent en faire d'un Style Scolastique, 261. Informations que les Synodes & les Colokes doivent faire touchant les Methodes particulieres des Predicateurs, 304. Reglement pour la Forme de leurs Sermons, & de leurs Expressions, 359. Nouveau Decret plus
403. 404.
- Specifique** là-dessus, 403. 404.
- President ou Modérateur** des Synodes. Quelle est la Charge, 1. 2. *Voies Modérateurs.*
- Prêt licite** de l'Argent qu'on donne à Intérêt, 26. Ce qu'il faut observer là-dessus, 35. 39. 42. 86. 153. Celui par lequel on donne à Intérêt l'Argent destiné pour les Pauvres, est licite, 180. Le contraire a été décidé par un autre Synode, 200. Mais celui de Montpellier a ordonné aux Diacres, de mettre l'Argent des Charités à Intérêt pour les Pauvres, 232. Decret pour regler les Conditions du Prêt des Ministres qu'on donne aux Eglises qui les demandent, 142. Autres Decrets differens là-dessus, 162. 305.
- Prétendue Religion Reformée.** Les Fidèles doivent s'abstenir de ce mot *Prétendue*, & ne souffrir pas qu'il soit mis dans les Procédures qui se font en Justice, 273. Remontrances qui devoient être faites au Roi sur cela, par les Deputés Generaux en Cour, 426.
- Prieres Publiques.** En quelles Ocasions on doit les faire, 6. Celles du Soir & du Matin sont remises à la Prudence des Synodes Provinciaux, 39. Chacun doit avoir la Tête découverte, & se tenir à genoux dans les Lieux où l'on les fait, 147. On n'en doit point faire à l'Enterrement des Morts, 26. Celles qu'on faisoit Soir & Matin, dans quelques Eglises furent défendues, 65. 66. 108. L'Usage en fut confirmé par un autre Synode, 73. Un autre permit aux Anciens & aux Diacres de les faire publiquement, 149. Le Formulaire n'en devoit pas être changé, 181. Elles devoient cesser bien-tôt, & pourquoi, 227. Les Ministres furent chargés de les abolir, peu à peu, à cause des Superstitions qui en naissoient, 262.
- Primauté des Eglises Reformées, des Ministres, des Anciens & des Diacres** défendue, 1. 24.
- Princes & Grands Seigneurs Reformés.** Reglemens de Discipline touchant leurs Ministres, 23. 24. 148. 162. 170. Touchant les Consistoires de leurs Maisons, 176. touchant les Ministres qu'ils doivent mener avec eux à l'Armée, 207. Touchant leurs Domestiques, 71. Touchant les Enfans qu'ils font presenter au Batême
- par

DES MATIERES.

- par des Procureurs, 182. Touchant les Charités qu'ils doivent faire, 149. 197. Touchant l'Usage de leurs Droits de Patronage, 160. 180. Touchant les Graces qu'ils peuvent acorder en Qualité de Souverains, sans violer les Loix, 222.
- Procédures des Juges Seculiers qui ne doivent pas être employées dans les Synodes Nationaux, 309. Celles d'un celebre Professeur, & de ses Antagonistes plaidant, & agissant avec plus de Passion que de Raison, 367.
- Procurations. S'il est licite aux Reformés de se charger de celles des Catholiques, 10.
- Procureurs des Provinces, où il y avoit des Eglises Reformées, envoyés à la Cour, 48. Il n'y a que les Grands Seigneurs qui puissent se servir de leur Entremise pour presenter des Enfans au Batême, 182. 200. Les Procureurs Reformés ne doivent pas demander des Monitoires, 219.
- Professeurs en Théologie Reformés. Ils peuvent être Membres des Consistoires, & Deputés aux Synodes, 33. Decrets touchant leur Election, & leurs Fonctions, 115. 121. Cas particulier touchant la Repudiation de leurs Femmes, 119. Decrets plus amples touchant leur Vocation, leur Examen, & leurs Devoirs, 260. 275. Témoignages que les Synodes Provinciaux doivent leur rendre dans les Synodes Nationaux, 308. Decret pour terminer les Disputes touchant leur Election, 309. Decret pour regler leurs Leçons des Lieux Communs, 313. De quelles Deputations ils sont exemts, 374. Celles des Assemblées Politiques leur sont défendues, 405. Divers Reglemens Generaux & Particuliers, qui expliquent tout ce qui concerne leurs Personnes, leurs Charges, leurs Devoirs, leurs Prerogatives, leurs Emolumens, & les autres Choses qui en dependent, 440.
- Voies Academies & Universités.*
- Profession ouverte de la Religion Reformée. Ceux qui ne l'osent pas faire publiquement, doivent être tenus pour Infidelles, 183.
- Promesses de Mariage futur. Elles obligent celui dont la Fiancée s'est mariée avec un autre, pendant sa longue Absence, le croiant mort, de faire Instance devant les Magistrats pour l'avoir, 20. Celles d'une Fille faites & revoquées avant qu'elle ait douze Ans, sont nulles, 39. Celles que des Reformés font devant un Prêtre, sont illicites, 40. Celles d'un Reformé, faites à une Catholique qui refuse contre sa Promesse de faire venir son Mariage par un Ministre, sont nulles, *ibid.* Cas fort extraordinaire sur une Promesse de Mariage, 42. Autre Cas très-bizarre, & la ridicule Pretention d'un Ministre là-dessus, 42. 43. Les Promesses de Mariage faites en Termes équivoques sont nulles, *ibid.* Celles qui sont faites à une Fille qui se dit Vierge, ne l'étant pas, sont aussi nulles, 44. Le consentement mutuel des Parties ne les dégage pas de leurs Promesses de Mariage, 50. 51. 52. Les Promesses Claustrines sont nulles, 67. Elles doivent être faites en Presence des Parens des Parties, 74. Deux autres Cas qui les rendent nulles, 89. Autres Cas touchant celles qui sont faites par Paroles de Present, & qui sont irrevocables, 45. 46. 159. 223. Grandes Difficultés survenues là-dessus, 163. Cas indecis sur cela, 183. Decret par lequel il fut ordonné de n'en faire plus que par Paroles de futur, qui seroient néanmoins indissolubles, 199. Un autre Synode decreta le contraire, 217. Et un autre a derechef confirmé celui-là, & revoqué ce dernier, 239. Elles ne doivent pas être faites, ni reçues dans les Temples des Reformés, *ibid.* C'est aux Magistrats qu'il appartient de juger de leur Validité, 314. Nouveau Decret fort ample touchant les Promesses de Mariage irrevocables, 402. 403.
- Voies Cas & Mariages.*
- Proposans, de la Parole de Dieu, Reformés. Leur Institution, 16. 22. Il leur est défendu d'aller prêcher hors du Lieu de leur Domicile, 42. Ils peuvent assister aux Consistoires, 65. Et aux Synodes, 309. Par qui ils doivent être entretenus, 70. 140. 149. 197. Tous les Reformés doivent y contribuer, 178. En quels Cas ils doivent rendre ce que les Eglises ont fourni pour leur Entretien, 185. La cinquième Partie des Charités doit être retenue pour eux, 237. 260. 374. Ceux qui ont prêché, & administré les Sacramens, sans avoir reçu l'Imposition des Mains, doivent la recevoir quand ils sont

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

faits Pasteurs de quelque Eglise , 215. 245. 246. 259. 264. 265. 358. Le contraire avoit été décidé par deux Synodes Nationaux precedens , 64. 65. 179. Le Batême qu'ils administrent doit être réitéré , 274. Une Partie de l'Argent que le Roi de France avoit octroyé aux Eglises Reformées , devoit être employé à l'Entretien des Propofans , 274. Decret concernant leurs Propositions , 313. *Voies Candidats , Etudiants , & Ecoliers.*

Profelites. Ils ne doivent être reçûs au St. Ministère qu'après une longue Epreuve , 4. 24. 38. Elle est fixée à deux Ans par le Synode National de la Rochelle , 304. Et par celui de Privas , quand on les veut recevoir pour Anciens , ou pour Diacres , 420. On ne doit point établir de Fonds pour leur Subsistance , 361.

Protestations de Nullité contre le Concile de Trepte faites par le Synode National de Poitiers , 22. Et par celui de Lion , 74. Beze fut chargé par ce Synode , de mettre par écrit , en Latin , & en François , les Raisons & les Causes de ces Protestations de Nullité contre ledit Concile , *ibid.*

Provinces Ecclesiastiques des Eglises Reformées de France , divisées en cinq Classes , par le Synode National de Lion , 48. Comment & par qui leurs Diferens devoient être terminés , 76. Elles devoient prendre Soins des Veûves , & des Enfans des Ministres decedés à leur Service , 77. Elles ne devoient avoir aucune Préeminence les unes sur les autres , 126. Elles devoient établir des Ecoles , *ibid.* Et fonder des Coleges & des Universités , 197. Decret par lequel le Synode National de Figenc regla leur Departement en XIX. Classes , 143. Autre Decret touchant l'Entretien de leurs Coleges , & celui de cinq Universités , 251. *Voies Eglises , & Synodes.*

Pseaumes , mis en Rime François. On ne doit pas les lire ; mais les chanter dans les Eglises Reformées , 143. Chacun des Fideles en doit avoir , & les Relieurs ne doivent pas les separer du Catechisme & des Prières , 152. Tous ceux qui sont dans les Assemblées de Pieté , où l'on les chante , doivent avoir la Tête découverte , 177. Changement proposé là-dessus , 219. Decret touchant les Calendriers que

les Imprimeurs ajoutent au Volume des Pseaumes , 420.

Q.

Questions les plus difficiles touchant la Foi , la Doctrine & les Heresies. Par quels Sufrages elles doivent être décidées , dans les Synodes Nationaux , quand les Ministres ne peuvent pas s'y acorder , 17. Trois Questions difficiles proposées par le Synode National de Lion , aux Professeurs de Geneve , & leurs Réponses , 50. &c. jusqu'à 57. Autres Questions très-importantes sur XXVI. Cas tous diferens , resolus en XLVII. Articles , ou Decrets , 81. &c. jusqu'à 97. Autres Questions proposées dans XXXIX. Articles du Synode National de Privas , touchant la Revocation des Decrets des Synodes Nationaux precedens , sur l'Administration du Batême , 446. &c. jusqu'à 457. Conclusion qui porte qu'on ne doit plus agiter la Question du Batême , qui a donné lieu aux Difficultés des XXXIX. Questions precedentes , *ibid.* *Voies Demandes & Cas de Conscience.*

R.

Ramus & deux autres Ministres font des Livres contre la Discipline Ecclesiastique , 122. Et contre les Dogmes de la Confession de Foi , 123. Censure qui leur devoit être faite , 124.

Rechûte de ceux qui ont fait Penitence publique. Elle merite l'Excommunication , 40.

Reconnoissance qui doit être faite par les Ecclesiastiques de l'Eglise Romaine , quand ils veulent recevoir la Cene , 26. Decret pour celle des Delinquans , 127. Elle ne doit être pratiquée que pour des Fautes très-grandes & publiques , 142. Ceux-là même qui ont peché doivent la faire , en propre Personne , 150. Cas particulier là-dessus , *ibid.* Quelle Specification ils doivent faire de leurs Fautes , 181. Les Consistoires ne doivent pas y obliger ceux qui ont été punis par les Magistrats , 187. Si ce n'est les Duellistes , *ibid.* Ni faire specifier les Crimes où il y a Peine de Mort , ou Note d'Infamie ,

DES MATIERES.

- famie, 197. Autre Decret contraire à celui-là, sur un Cas très-important, 218. Decret touchant la Reconnoissance des Femmes Impudiques, 220. *Voies Delinquans.*
- Recueil de toutes les Choses memorables, qui devoit être fait par toutes les Eglises Reformées, 47. 121. 150. 158. Toutes les Provinces furent censurées pour avoir negligé de le faire, 181. Nouveau Decret pour les y obliger, 281. Septième Ordonnance faite pour cela, 286. Elle fut expressément revoquée par le Synode National de *Privas*, 401. Celui de tous les Actes des XVIII. premiers Synodes Nationaux approuvé, 385. 386. *Voies Actes & Discipline.*
- Refutation des Ministres, 245. Celle des Anciens & des Diacres, qui se fait pour des Motifs dont chaque Consistoire doit juger, 76. 305. Celle de tout un Consistoire ne doit pas être admise, *ibid.* Ni même celle qui en exclut plus de la Moitié de ses Membres, 401.
- Refutation des Livres des Aversaires. Reglement fait là-dessus, 108. 109. Personnes chargées de l'exécuter, 127. Approbation que leurs Ecrits doivent avoir, 153. Refutation de plusieurs Heresiarches, 157. 158. Celle de plusieurs Auteurs Eterodoxes, 122. 123. 171. Celle des Ecrits du Professeur *Piscator*, 301. 302. *Voies Ecrits & Aversaires.*
- Regens des Coleges Reformés, & ce qui les concerne, réglé dans plusieurs Decrets, 197. 379. 391. 434. &c. jusqu'à 445. *Voies Universités & Coleges.*
- Registre des Batêmes & des Mariages qu'on doit avoir dans les Eglises Reformées, 7. Quels sont les Enfans batisés dont on ne doit pas y faire Mention, 159. Decret pour tenir un Registre des Profelites, & des Moris, 185. Autre Reglement pour celui des Profelites, 200. 248.
- Reglemens de la Discipline Ecclesiastique imprimés en divers Exemplaires, dont les Canons étoient si differens, que le Synode National de *Vertuëil* ne savoit pas ceux qu'il devoit adopter, 72. Trois Eglises en firent un Systeme complet, *ibid.* Certains Particuliers s'en plainquirent, mais ces Reglemens furent néanmoins approuvés, 75. 76. Deux Decrets contraires l'un à l'autre, touchant leur Publication en Chaire, 31. 162. *Voies les autres Reglemens & leurs Corrections dans le Livre de la Discipline.* Reglemens pour les Universités Reformées de France, 251. 275. 309. 315. 378. 434. &c. jusqu'à 440. *Voies Universités.* Reglement pour les Chambres Mi-parties, 275. Reglement au Sujet des Legs Testamentaires faits pour l'Entretien des Ministres, & des Eglises, contenu en VI. Articles, 136. 137. 138. Celui qui fut dressé au Synode National de *Saint Maixent* pour l'Electon, l'Examen & l'Ordination des Pasteurs, 357. 358. *Voies les autres Reglemens sous les Livres Particuliers de la Discipline.*
- Reine de Navarre. Demande qu'elle fit au Synode National de la *Rochele*, & la prudente Réponse qu'on lui fit sur un Cas de Conscience très-important, 108. Conseil qui lui fut donné, touchant les Charges dont elle dispoit, 109. Elle signa les Actes de ce Synode avec plusieurs Grands Seigneurs, 111. On lui accorda un Ministre pour un An, 124. Lettres Synodales de Congratulation qui lui furent envoyées, 180. 181.
- Relations de toutes les Choses Memorables qui devoient être envoyées aux Ministres de *Geneve*, 47. A ceux de *Lion*, 121. Aux Synodes Provinciaux, & de ceux-là aux Nationaux, 150. Autres Decrets pour cela, 150. 181. 281. 286. *Voies Recueil.*
- Religion Reformée. On ne doit pas souffrir qu'elle soit désignée par le mot de *Pretendue* dans les Actes, ni dans les Procédures signées par les Reformés, 273.
- Remontrances faites par les Etats du *Languedoc*, au Synode National de *Lion*, 37. 38. Par les Reformés à l'Assemblée de *Sainte Foi*, 181. Au Roi de France, *ibid.* Aux Synodes Nationaux par diverses Provinces, Eglises, & Personnes, 29. 30. 37. 102. 103. 128. 167. 191. 192. 201. 206. 207. 229. 264. 272. 273. 312. 324. 327. 329. 333. 374. 375. 382. 383. 384. 386. 404. 407.
- Rentes Annuelles des Communautés Reformées, pour l'Entretien de leurs Eglises, & de leurs Pasteurs, 337.
- Réponses faites par le Synode National de *Lion* aux Etats du *Languedoc*, 37. 38. Par celui de *Vertuëil* sur XXVI. Cas de Conscience très-importans, décidés en

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- XLVII.** Articles, 81. &c. jusqu'à 97. Celles des Professeurs de *Geneve* sur trois Demandes qui leur furent faites par le Synode National de *Lion*, contenues en XXXV. Articles, 50. &c. jusqu'à 57. Celles de *Morellius* aux Ecrits de *Ramus*, & de *Bergeron*, 122. Celles de *Beze* à quelques Auteurs, 123. Aux Ministres de *Zurich*, 125. Celles de *Daneau* aux Ecrits de *Bellarmin*, 186. *Voies Ecrits, Lettres, & Demandes.*
- Repudiation** qui n'a pas toujours Lieu dans les Mariages, quoique l'une des Parties se soit prostituée, 11. Difference qu'il y a entre la Repudiation des Femmes des Ministres, & celles des Professeurs en Theologie, 119. *Voies Divorce & Mariages.*
- Requête** présentée au Roi de France, pour la Tenuë des Synodes Reformés, 47. Par les Deputés des Eglises Reformées des *Pais-Bas*, au Synode National de *Vitry*, 157.
- Residence** des Pasteurs Reformés ordonnée plusieurs fois, 180. *Voies Ministres.*
- Restitution** du Bien d'autrui. Par qui, & comment elle doit être faite, 11.
- Retour** des Deputés qui vont aux Synodes. Il ne doit pas être limité, 69.
- Reverence** qu'on doit faire paroître quand on administre, on reçoit les Sacremens de la Cène, & du Batême, 34.
- Revisions** de la Confession de Foi des Eglises Reformées de France, 98. 99. 112. 175. 196. 215. 258. 259. 301. 303. 314. 357. 399. 400. Revisions & Corrections de la Discipline Ecclesiastique des mêmes Eglises, 14 &c. jusqu'à 17. 32. 33. 34. 72. 75. 76. 100. &c. jusqu'à 109. 112. &c. jusqu'à 119. 148. &c. jusqu'à 154. 162. 163. 164. 176. 177. 178. 196. &c. jusqu'à 199. 221. 222. 236. &c. jusqu'à 240. 260. 261. 262. 304. 305. 306. 357. &c. jusqu'à 360. 400. 401. 403. *Voies Discipline, & Confession.*
- Réunion** de toutes les Eglises Reformées & Protestantes de la Chrétienté projetée, & la Commission qui en fut donnée à plusieurs Deputés, 31. Quel en fut le Succès, 132. 133. *Chandieu* Ministre, Deputé quelques Années après pour le même Sujet, 170. Decret condamnant les Projets de Réunion entre les Reformés & les Catholiques, 219. Plusieurs Ecrits mis en Lumiere la-dessus, 222. Diverses Lettres & Resolutions pour ce Sujet, 300. Nouvelles Demarches pour réunir les Protestans d'*Allemagne* avec les Reformés de France, & ceux des autres Pais, 274. Acte du Synode National de *Privas*, fait pour la Réunion de toutes les Eglises, de tous les Ministres & des Grands Seigneurs Reformés, parmi lesquels il y avoit des Divisions honteuses, 221. 222. 223. *Voies Union.*
- Revoltés** contre la Religion Reformée. Comment ils doivent être excommuniés, 113. 140. 150. *Voies Apostats & Excommunication.*
- Roban** (le Duc de) renvoïé d'un Synode National, sans pouvoir obtenir un Ministre pour l'Eglise de sa Maison, 134.
- Roi de France.** Quelles Dispenses de Mariage il étoit licite aux Reformés de lui demander, 153. Les Ministres devoient faire des Prieres Publiques pour sa Conservation, & lui remontrer son Devoir, 180. Ce que l'Assemblée de *Sainte Foi* devoit lui demander, 181. Il écrivit au Synode National de *Saumur*, pour témoigner sa bonne Afection à tous les Reformés, 201. Il déclara à celui de *Gergeau* qu'il leur permettoit de tenir des Assemblées Politiques, pour nommer deux Deputés qui iroient résider à la Cour pour y faire leurs Remontrances; 250. Brevet & Lettres qu'il promit pour convoquer une Assemblée Politique, 251. Demandes qu'on lui fit par Ordre du Synode National de *Gap*, touchant la Tolérance du Dogme de l'*Antechrist*, 272 Et celle de nommer la Religion Reformée, dans les Actes & Procedures, sans y ajouter le mot de *Pretendue*, 273. Lettres qu'il écrivit au Synode National de la *Rochelle*, 345. 346. Et à celui de *Privas* touchant les Assemblées Politiques des Reformés, auxquels il acordoit une Amnistie, 405. 406. Déclaration fort ample que ledit Synode lui fit sur cela, 407. 408. 409. Brevet par lequel Sa Majesté acordoit une Augmentation de quarante cinq mille Livres aux Eglises Reformées, outre la Somme de Cent trente-cinq mille Livres qu'il leur donnoit tous les Ans, 424. 443. 444.
- Roi de Navarre** & autres Seigneurs Reformés que les Synodes Nationaux déclaroient

voient être obligés d'entretenir des Propo-
sants, 149. Ce Monarque demanda
que lesdits Synodes lui envoient des
Gens de Qualité pour Deputés, 170.
Rôle des Ministres Vagabonds & Interdits,
par le Synode National de *Lion*, au Nom-
bre de XXI., 36. 37. Autre Rôle de
XXIV. Ministres Deposés par le même
Synode, 49. Reglement & Formalités
touchant ces Rôles, 74. Autre Rôle de
IX. Ministres Vagabonds & Interdits,
78. 79. Autre Rôle de IX. Ministres
Apostats & Vagabonds, 111. Autre
Rôle de X. Ministres Deposés & Vaga-
bonds, 125. Autre Rôle de IV. Mini-
stres Apostats & Vagabonds, 154. Au-
tre Rôle de IX. Ministres Deposés &
Vagabonds, 193. Autre Rôle de V. Mi-
nistres Deposés, 211. Et d'un Vagabond
très-pernicieux Heretique, *ibid.* Autre
Rôle de III. Ministres Deposés & Vaga-
bonds, 254. Autre Rôle de VI. Mini-
stres Apostats, ou Deposés, 316. Trois
autres Deposés pour de grands Crimes en
apellerent sans Raison, 262. 265. 274.
Autre Rôle de VI. Ministres Deposés,
393. Et de deux Apostats, 445. Rôle Ge-
neral de tous les Ministres & de toutes les
Eglises qu'ils deservoient en *France* l'An
M. DC. III. 287. &c. jusqu'à 295. Au-
tre Rôle General de tous les Pasteurs des
Eglises Reformées de *France*, dressé l'An
M. DC. IX. 389. 390. Decret touchant
ces Rôles Generaux que les Provinces de-
voient faire de toutes leurs Eglises, de
tous leurs Ministres, & de tous leurs Pro-
posants, 425. *Voies les autres Rôles du To-
me II.* & celui de tous les Pasteurs Re-
formés de *France*, avec leurs Noms &
ceux de leurs Eglises, qui fut dressé l'An
M. DC. XXXVII. & qui a été mis à la
Tête de ce premier Tome, parce que
c'est le dernier Rôle qui a été fait dans
les Synodes Nationaux de *France*, 291.
&c. jusqu'à la Page 306. des Lettres
Anecdotes Preliminaires.

Rotan, Pasteur de l'Eglise de la *Rochelle*,
fut remercié pour avoir travaillé à une
Version de la Bible, 197. Le Synode
National de *Saumur* lui donna deux Com-
missions très-importantes, 205. 206. Le
Coloque d'*Onix* & le Présidial de la *Rochelle*
demanderent qu'il continuât l'Exer-
cice de son Ministère dans ladite Ville,
Tome II.

208. 228. Ce Ministre fit un Projet, avec
quelques autres Pasteurs de trahir la Cau-
se des Eglises Reformées dans une Con-
ference Publique avec les Catholiques,
& il apostasia avec ses Complices dans
l'Execution de cette Perfidie, 211. 212.

S.

Sacremens des Eglises Reformées. Le
Formulaire ne doit pas en être change,
180. Mais on y doit néanmoins ajouter
quelques Paroles, 311. 312. *Voies Batê-
me & Cens.*

Saumur. Decret fort important au Sujet de
l'Assemblée Politique des Reformés qui
se tint dans cette Ville, où ils n'obéirent
pas sans aucun Delai, aux Ordres du *Roi*,
non plus que le Synode National de *Ger-
geau* qui les en détournas, 250. Les Comp-
tes des Deniers qui furent ajugés à l'U-
niversité de *Saumur*, pour son Etablisse-
ment & son Entretien, 312.

Scandales qu'on doit prevenir dans les Ma-
riages des Ministres qui épousent des Fem-
mes qui les deshonorant, 34.

Schismatiques. Quels Ministres doivent être
mis dans ce Rang, 3.

Sculpteurs. Ils ne doivent faire aucun Ou-
vrage qui ait du Rapport à l'Idolatrie, 27.
73. 75.

Secretaires Reformés. Ils peuvent faire &
signer des Ecrits, pour des Choses qui
concernent l'Idolatrie, 65. Quels ont
été les Ministres & les Anciens qui ont eu
cette Charge, pour dresser & signer les
Actes des Synodes Nationaux des Eglises
Reformées de *France*, 1. 13. 23. 32. 58.
72. 98. 112. 126. 138. 146. 155. 173. 194.
213. 233. 255. 296. 353. 395.

Sedan. L'Université de cette Ville-là fut
comprise entre celles de *France* 312. Le
Duc de *Bouillon*, & les Pasteurs de cette
Ville envoierent un Deputé au Synode
National de *Saint Maixent*, 356.

Seigneurs Reformés qui ont des Ministres
chés eux. Ils ne doivent pas les en faire
fortir pour voier, & pourquoi, 70.
Quelles Personnes ils ne doivent pas sou-
ffrir chés eux, *ibid.* Ils doivent envoyer
leurs Ministres aux Synodes Nationaux,
148. Quel Usage ils doivent faire des Be-
nefices dont ils ont le Droit de Patrona-
ge, 160. Et de tous les autres qu'ils posse-
dent,

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

deux, 106. 160. 169. 183. 239. Ils ne doivent pas rétablir chés eux les Eglises, ni les Chapelles où l'on dit la Messe, si elles tombent en ruine, 248. Decret touchant leurs Armoiries élevées sur les Frontispices des Temples, 273. Ils sont exhortés par le Synode National de la Rochelle d'avoir un Ministre avec eux en Cour, & dans leurs Voyages, 304. 305. Les grandes Divisions qui étoient fomentées parmi eux reconnues par le Synode National de Privas, 421. 422. 423. Senat de chaque Eglise Reformée. De quelles Personnes il doit être composé, 5. Le Synode National de Nîmes ordonna qu'il fut changé en Consistoire, 120. Sens des Auteurs Sacrés. L'Interpretation en est défendue, par le Synode National de Lion, aux Reformés sans Distinction, tant Hommes que Femmes, 42. Sentence contre les Reformés de Loudun, 29. 30. Formalités requises pour les Sentences d'Excommunication, 59. 60. 61. 113. 114. 115. 116. 117. Formulaire qui en fut dressé par un Synode National, 463. 464. Serment de garder le Secret dans les Eglises Reformées. Si on doit y obliger ceux qu'on y reçoit à la Communion, & s'ils doivent dire la Verité de ce qui s'y passe aux Magistrats, 9. Les Sermens où il y a de la Tromperie n'empêchent pas la Recision des Contracts, 27. Quels sont les Sermens auxquels les Consistoires, les Coloques & les Synodes peuvent obliger les Fidèles, 304. Serment que doivent faire tous ceux qui sont deputés aux Synodes, de n'avoir pas brigué pour avoir cet Emploi, 373. Le Serment fait par les Reformés de ne point assister aux Banquets des Catholiques, ne les oblige pas de s'en absenter toujours, 11. Les Formalités que les Reformés doivent suivre dans les Sermens exigés d'eux par les Magistrats Catholiques, 180. Celles que les Magistrats Reformés ne doivent pas recevoir dans les Sermens des Catholiques, 202. Ni des Reformés, 274. Sermons auxquels les Reformés ne doivent point assister, 4. 15. 44. Avec quelle Gravité, & quel Stile ils doivent être faits par les Ministres, 70. Ce qu'ils ne doivent pas citer en prêchant, 127. 200. La Forme des Sermons que les Consistoi-

res doivent examiner, 221. Le Jugement de la Doctrine qu'ils contiennent n'appartient qu'aux Ministres, *ibid.* Dispute sur la Preface des Sermons de Calvin, 80. Voies Predicateurs. Serres Ministre, fait examiner un Recueil de la Doctrine des Anciens Peres, 186. Il fut chargé d'écrire aux Eglises de Provence pour les consoler, 196. On l'obligea de rendre Compte de l'Argent d'une Collecte, 187. Il presenta des Lettres de Créance, & celles du Roi au Synode National de Samur, 201. On lui confia une Commission très-importante, 205. Il se plaignit de ce qu'on vouloit lui faire rendre Compte de l'Argent qu'il avoit reçu du Roi, 208. On le chargea de répondre aux Ecrits du Sr. Cayer, Ministre Apostat, 209. Il projecta, avec quelques autres Ministres, de trahir la Cause des Eglises Reformées dans une Conference publique avec les Catholiques, & apostasia avec ses Complices, 211. 212. Signatures en Blanc, que tous les Deputés au Synode National de Sainte Foi donnerent à un Ministre, qui devoit travailler à la Réunion des Protestans avec les Reformés, 132. 133. Sorciers, Enchanteurs, & Noüeurs d'Enguilette excommuniés publiquement dans les Eglises Reformées, 183. 184. Illusions reconnues là-dessus & leurs Remèdes, 217. Histoire d'un Demonlaque, 282. Decret touchant ceux qui craignent les Sortiliges dans leurs Mariages, 308. Condamnation d'un Ecrit fait au Sujet d'un Possédé, 313. Divorce fait pour un Sortilege, 330. Soumission à tous les Decrets des Synodes Nationaux promise par les Lettres que les Synodes Provinciaux, les Coloques & les Eglises donnoient à leurs Deputés auxdits Synodes Nationaux, 299. Cette Clause de Soumission a été jugée necessaire pour la Validité des Actes, & des Decrets desdits Synodes, *ibid.* Souverains. En quelles Ocasions on peut prêcher contre leurs Défenses, 22. Quelles sont les Graces qu'ils peuvent acorder, sans violer les Loix, 222. Spectacles Profanes défendus aux Reformés, 118. Avec tous les Divertissemens, & autres Choses qui y ont du Rapport, 219. Subsi-

DES MATIERES.

Subsistance que les Eglises refusent à leurs Pasteurs, 17. Ce que les Synodes doivent faire pour punir ces Eglises, 67. Celle que les Parens doivent se donner reciproquement en de certains Cas, 71. 108. Celle que les Provinces doivent aux Veüves & aux Enfans des Ministres, 77. Aux Ministres mêmes, 80. Autres Decrets & Censures contre les Eglises qui ne donnent pas toute la Subsistance necessaire à leurs Pasteurs, 114. 127. 144. 152. 161. 177. 180. 181. 182. 215. 240. *Voies Ingratitude.*

Substance. Changement qu'on proposa de faire sur ce Mot dans la Confession de Foi, 99. En quel Sens on l'a retenu, 112. Le Synode National de Montauban a ratifié ce qui en avoit été resolu par ceux de la Rochelle & de Nimes, 175.

Subvention au Defaut de laquelle un Ministre peut quitter son Eglise, 4. *Voies Ingratitude.*

Superstitions de l'Eglise Romaine. Les Reformés ne doivent pas les favoriser par aucuns de leurs Ouvrages, de quelle Nature qu'ils soient, 27. 73. 75.

Suspension des Ministres Vagabonds, 16. Autres Decrets de Discipline là-dessus, 114. 118. Elle ne cesse point par aucun Apel, jusqu'au Jugement definitif, 305. *Voies Vagabonds, Ministres, & Rôle.* Suspension de la Cene pour divers Sujets, & pour diverses Personnes, dont les Cas sont expliqués dans plusieurs Decrets, 10. 11. 12. 20. 21. 22. 43. 44. 69. 76. 106. 113. 130. Celle dont on menaçoit le Prince de Condé, 133. 134. *Voies Cene.*

Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France. En quel tems on devoit les convoquer, 2. 216. Requête présentée au Roi pour les assembler, 47. Qui étoient ceux qui devoient y avoir leur Voix deliberative, & decisive, 14. 198. Reglement touchant le tems de leur Convocation, & ceux qui devoient y être deputés, 16. 140. Quelles Matieres les Synodes Provinciaux y devoient renvoyer, 17. Ce qu'on devoit faire quand les Ministres ne pouvoient pas s'y acorder sur les Matieres de Foi, *ibid.* Quelle étoit l'Autorité de ces Synodes quand ils faisoient leurs Decrets en l'Absence de plusieurs Deputés des Eglises Reformées, 23. Celui qu'elles convoquerent à Orleans

l'An M. D. LXII. fut le premier qui s'atribua le Nom, & l'Autorité de Concile General des Eglises Reformées, quoi que plusieurs de ces Eglises n'y eussent aucun Deputé, 23. Les Actes de ce Synode furent compilés, avec ceux des trois precedens, par l'Eglise de Lion, 48. Reglement General pour la Convocation desdits Synodes, 68. Qui étoient ceux qui en devoient sortir en certains Cas, 77. Trois nouveaux Articles de Discipline pour ces Synodes, 114. 115. Ce qu'ils pouvoient décider quand les Parties en Discorde étoient absentes, 130. Ils se devoient assembler une fois tous les Ans, 140. Chaque Pasteur devoit y venir accompagné d'un Ancien, *ibid.* Quelles étoient les Apellations qu'on ne devoit pas y porter, 143. 144. Nouveau Decret touchant leur Autorité suprême, 151. Chaque Province devoit y envoyer deux Ministres, & deux Anciens, *ibid.* Les Reformés de l'Isle de France proposerent de ne les assembler que rarement, & jamais sans de grandes Raïsons, 190. Les Magistrats Reformés n'avoient pas le Droit d'y assister dans les Lieux de leur Ressort, 202. Le Synode National de Montpellier ordonna qu'ils ne se tiendroient que de trois en trois Ans, 216. Decret touchant les Ministres & autres Personnes qui y venoient sans aucune Deputation, 272. Reglement General qu'on fit sur cela, 299. 300. Autre Reglement plus special là-dessus, 356. Les Proposans pouvoient y être admis, à certaines Conditions, 309. Quels Actes & quelles Procedures on ne devoit pas y employer, *ibid.* Et quelles Matieres on ne devoit pas y renvoyer, *ibid.* & 310.

Synodes Provinciaux, On doit les tenir tous les Ans une fois, 2. De quoi ils peuvent décider sans Apel, 16. 17. Les Sentences d'Excommunication qu'ils confirment sont valables, 32. Ils doivent être divisés selon les Gouvernemens, 66. Combien de Ministres ils doivent envoyer aux Synodes Nationaux, 68. Quels Memoires ils doivent dresser, 69. Ils doivent s'assembler dans chaque Gouvernement, 75. De quelles Matieres ils doivent juger, 76. Trois Decrets qui les concernent, 105. Nouveau Reglement pour les assembler tous les Ans une fois,

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

140. Chaque Pasteur doit y venir accompagné d'un Ancien, *ibid.* Autre Decret touchant leur Autorité, 143. 144. Regles de leur Subordination aux Synodes Nationaux, 151. Tous les Ministres de chaque Province doivent se trouver dans celui de leur District, *ibid.* Ceux d'une autre Province peuvent y avoir leur Voix deliberative, 161. Propositions faites de ne les assembler que rarement, & pour de grandes Raisons, 190. Les Magistrats sont exclus d'y assister dans les Lieux de leur Ressort, 202. Decret touchant l'Autorité que lesdits Synodes ont de prêter des Ministres, 305. Témoignages qu'ils doivent rendre aux Synodes Nationaux touchant les Professeurs des Universités, 308. On y doit juger sans aucun Appel ce qui concerne les Matieres Pecuniaires, 310. Decret touchant le peu d'Ordre qui se gardoit dans quelques-uns de ces Synodes, 435. Censures qu'on leur fit de ce qu'ils avoient contrevenu à la Discipline Ecclesiastique, 417. Systeme complet de la Discipline Ecclesiastique dressé par les Eglises de Paris, d'Orleans, & de Meaux, 72. *Voiez Discipline.*

T.

Témoignages que doivent avoir les Ministres qui changent d'Eglises, 2. Ceux qu'on donne aux Reformés qui voyagent, ou qui changent de Domicile, & les Clauses qu'ils doivent avoir, 63. 128. 149. 308. Decret concernant les Témoignages de grande Importance, 74. Les Consistoires n'en doivent point donner aux Magistrats, 141. Ni les Ministres aux Catholiques, pour aucune chose, 377. Quels sont ceux des Particuliers qui doivent être déchirés par les Consistoires, 149. Reglement plus ample là-dessus, 305. Plusieurs autres Decrets concernant les Témoignages de Politique, pour les Gouverneurs des Places d'Otage, 224. 225. 312. Pour les Officiers des Chambres Mi-parties, 273. Et pour les Membres des Chambres de l'Edit, *ibid.* Témoins dont la Confrontation ne doit pas être reçue dans les Consistoires, 167. 168. Testamens pleins d'Abus & de Superstitions. S'ils peuvent être executés par des

Reformés, 83. Six Articles concernant la Forme des Legs Testamentaires faits pour l'Entretien des Pasteurs & des Eglises, 336. 337. 338. Theatre de l'*Antechrist*. C'est le Titre d'un Livre qui fut composé par Ordre du Synode National de la Rochelle, & présenté à celui de St. Maixent, 361. Theses contenant plusieurs Erreurs condamnées, 206. Tours de Gibeciere défendus par le Synode National de Poitiers, 16. Traité de la Discipline, & de la Police Chrétienne composé par Jean Moreli, renversant l'Ordre établi dans les Eglises Reformées, fut condamné par le Synode National d'Orleans, 129. Trente. Les Protestations faites contre le Concile de cette Ville, par deux Synodes Nationaux, 22. 47. *Beze* les mit par Ecrit, en Latin & en François, 74. Tromperie d'une Femme Reformée, qui ôta le Droit à son Mari de la repudier, quoi qu'elle se fût prostituée, 12. 13. Turonne Duc de Bouill. & Maréchal de France, vint dans le Synode National de Sainte Foi, & y assista avec des Juges & des Magistrats, 126.

V.

Vagabonds. Il y a cinq Rôles dans lesquels on trouve LIII. Ministres Vagabonds qui furent interdits, ou déposés par les Synodes Nationaux qui en ont fait les Portraits naturels, afin que chacun les reconnût, 36. 37. 78. 79. III. 125. 254. Les Formalités qu'on devoit garder pour les mettre dans ces Rôles, 74. Ils ne pouvoient pas en être ôtés sans l'Avis d'un Synode National, 77. *Voiez Rôle & Apostats.* Validité des Actes & des Decrets des Synodes Nationaux, faits sans la Participation de plusieurs Deputés des Eglises Reformées, 23. Venalité des Offices dont il est parlé à la Page 109. raïée du Corps de la Discipline, 199. Veuves des Ministres. Par qui elles doivent être entretenues, 77. 216. 245. Elles ne doivent pas se remarier avant le Temps ordonné par les Loix Civiles, 79. Leurs Noms doivent être enregistrés dans cha-

que

DES MATIERES.

- que Synode Provincial , 127. Cas très-difficile , touchant le Mariage d'une Veuve , 165. Autre Cas indecis touchant le Temps qu'elles doivent garder leur Virginité , 199. Decret qui le decide , 217.
- Vices. Comment il faut les corriger , 82.
- Voies Delinquans, Censures, Reconnoissances, & Excommunications.*
- Visiteurs des Eglises Reformées qui avoient été députés par quelques Synodes , furent entierement supprimés par quelques autres , 26.
- Vitriers Reformés. Ils ne doivent faire aucun Ouvrage qui ait du Rapport à l'Idolatrie , 27. 73. 75.
- Union des quatre Evangelistes. C'est le Titre d'un Livre de *Charles du Moulin*, rempli d'Erreurs & condamné , 70. Union des Eglises dans chaque Synode Provincial , 25. De celles de *France*, avec celles des Reformés des *Pais-Bas* , 157. 158. Celle de l'Assemblée de *Montes*, jurée par toutes les Eglises Reformées de *France* , 181. Mais retractée en Partie dans un autre Synode National , 200. Et confirmée derechef par un autre , 203. 204. Decret fort considerable touchant les grands Maux causés par la Rupture de cette Union entre les Reformés , 223.
- Union des Eglises du Marquisat de *Saluces*, en *Piémont* , avec celles de *France* , 271. Nouveaux Troubles, & Desordres causés par un Deputé en Cour, contre cette Union des Eglises Reformées de *France* , 275. 276. Nouvelles Demarches faites pour l'Union de toutes les Eglises Reformées & Protestantes , 300. Acte de l'Union de celles de *France*, dressé au Synode National de *Privas* , 398. 399. 421. 422. 423. *Voies Réunion.*
- Universités des *François* Reformés. Ils devoient s'efforcer d'en établir au moins deux , 197. Decret pour en entretenir cinq des Deniers octroïés par le *Roi*, 251. Elles devoient en être païées preferablement à toutes les Eglises, & en rendre Compte aux Synodes Nationaux , 252. Elles devoient se joindre avec celles d'*Angleterre*, d'*Allemagne* & de *Suisse*, pour condamner les Dogmes du Professeur *Piscator* sur la Justification , 258. Et travailler à la Réunion des Protestans , avec les Reformés , 274. Reglement pour les Universités de *France* , 275. Decret touchant les Comptes qu'elles devoient rendre , & les Bibliothèques qu'elles devoient dresser , 276. Distribution qui leur étoit faite chaque Année de plus de douze Mille Livres , 279. 339. Censures & Amanches employées contre celles qui manquent d'en rendre Compte , dans le Synode National de la *Rochele*. 308. Decret touchant les Debats qui y survenoient pour l'Élection des Professeurs & des Regens , 309. Celles du *Bearn*, de *Sedan*, & de *Geneve*, furent comprises entre celles de *France* , 312. Decret pour augmenter le Nombre de ces Universités, & pour regler tout ce qui concernoit leurs Professeurs, & leurs Gages , 315. Divisions & Procès, au Sujet de celle de *Montauban* , 326. Disputes touchant l'Intendance qu'elle pretendoit avoir sur les autres , 368. Nouveau Reglement qui fut dressé pour en fixer le Nombre, & celui de leurs Professeurs, à chacun desquels on assigna de bons Apointemens , 378. Divers autres Reglemens , concernant les dites Universités, tant en General, qu'en Particulier, & les Devoirs de tous leurs Professeurs, leurs Conseils Académiques, leurs Apointemens Annuels, les Gages de leurs Regens, la Liquidation de leurs Comptes, & plusieurs autres Matieres qui en dependent , 434. &c. jusqu'à 440. Distribution que le Synode National de *Privas* leur fit de leur Part, de Cent quatre-vingt Mille Livres données tous les Ans par le *Roi* aux dites Universités, & aux Eglises Reformées , 443. 444.
- Vocation des Pasteurs. Par qui & comment elle doit être faite, 2. 3. 15. 34. 64. 73. 65. Quelle a été celle des premiers Reformateurs, 259. Autre Decret fort important là-dessus, & contraire au precedent, 307. Reglemens pour la Vocation des Professeurs & des Regens des Universités Reformées , 115. 121. 260. 275. 309. 315. Pour celle des Anciens, & des Diacres, 5. 15. 80. 305. *Voies Professeurs, Pasteurs, Ministres, Anciens & Diacres.*
- Usures défendues aux Reformés , 26. 153.

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

X.

primé par le Synode National de *Privas*,
419.

X *Aintes.* Le Pasteur de cette Ville qui fut député au premier Synode National, y mit en Question, s'il étoit permis aux Reformés de se servir des Monitoires & des Excommunications de l'Eglise Romaine, 11. Un autre Député de la même Ville y proposa un Cas de Conscience, touchant les Rechutes des Reformés qui ont fait quelque Penitence Publique de leurs Fautes, 40.

Xaintonge. Tous les Reformés de cette Province firent de grandes Instances au Synode National de *Montauban*, pour le porter à obtenir de la Seigneurie & Eglise de *Geneve* Mr. *Rotan*, afin qu'il fut établi Pasteur à la *Rochelle*, 191. Cette même Province fut chargée de veiller sur les Predications d'un Ministre, qui avoit fait un Commentaire sur la Messe, qui fut su-

Y.

Y *Sfoire.* Les Plaintes que l'Eglise Reformée de ce Lieu fit au Synode National de *St. Maixent*, 383.

Z.

Z Ele du Sieur *Pictai*, reconnu par le Synode National de *Saint Maixent*, en ce qu'il avoit fait un Recueil de tous les Actes des XVIII. Synodes Nationaux precedens, 386.

Zurich. Les Ministres de ce Canton de *Suisse* aiant écrit au Synode National de *Nimes*, il chargea *Beze* de leur répondre, & de leur faire Part de ce qui avoit été decreté dans les Synodes Reformés de *France*, 125.

Fin de la Table du Tome Premier.





T A B L E

A L P H A B E T I Q U E

Des principales Matieres contenues dans le Second Tome des Synodes Nationaux des Eglises Reformees de France.

A.

Actes pour l'Union de toutes les Eglises Reformees de France, 50. 142. 143. Et de celles des Pays-Bas Reformés, 145. 146. Pour la Convocation d'une Assemblée Generale Mixte, 51. 52. Ceux qui concernent lesdites Eglises de France, leurs Coloques, leurs Synodes, leurs Deputés en Cour, & leurs Procedures, devoient être mis dans les Archives de la Rochelle, pour éviter qu'on ne les perdit, comme on avoit fait auparavant, 375. On nomma XIV. Eglises pour conserver ceux qui étoient de moindre importance, *ibid.* & 376. Revision que le second Synode National de Charenton ordonna de faire de tous ceux des XXV. premiers Synodes Nationaux, des Eglises Reformees de France, 487. Autre Decret du Synode National d'Alunçon, qui ordonna d'en faire un Recueil, 549. Ordonnance touchant le Soins qu'on devoit avoir de conserver tous ceux des Etablissements de la Religion Reformée, faits par les Commissaires des Rois de France, 676. Compilation de tous ceux des XXVII. premiers Synodes Nationaux des Eglises Reformees de France, faite par Monsieur Gautier, Ministre d'Archieve, 693. Autre Compilation que le dernier Synode National tenu à Loudun, ordonna d'en faire, pour en envoyer des Copies dans toutes les Provinces Ecclesiastiques, où les

Reformés de France assembloient leurs Synodes, 777. Par qui ces Actes devoient être signés, pour les rendre valides & dignes de Foi, 704. 805. Adultes, sortant du Paganisme, du Mahometisme, ou du Judaïsme, pour embrasser la Religion Reformée. Ils devoient être instruits & batisés selon le Formulaire particulier, qui fut dressé pour cela, dans le III. Synode National de Charenton, 653. &c. jusqu'à 660. Affaires d'Etat très-importantes, qui causoient de la Division entre les Reformés, 6. 152. Celles qui furent traitées au premier Synode National de Charenton, & desquelles plusieurs Deputés à celui de Castres trouvoient mauvais que ledit Synode se fut mêlé, 352. Plusieurs autres Declarations là-dessus de grande Conséquence, 535. 536. 544. 549. 631. 634. 636. 673. 718. 724. 757. *Voies Politiques, & Assemblées.* Ajoins aux Moderateurs des Synodes Nationaux des Eglises Reformees de France. Quels furent les Ministres qui ont eu cette Charge, 1. 78. 138. 240. 331. 453. 533. 627. 713. Amiraud, Professeur à Saumur, & Tetard, Pasteur à Blois, firent des Ecrits, touchant les Decrets de Dieu, qui causerent plusieurs grandes Disputes dans les Universités Reformees de France, & des Pays étrangers, que les Synodes Nationaux eurent beaucoup de peine d'assoupir, 571. &c. jusqu'à 576. Lettre fort ample des Professeurs de Geneve, sur cette

TABLE ALPHABETIQUE

- Matiere, 604. &c. jusqu'à 619. Grandes Plaintes faites contre ledit *Amiraud* au III. Synode National de *Charenton*, qui ne trouva pas bon de le censurer de ce qu'il avoit violé les Canons du Synode National d'*Alençon*, en publiant quelques Livres sur la Reprobation, sans les faire voir ni approuver à aucun Ministre, 663. Permission qui lui fut donnée par ledit Synode de refuter par Ecrit tous ceux qui l'ataqueroient au Sujet de ses Livres imprimés, sur le Contenu, desquels le même Synode imposa Silence à tous les Reformés de *France*, & exhorta ceux des Pais étrangers à ne plus disputer sur cela, *ibid.* & 664. Ce Professeur fut chargé, par le Synode National de *Loudun*, de faire un Recueil de tous les Statuts de la Discipline Ecclesiastique pour les imprimer, 774.
- Anexes des Reformés. C'étoient des Eglises sans Pasteurs, unies à celles qui en avoient, & qui alloient faire les Fonctions Pastorales en certains tems dans ces Anexes; mais cela leur fut défendu sous divers Pretextes, 780. 781. *Voies Eglises & Ministres.*
- Antagonistes fiers & dangereux, parmi les Theologiens Reformés & les Protestans, qui dans leurs Combats ont déchiré & mis en Pieces l'Eglise Chrétienne, par leurs Disputes Metaphisiques, 611. 612. *Voies Questions & Debats, & Amiraud.*
- Antechrist. Le Roi de *France* défendit aux Reformés de ses Etats, d'employer ce Terme & les autres Expressions qui pouvoient être injurieuses au Pape, aux Catholiques Romains, ou à leur Religion, 537. 541. 632. 633. 636. 637. 638. 719. 725.
- Apellations interjetées aux Synodes Nationaux de *France*, par diverses Provinces, Eglises, & Personnes, sur des Matieres, des Griets, des Contestations & des Procedures, où il y a beaucoup de Choses qui concernent les Interêts Spirituels & Temporels des Eglises, des Pasteurs, des Consistoires, des Coloques, des Synodes Provinciaux, & le Procédé irregulier, les Malversations, & les Pretentions injustes de ces Assemblées Ecclesiastiques, ou de quelques-uns de leurs Membres, qui ont donné Lieu à ces Apellations, & à beaucoup de Chicanes qui ont été formées par les Parties qui étoient en contestation sur ces Matieres, 14. &c. jusqu'à 23. Sur XL. Articles. 88. &c. jusqu'à 96. Sur XXXIV. Articles. 157. &c. jusqu'à 176. Sur LXII. Articles. 250. &c. jusqu'à 260. Sur XXXVII. Article. 357. &c. jusqu'à 364. Sur XXXIII. Articles. 368. &c. jusqu'à 372. Sur XI. Articles. 492. &c. jusqu'à 498. Sur XXVII. Articles. 554. &c. jusqu'à 564. Sur XXXIV. Articles. 664. &c. jusqu'à 676. Sur XXXVI. Articles. 751. &c. jusqu'à 772. Sur XXIII. Articles du dernier Synode National qui fut tenu à *Loudun.*
- Apologie de plusieurs Ministres Reformés, qui ne residioient pas dans leurs Eglises, 551.
- Apostats, Deposés, ou Vagabonds. Ce sont LXXII. Ministres, ou Professeurs Reformés, convaincus de plusieurs grands Crimes, spécifiés dans les Decrets des Synodes qui en ont fait des Roles, où ils ont tracé les Portraits naturels de ces Personnes, qui avoient tellement deshonoré leur Caractere, qu'il étoit bon que chacun les reconnût pour en éviter la Compagnie, 49. 136. 137. 219. 220. 295. 296. 297. 415. 416. 417. 523. 524. 525. 589. 590. 704. 804. Ce que le Roi de *France* ordonna aux Reformés touchant ces Apostats, 537. Ils ne devoient pas être censurés publiquement dans les Eglises Reformées, 578. 728. 729.
- Aprobation des Livres des Reformés. Decrets & Reglemens fort amples sur cette Matiere, 151. 278. 279. 476. 537. 547. 565. 567. 632. 636. 677. 720.
- Arbusti*, Pasteur & Professeur à *Montauban*, fut censuré pour avoir publié des Choses très-prejudiciables aux Libertés & aux Privilèges des Eglises Reformées, & pour avoir commis dix Fautes très-grandes, qui sont spécifiées dans un fort long Article, 776. 777.
- Arminiens*. Decrets & Formulaires de Doctrine pour confirmer la Condamnation qu'en a fait le Synode National de *Dordrecht*, 182. 183. 184. 278. 280. 281.
- Assemblées Politiques & Mixtes des Reformés de *France*, 6. 7. 10. 11. 23. 25. 51. 52.

DES MATIERES.

42. 344. 346. 383. 444. 558. 634. 636. Mandement du Roi de France, & diverses Resolutions Synodales pour cela, 51. &c. jusqu'à 56. Resultat de celle de la Rochelle, 102. Autres Deliberations fort importantes sur cette Matiere, & les grands Desordres qui en sont arrivés, 176. 177. Le Roi défendit aux Ministres d'y assister, & à tous les Reformés d'en tenir aucune sans sa Permission, 270. 271. 350. 407. 634. 718. 719. 724.

Avocats & Procureurs Reformés. Pour quelles Causes & Affaires ils ne devoient pas s'employer, 150. Quelles étoient celles qu'ils devoient tenir secretes, 265.

Ausbourg. Ceux de la Confession d'Ausbourg conviennent, avec les Reformés de France, dans les Points Fondamentaux de la veritable Religion, & sont reçus à leur Communion, & peuvent contracter des Mariages & presenter des Enfants au Batême avec eux, n'ayant ni Superstition, ni Idolatrie dans leur Culte, suivant un Decret du Second Synode National tenu à Charenton l'An M. DC. XXXI. Page 500. 501. Ce Synode étoit le XXVI. National de France, mais le XXIX. qui fut le dernier tenu à Loudun l'An M. DC. LX. fit un autre Decret là-dessus, par lequel il fut enjoint aux Consistoires de prendre bien garde aux Inclinations de ceux de ladite Confession d'Ausbourg, lors qu'ils viendroient presenter des Enfants au Batême dans les Eglises Reformées, sans y avoir communiqué, ou pour y contracter des Mariages, afin de ne les y recevoir point, lors qu'on s'apercevra qu'ils n'y viennent pas avec un Esprit de Paix & de Charité, 774. 775.

B.

Basnage (Benjamin) Pasteur de Ste. Mere Eglise, fut député par la Province de Normandie à trois Synodes Nationaux, où il fut choisi alternativement pour Modérateur, 533. Et pour Ajoint, 627. Il s'acquitta si bien de ces deux importantes Charges, qu'on lui donna plus de Commissions dans ces Synodes qu'à aucun autre Ministre, comme cela paroît en divers endroits des Actes desdits Synodes, 466. 471. 539. &c. jusqu'à 544. 546. 570. 592. 595.

Tome II.

642. 644. 650. 651. 688. 690. 705. **Bastide**, Ministre en Languedoc, aiant voulu troubler la Paix, & la Tranquillité Publique, fut emprisonné, & le second Synode National de Charenton implora la Clemence du Roi en sa Faveur, 459. **Batême** & tout ce qui en dépend réglé par divers Statuts, 10. 11. 96. 97. 348. 375. 376. 475. 477. 500. 776. Il peut être administré sans aucune Predication, 486. Mandement du Roi de France, touchant les Personnes qu'il soutenoit pouvoir le conferer, nonobstant les Resolutions contraires du Synode National de Nimes, 539. 543. Remontrance faite au Commissaire du Roi sur cela, 568. Et au Roi même par des Deputés Synodaux en Cour, 593. 600. Le Batême des Adultes, sortant du Paganisme, du Mahometisme, ou du Judaïsme, doit leur être administré selon le Formulaire particulier qui en fut dressé au troisième Synode National de Charenton, 653. &c. jusqu'à 660. **Bearn**. A quelles Conditions les Reformés de cette Principauté devoient convoquer un Synode National de toutes les Eglises Reformées de France, 49. Pourquoi ils ne firent pas cette Convocation, 82. Resolutions qu'ils devoient prendre pour s'affujeter à la Discipline de ces Eglises, & aux Decrets de leurs Synodes, 110. Les Lettres de Créance des Deputés du Bearn, au Synode National d'Alais, n'avoient pas la Clause de la Soumission, & de l'Obéissance sans reserve, promise par tous les autres Deputés, 140. 141. Demande faite par un Deputé de ce Pais-là pour une Tolerance, 277. Resolution Synodale pour faire imprimer les Ouvrages de Mr. Daneau, fameux Professeur de l'Université du Bearn, 389. Quelles Pensions le Roi de France donnoit aux Ministres du Bearn, & comment on les diminua, 464. L'Incorporation des Eglises Reformées du Bearn avec celles de France proposée sous quatre Conditions, auxquelles le Commissaire du Roi s'oposa fortement, ce qui causa de très-grands Debats, 476. &c. jusqu'à 482. Lettres, Actes, & Procedures, concernant un Synode du Bearn, sur des Matieres fort importantes, 498. Droits que cette Principauté avoit sur plusieurs Ministres des Eglises Reformées de France, 505.

Q9999

Les

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

Les Affaires des Eglises du *Bearn* furent recommandées aux Deputés Generaux en Cour, par le second Synode National de *Charenton*, 507. Les Eglises du *Bearn* furent enfin unies & incorporées avec celles des Reformés de *France*, 553. Jugement definitif du Synode National d'*Alençon* touchant de grandes Contestations & Procès, fondés sur plusieurs Procedures injustes du Synode du *Bearn*, & des Ordonnances du Parlement de *Navarre*, concernant les Reformés de ladite Principauté, 557. 558. Commission du Synode National d'*Alençon* pour rendre un Jugement definitif là-dessus, & pour apaiser ces Troubles, 580. Remontrance faite au Roi par ledit Synode, touchant les Infractions que le Parlement de *Navarre* faisoit à l'Edit de Restitution, au Prejudice des Eglises du *Bearn*, où l'on empêchoit le Retablissement des Pasteurs, la Publication des Jeûnes, & l'Usage des Cloches, 603. 604. Censures faites aux Reformés de cette Principauté, sur ce qu'ils avoient refusé de paier cinquante Livres qu'ils avoient promis de donner tous les Ans, pour l'Entretien de l'Université de *Montauban*, 195.

Bellarmin Reformé. C'est le Titre d'un Livre de Mr. d'*Aubus*, qui fut aprouvé avec des Eloges, par le second Synode National de *Charenton*, où les Deputés promirent d'en recompenser l'Auteur, 505.

Beraud, Ministre & Professeur en Theologie à *Montauban*, s'étant mêlé d'Affaires d'Etat & de Guerre, soutint dans un Livre, que les Ministres pouvoient porter les Armes, & repandre le Sang, 456. Le second Synode National de *Charenton* aiant vû ce que le Conseil Privé du Roi avoit fait là-dessus, & entendu les Plaintes que le Commissaire de *Sa Majesté* en fit dans ledit Synode, condamna la pernicieuse Doctrine de ce Livre, & censura fortement ledit Sieur *Beraud*, qui avoua d'en être l'Auteur, & qui fit une Retractation Publique devant ce Synode, de ce qu'il avoit mis par Ecrit dans ledit Livre, 458. Les Ecrits de ce Professeur avoient beaucoup scandalisé les Reformés, & donné Lieu à former plusieurs Plaintes contr'eux; mais il fut néanmoins rétabli dans son Eglise, par une pure grace du Roi, sur la Demande que

ledit Synode National en fit à *Sa Majesté*, 167. 168. Deux autres Ministres furent compris dans cette Faveur du Roi, *ibid.* & 472.

Bible dont on se servoit dans les Eglises Reformées. Elle devoit être corrigée de plusieurs Fautes notables, 98. Le nouveau Testament imprimé à *Montauban* devoit être entierement supprimé, *ibid.* Les Notes que le premier Synode National de *Charenton* refusa de mettre à la Marge d'une nouvelle Edition de la Bible, 264. Les Livres de la Bible que Mr. *Diodati* avoit traduits furent presentés au Synode National d'*Alençon*, qui ne les reçut pas favorablement, 581. Il fut très-expresément défendu par le troisième Synode National de *Charenton*, de faire aucun Changement dans la Version de la Bible, sans le Consentement des Consistoires & des Eglises où il y avoit des Imprimeries établies pour les Reformés, 678. Ces Reglemens furent si mal observés que le dernier Synode National de *Loudun* fut obligé de charger dix-neuf Ministres d'avoir Soins de faire executer les Ordres réiterés qui avoient été donnés aux Synodes Provinciaux, de recueillir tous les Changemens qui avoient été faits dans les différentes Editions de la Bible, des Pseaumes, du Catechisme, & de la Liturgie, pour les corriger, afin que les nouvelles Editions qu'on en feroit se trouvaissent plus uniformes que celles qui avoient été mises au jour les Années precedentes par les Reformés, 775. 776.

Blasphemes de plusieurs Impies & Prophanes, que le dernier Synode National de *Loudun* ordonna d'empêcher par de fortes Censures, 780.

Blondel Ministre. Un Synode National le chargea d'écrire l'Histoire Ecclesiastique; & ordonna qu'on lui en paieroit les Fraix, 490. Trois autres Synodes Nationaux lui permirent de resider à *Paris*, & lui donnerent une Pension Viagere, pour y travailler à plusieurs Ouvrages de Theologie Positive, d'Histoire & de Controverse, suivant les Resolutions du troisième Synode National de *Charenton*, 692. 693.

Bouteroie, Ministre de *Grenoble*, fut rétabli dans son Eglise par une pure Grace du Roi de *France*, qui fit cesser les Pour-

suites

DES MATIERES.

suites que le Parlement du Dauphiné faisoit contre ce Ministre, à cause d'un Livre rempli d'injures & de Calomnies qu'il avoit composé, & fait imprimer, lequel fut condamné par ledit Parlement, 466. 467. 470. 471. 472.

Brevets du Roi de France accordés aux Reformés, & lus dans leurs Synodes Nationaux, où l'on agita diverses Questions là-dessus, 6. 12. 25. 34. 240. 241. 328. 329. 340. 341. 450. 453. 454. 465. 472. 530. 531. 533. 534. 628. *Voies Lettres.*

C.

Cameron, Professeur à Montauban, forma le Dessen d'allier la Religion des Reformés & des Protestans, avec celle des Catholiques, 269. Pension gratuite qu'on lui donna de mille Livres par An, 285. Il fut disgracié auprès du Roi de France, *ibid.*

Captifs Reformés, que le second Synode National de Charenton laissa parmi les Turcs, faute de donner quelque chose pour leur Délivrance, 507. 508. Decret touchant les Captifs, ou Esclaves, dont les Chrétiens font un Trafic, 565. Captifs Reformés qui étoient sur les Galeres de France, l'An M. DC. XXXVII. 602. Collecte faite pour ceux qui étoient en Turquie, 677. 678. L'emploi qui en fut fait, 750.

Cas de Conscience, sur diverses Matieres, qui ont donné lieu à plusieurs Deliberations des Synodes Nationaux de France, 24. 84. 86. 96. 97. 99. 100. 147. 149. 243. 269. 270. 458. 539. 543. 547. 577. 653. 746. 749. 773. 774. 775.

Catechisme des Eglises Reformées de France. Decrets touchant son Contenu, 24. La Maniere de l'enseigner, 98. 148. 245. 249. 250. 261. 747. Ce qu'on devoit observer en l'imprimant, 483. 633. Il fut imprimé en Langue Biscayenne, aux Dépens du second Synode National de Charenton, 510. Ordonnance du Roi de France touchant ce qu'on ne devoit pas y mettre, 633. La Réponse qu'on fit là-dessus à Sa Majesté, 637. 638. Le troisième Synode National de Charenton & le dernier de Loudun, défendirent d'y faire aucun Changement, dans les nouvelles Editions, sans un Ordre Express des Consistoi-

res des Eglises où il y avoit des Imprimeries destinées pour les Reformés, 678. 750.

Cene du Seigneur. A quels Reformés on doit la refuser, 26. Plusieurs Statuts qui concernent ceux qui donnent & ceux qui reçoivent ce Sacrement, 149. 151. 194. 245. La Coupe de la Cene ne doit être donnée que par les Ministres, 488. 547. Decret contraire à ceux-là, 660. Les Lutheriens eurent la Permission de recevoir la Cene dans les Eglises Reformées de France, sans faire aucune Abjuration de leur Créance, 500. 501.

Censures qui doivent être employées contre les Reformés, qui n'aquiescent pas à toutes les Resolutions des Assemblées Generales & Provinciales, tant Ecclesiastiques que Politiques de ceux de leur Communion, 10. Plusieurs Decrets & Statuts Synodaux qui concernent les Censures Ecclesiastiques des Eglises Reformées, & les Cas qui obligent de les employer contre des Particuliers, ou contre des Communautés, 39. 84. 86. 87. 96. 98. 99. 123. 124. 127. 148. 152. 163. 164. 165. 181. 182. 199. 243. 247. 252. 258. 259. 264. 278. 348. 355. 364. 366. 367. 368. 370. 371. 372. 375. 382. 458. 485. 493. 497. 512. 555. &c. jusqu'à 560. 577. 578. 636. 663. 667. 669. 673. 682. 744. 749. 751. &c. jusqu'à 794. 775. 776.

Chambres de l'Edit, & Chambres Mi-parties. Quelle étoit leur Jurisdiction & Autorité pour les Affaires des Reformés de France, & ce qu'elles ont fait pour maintenir leurs Droits, 602. 603. 631. 639. 647. 768. 794. 776.

Chancelier de France. Declarations très-importantes qu'il fit aux Deputés des Eglises Reformées en Cour, 261. 262.

Changemens de la Confession de Foi, de la Discipline, du Catechisme & des Prieres des Eglises Reformées de France. Par qui & de quelle Maniere ils doivent être faits, 24.

Charges, Offices & Mériers dont les Reformés étoient injustement exclus en France, 603.

Cinquième Partie de toutes les Charités, qui fut réservée pour l'Entretien des Universités Reformées de France, 511. 512. Elle fut évaluée à la Somme de quatre mille

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- Livres, pour chaque Année, 513. Partage qui en fut fait entre les Universités & les Coleges, 514. 515. Ordonnance du Roi là-dessus, pour empêcher les Ministres de se prevaloir de ces Charités dans leurs Besoins particuliers, 538. 632. 637. 720. 721. 729.
- Cloche du Temple des Reformés de la Ville d'Uzèz, pour laquelle on fit beaucoup de Bruit, & des Plaintes au Roi de France, 634. 639.
- Coleges des Reformés de France. Divers Reglemens & Statuts qui les concernent, & leurs Regens, 33. &c. jusqu'à 36. 46. 47. 122. &c. jusqu'à 127. 134. 135. 203. &c. jusqu'à 206. 209. &c. jusqu'à 212. 249. 286. 287. 292. 401. 402. 403. 410. &c. jusqu'à 413. 510. &c. jusqu'à 516. 583. 584. 800. 694. &c. jusqu'à 701. 720. 795. &c. jusqu'à 799.
- Collecte Generale faite par la Permission du Roi, dans toutes les Eglises Reformées de France, pour assister les Villes de la Rochelle, de Montauban, & de Castres, laquelle causa de grands Debats entre ces trois Villes, 378. 379. Mr. Roques du Languedoc, qui avoit reçu une Partie de l'Argent de cette Collecte, ne vouloit pas en rendre Compte, 488. Mr. d'Huiffeau en paia soixante-neuf mille, sept cens, trente Livres, qu'il avoit entre ses Mains, 490. Ordonnances du Roi de France, touchant les Collectes des Reformés, 538. 632. 637. Collecte faite pour la Délivrance des Captifs Reformés, 677. 678. De quelle maniere elle fut employée, 750.
- Collections des XXV. premiers Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France, dont toutes les Provinces Ecclesiastiques devoient faire la Revision, pour les rendre conformes dans un Synode National auquel on devoit les produire, 487. 549. 745. *Voies Actes, Discipline, & Recueil.*
- Commissaires du Roi de France, envoyés aux Synodes Nationaux des Eglises Reformées, avec des Ordres très-importans, qui ont donné Lieu à plusieurs Contestations, Remontrances & Plaintes, sur diverses Matieres Ecclesiastiques & Civiles, 240. 241. 263. 268. 270. 271. 328. 329. 332. 333. 334. 343. 344. 345. 355. 385. 392. 397. 398. 449. 453. &c. jusqu'à 457. 533. &c. jusqu'à 539. 549. 568. 627. 629. &c. jusqu'à 634. 646. 647. 714. &c. jusqu'à 733. Resolution très-importante du dernier Synode National de *London*, touchant les Ordres du Roi Louis XIV. donnés à ses Commissaires pour interdire & abolir plusieurs Eglises Annexes des Reformés, & la Réponse fort vigoureuse que ce dernier Synode fit pour y maintenir les Pasteurs qui en étoient en Possession, 596. 597. 720. 728. 780. 781.
- Comptes des Apointemens que les Universités, les Coleges, & les Eglises des Reformés avoient en France, par des Assignations que le Roi leur faisoit tous les Ans de la Somme de Cent quatre-vints mille Livres, 134. 135. 213. 214. 215. Qui fut augmentée jusqu'à la Somme de deux Cens, vint-cinq Mille Livres, 292. 410. En Compensation des Dixmes qu'ils paioient aux Ecclesiastiques Romains, 604. De laquelle Somme la Distribution & des Comptes étoient réglés à la fin de chaque Synode National, 40. 41. 42. 126. 127. 177. 206. &c. jusqu'à 209. 212. &c. jusqu'à 216. 249. 287. &c. jusqu'à 290. 403. &c. jusqu'à 407. 514. 515. 516. 584. &c. jusqu'à 587. 701. 702. 703. 798. Les Comptes rendus auxdits Synodes par le Sieur Ducandal, Receveur General des Eglises Reformées de France, 42. &c. jusqu'à 48. 131. &c. jusqu'à 136. 177. 178. 184. 216. 217. 291. 374. 517. 518. 519. 587. 588. 648. 780. 781. 799.
- Concile de Trente, rejeté comme detestable, par les Reformés & par les Protestans, 623. Demandes & Plaintes du Roi de France là-dessus, *ibid.* La Réponse que le III. Synode National de *Charenton* fit à Sa Majesté sur ces Demandes, 638.
- Confession de Foi des Eglises Reformées de France, revue & corrigée sur IV. Articles, par le Synode National de *Tonneins*, 7. 13. 14. Decret fort important là-dessus, 24. Projet d'une autre Confession de Foi, dressé par ledit Synode, 58. Revision des Textes qui étoient à la Margé de cette premiere Confession de Foi, 374. Avertissemens Synodaux aux Imprimeurs qui devoient en faire quelques Editions, 483. 750. Ordonnance du Roi Louis XIV. touchant quelques Expressions qu'il vouloit obliger les Reformés d'en retrancher, 633. Réponse que lui fit,

DES MATIERES.

fit, sur cela, le III. Synode National de *Charenton*, 637. 638.
 Conseils Academiques, Ordinaires & Extraordinaires, avec tout ce qui les concerne, 209 &c. jusqu'à 212. 287. 402. 510. 511. 515. 577. 695. 697. 754. 796. 797.
 Consistoires & tout ce qui les concerne, tant en General, que pour les Charges & les Devoirs de leurs Membres Particuliers, & ce que les Synodes Nationaux des Eglises Reformées de *France* leur ont ordonné, 11 15. 25. 26 31. 83. 84. 85. 99. 148. 169. 182. 244. 265. 278. 279. 347. 363. 364. 366. 368. 375. 378. 473. 474. 484. 496. 499. 502. 503. 512. 552. 556. &c. jusqu'à 561. 577. 578. 662. 666. 667. 668. 670. 673. 674. 688. 744. 745. 749. 751. &c. jusqu'à 773. 775. 777. 783. &c. jusqu'à 798.
 Controverses très-importantes entre les Sieurs *Dumoulin* & *Tilenus* Professeurs Reformés, 6. 37. 38. Autres grandes Controverses entre plusieurs Universités & Professeurs, tant de *France* que des Pais étrangers, au Sujet des Ecrits & des Dogmes des Sieurs *Amiraud* & *Tetard*, sur des Questions très-dificiles, 571. &c. jusqu'à 576. *Voies Questions, Ecrits, & Lettres.*

D.

Debat fort grand, sur la premiere Commission que le *Roi* de *France* donna, pour faire assister un Commissaire General, de sa Part, à toutes les Deliberations des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de ses Etats, 241. 242. Autre Debat sur un Mandement de *Sa Majesté* donné à un nouveau Commissaire qui vint dans un autre Synode National avec la même Autorité que le Commissaire precedent, 338. Ce qui donna Lieu à l'Envoi de ces Commissaires du *Roi* auxdits Synodes, & quelle fut la Soumission de tous les Deputés des Eglises Reformées qui reçurent ces Mandemens, après qu'ils eurent presenté diverses Requetes au *Roi*, pour éviter l'Inspection de ces Commissaires, 456. 457. Autre grand Debat au Sujet de l'Incorporation des Eglises du *Bearn*, avec celles de *France*, 476. &c. jusqu'à 482.

Plusieurs grands Debats entre les Universités & les Professeurs Reformés, touchant les Ecrits & les nouveaux Dogmes de Mrs. *Amiraud*, *Tetard*, *Dumoulin*, & autres Ministres, 571. &c. jusqu'à 576. 604. &c. jusqu'à 619. 663. Debats qui étoient entre tous les Reformés, & qui causoient beaucoup de Dissentions, dont le Commissaire du *Roi Louis XIV.* se plaignit, au dernier Synode National de *Loudun*, 716. Debats entre l'Eglise & l'Université de *Montauban*, sur plusieurs Marietes, 754. &c. jusqu'à 758. *Voies Apels & Questions.*
 Demandes faites aux Synodes Nationaux, par diverses Provinces, Eglises & Personnes Reformées, 9. 10. 12. 23. 26. 28. 34. 35. 36. 53. &c. jusqu'à 56. 84. 85. 96. 97. 107. 114. 115. 119. 120. 121. 124. 125. 147. 149. 150. 180. 186. 187. 191. &c. jusqu'à 199. 201. 252. 264. 276. 277. 279. 280. 281. 284. 351. 354. 356. 359. 383. 397. 484. 485. 486. 489. 505. &c. jusqu'à 510. 554. &c. jusqu'à 564. 578. 663. &c. jusqu'à 679. 687. 690. 751. &c. jusqu'à 798.
 Deputés aux Synodes Nationaux. Reglemens touchant ceux qui ne devoient pas y être Deputés, 8. 507. Quels ont été les Ministres, les Anciens, & les autres Reformés qui furent envoyés en cette Qualité auxdits Synodes, 1. &c. jusqu'à 4. 78. &c. jusqu'à 82. 138. &c. jusqu'à 142. 236. &c. jusqu'à 240. 329. &c. jusqu'à 331. 450. &c. jusqu'à 453. 531. &c. jusqu'à 533. 625. &c. jusqu'à 627. 711. &c. jusqu'à 713. Les Deputés au second Synode National de *Charenton* reçurent une Gratification du *Roi* de seize mille Livres, 519. 525. 526. Ceux qui furent deputés au Synode National d'*Alençon* en reçurent autant, & on leur taxa leur Dépense à cinq Livres Tournois par jour, 577. Ceux qui assisterent au III. Synode National de *Charenton*, eurent chacun six Livres par jour, d'une pareille Gratification, 701. Les Deputés au dernier Synode National de *Loudun* aiant aussi obtenu seize mille Livres du *Roi Louis XIV.* se les partagerent entre XLV. qu'ils étoient, & en eurent pareillement six Livres chacun pour leur Dépense de chaque jour, 803. 805. Les Noms & Surnoms avec les Qualités des Deputés Generaux des Eglises

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

- les Reformées en Cour , 4. 141. 241. Quel Rang ils devoient tenir dans les Synodes Nationaux , 502. Commissions qui leur furent données , & aux autres Deputés que lesdits Synodes envoioient extraordinairement auprès du *Roi*, 26. 102. 177. 179. 189. 242. 260. 261. 262. 266. 267. 268. 272. 340. 342. &c. jusqu'à 346. 353. 375. 376. 384. 395. 396. 407. 459. &c. jusqu'à 464. 467. 468. 470. 501. 503. 507. 509. 543. 545. 567. 568. 591. &c. jusqu'à 594. 632. 634. 639. 641. 642. 644. 646. 648. 650. 710. 713. 718. 724. 732. 733. 739. 781.
- Deschamps*, Ministre à *Dieppe*, fut convaincu par le Synode de *Caën* d'être coupable de plusieurs Intrigues factieuses, & exclus de son Ministère, par le Synode National d'*Alençon*, à cause de ses Folies, & des dites Façons, 555.
- Dimanche. Comment ce jour doit être sanctifié par les Reformés, 773. C'est un *Sabat* qui a été établi par *Jesus-Christ* lui-même, 774.
- Discipline Ecclesiastique des Eglises Reformées de *France*, revue & corrigée par le Synode National de *Tonneins*, sur XIV. Articles, 83. &c. jusqu'à 86. Par celui d'*Alais* sur XXII. Articles, 147. &c. jusqu'à 151. Par le I. de *Charenton*, sur XI. Articles, 243. &c. jusqu'à 246. Par celui de *Castres*, sur XII. Articles, 347. 348. Par le II. de *Charenton*, sur XX. Articles, 473. &c. jusqu'à 476. & 485. 486. Par celui d'*Alençon* sur VIII. Articles, 546. 547. Par le III. de *Charenton*, sur XXV. Articles, 652. 653. 660. &c. jusqu'à 664. Par celui de *Loudun*, qui fut le dernier Synode National, sur XIV. Articles, 743. &c. jusqu'à 747. Tous ces Statuts de la Discipline Ecclesiastique furent compilés en un Corps, & expliqués par deux Ministres, qui presentèrent cet Ouvrage audit Synode, lequel recommanda à leurs Provinces de les en recompenser, 693. Ce même Synode chargea *Mr. Amiraud* & trois autres Ministres, de tirer une autre Copie plus exacte de ces Statuts de la Discipline, sur les Actes Synodaux, pour la faire imprimer, attendu que tous les Exemplaires, qui en avoient été publiés, étoient diférens, 774.
- Distributions faites aux Eglises Reformées de *France*, à leurs Pasteurs, à leurs Colleges, & à leurs Universités, de la Somme de cent quatre-vingt mille Livres que le *Roi* leur donnoit tous les Ans, 44. &c. jusqu'à 48. 217. 218. 286. &c. jusqu'à 295. Autre Distribution qui leur fut faite de deux cens vingt-cinq mille Livres, 410. &c. jusqu'à 415. Somme de plus de six cens mille Livres qui leur devoit être payée des Deniers du *Roi*, 463. 464. Autre Distribution qui leur fut faite par le II. Synode National de *Charenton*, 520. &c. jusqu'à 52. Celui d'*Alençon* leur fit aussi une Distribution des Deniers Roiaux, 588. 589. Mais les deux derniers Synodes Nationaux ne reçurent que chacun seize mille Livres pour les Fraix de leurs Deputés, 701. 803. 805. Et au lieu de deux cens vingt-cinq mille Livres que le *Roi Louis XIV.* avoit fait distribuer à quelques-uns des Synodes Nationaux precedens, comme le faisoient ses Ayeuls, 292. &c. jusqu'à 295. 410. &c. jusqu'à 415. Ces derniers Synodes ne trouverent que des Arrerages dans tous les Comptes des Provinces, des Universités, & des Colleges, 695. 696. 698. 700. &c. jusqu'à 703. 797. 798. 799.
- Divorce fait par l'Autorité des Magistrats, improuvé par un Synode National qui donna Lieu à une Ordonnance du *Roi* de *France*, par laquelle il obligeoit le Synode National d'*Alençon* de s'expliquer là-dessus, 537.
- Dixmes que les Reformés paioient aux Ecclesiastiques de la Religion Romaine, & dont la Componsation en étoit faite aux Eglises, & aux Universités Reformées, par la Somme de deux cens, vingt-cinq mille Livres, que le *Roi* de *France* leur donnoit tous les Ans, 604.
- Dordrecht*. Le Synode National des Eglises Reformées des *Pais-Bas* qui fut tenu dans cette Ville, aiant fait LXXXIII. Decrets pour établir la Doctrine de l' Election, de la Reprobation, de la Corruption des Hommes, de leur Redemption par la Mort de *Jesus Christ*, de leur Conversion, & de la Perseverance des Fideles, condamna XXXV. Dogmes des Remonstrans, qui furent aussi rejettés par le XXIV. Synode National des Eglises Reformées de *France*, qui ratifia tout ce qui fut decreté par celui de *Dordrecht*, comme

DES MATIERES.

comme cela paroît fort au long dans les Actes dudit Synode de *France*, tenu à *Charenton* l'An M. DC. XXIII. 298. &c. jusqu'à 323. Les Synodes Nationaux précédens firent quelques Decrets preliminaires sur cette Matiere, 182. 183. 184. 278. 279.

Droit des Puissances Souveraines, maintenu par les Reformés de *France*, contre les Ecrits du *Jesuite Suarez*, 38. 39. Et contre d'autres Casuistes de la même Société qui étoient en Procès sur cela avec les Docteurs de Sorbonne, 640.
Duëllistes declarés infames, par les Edits du *Roi de France*, & censurés par le Synode National de *Loudun*, 774.

E.

Ecrits de Mr. *Chamier*, Professeur en Theologie à *Montauban*, examinés, 11. Et approuvés par un Synode National qui lui donna deux Mille Livres de Recompense, 100. Aprobation de ceux de Mr. le Professeur *Rivet*, 32. Il en fut aussi païé, 487. Ceux du Ministre du *Frêne*, remplis d'Erreurs très-pernicieuses, 92. 93. Quelle Aprobation devoient avoir tous les Ecrits des Auteurs Reformés, 151. Plusieurs Decrets & Reglemens concernant l'Aprobation necessaire à tous les Ecrits qui traitent de la Religion Reformée, 278. 279. 476. 537. 541. 547. 565. 567. 632. 636. 677. 720. 721. 727. Quels étoient ceux que les Synodes devoient paier aux Auteurs, 119. 501. Ceux du *Capucin Reformé* envoyés de toutes Parts, 185. Ceux des Peres dont on fit des Collections, 264. Ceux du Professeur *Dumoulin* imprimés en LXXV. Volumes & le Catalogue de leurs Titres, 273. 274. 275. Ceux de Mr. *Tilloi*, 251. 483. Ceux qui étoient entre les Mains des Deputés Generaux, & des autres Personnes qui avoient recueilli les Actes des Eglises Reformées, 375. Ceux de Mr. *Blondel*, 384. Ceux de Mr. d'*Aneau*, 389. Ceux de Mr. *Chamier*, *ibid.* Ceux de Mr. *Cameron*, 401. Ceux de Mr. *Beraud*, Professeur à *Montauban* étant scandaleux, & pernicieux aux Reformés, furent condamnés par le II. Synode National de *Charenton*, 456. 458. 467. 468. Ceux des Ministres *Bastide* & *Boueroite*, étant aussi

fort mauvais, irriterent le *Roi de France*, & furent pareillement condamnés, 459. 466. 467. 470. 471. 472. Plusieurs autres Ecrits des Reformés tous remplis d'Injures, furent envoyés par le *Roi de France* audit Synode, qui s'excusa de les condamner, 476. Ceux de Mr. *Blondel* & de Mr. le *Faucheux* imprimés aux Dépens des Eglises Reformées, 490. 491. Ceux de Mr. d'*Aubus* mis au jour sous le Titre de *Bellarmin Reformé*, & païés par Ordre d'un Synode National, 505. De même que ceux de Mr. *Cottiere*, touchant la Foi des trois premiers Siecles, 506. Ceux de Mr. *Amiraud*, Professeur à *Sau-mur*, & de Mr. *Tetard* Pasteur à *Blois*, qui causerent de très grandes Disputes, & troublèrent plusieurs Synodes, 571. Ceux de Mrs. *Dumoulin* & *Rivet* Professeurs, touchant les Disputes desdits *Amiraud* & *Tetard*, expliquées en XIII. Articles, 572. &c. jusqu'à 576. Ceux de Mr. de la *Milletiere*, touchant la Reunion des Reformés & des Protestans avec les Catholiques, 580. 581. Ecrits sur plusieurs Disputes que les Reformés ne devoient point mettre au jour, 663. Ceux d'un Ministre sur plusieurs Affaires d'Etat, 673. Ceux d'un autre Ministre renversant la Doctrine des Eglises Reformées, 680. Ceux que Mr. de la *Milletiere* publia derechef contre les Sentimens des Reformés & d'un Synode National qui l'excommunia, 683. &c. jusqu'à 686. Ceux de deux autres Ministres renvoyés à l'Examen de leurs Synodes Provinciaux, 687. 688. Ceux de Mr. *Drelincourt* contre l'Evêque de *Belai*, touchant le Culre illicite qu'on rend à la S. Vierge dans l'Eglise Romaine, 689. Ceux de deux autres Ministres qui avoient travaillé à concilier les Textes de l'Ecriture Sainte, 690. Ceux d'un Ministre qui avoit projeté de refuter les Annales du Cardinal *Baronius*, *ibid.* & 691. Ceux d'un fameux Avocat qui avoit une Pension pour travailler à cette Refutation, 793. Ceux de Mr. *Blondel*, sur diverses Matieres fort importantes de Theologie & d'Histoire, 692. 693. Ceux de Mr. *Derbodon*, Professeur à *Orange*, 699. Ceux de IX. autres Ministres sur plusieurs Matieres de Controverse, 700. Ceux des Etrangers que les Reformés de *France* ne devoient recevoir ni publier

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

olier en aucune maniere, 721. Ceux qui furent envoiés de *Hollande* contre Mr. *Mortu*, & ceux qu'il en reçût pour sa Justification, touchant les grands Crimes qu'on lui imputoit, 760. &c. jusqu'à 763. Ceux de Mr. d'*Huiffeau* contre Mr. *Amiraud* qui causerent de grandes Contellations dans l'Eglise de *Saumur*, 765. &c. jusqu'à 768. Ceux que les Controversistes Reformés ne devoient pas publier en Langue Vulgaire, mais seulement en Latin, pour ne scandaliser pas les Peuples sur certaines Questions, 776. 777. Ceux des Predicateurs Reformés, mis en Forme de Sermons, ne devoient pas être publiés sans Aprobation, 777. Decret touchant les Questions que les Reformés ne devoient pas mettre dans leurs Ecrits, 778. Avis très-imporrant sur plusieurs Ecrits qui avoient causé des Troubles & des Disputes fort dangereuses, entre les Theologiens Reformés, 779.

Edit de *Nantes* violé par le Procédé irregulier de quelques Reformés, 6. 634. Infractions que les Synodes Nationaux soutenoient y avoir été faites par les Commissaires du *Roi*, & par diverses autres Personnes, 241. 242. Actes, Lettres, Harangues, Réponses, & Decrets Synodaux, concernant cet Edit, & plusieurs autres, 240. 241. 263. 268. 270. 271. 328. 329. 332. &c. jusqu'à 336. 454. &c. jusqu'à 464. 466. 536. 537. 538. 542. 544. 568. 569. 570. 596. &c. jusqu'à 606. 630. 634. 635. 637. 639. 643. 651. 717. 719. 722. 727. 728.

Eglises Reformées de *France* destituées de Pasteurs, & de Moïens pour les entretenir, 128. &c. jusqu'à 131. 461. 462. Combien elles avoient de Pasteurs & de Proposans, entretenus de la Somme de cent quatre-vints mille Livres, qui leur étoient données tous les Ans par le *Roi*, 134. 135. 213. 214. 215. Catalogue General de toutes ces Eglises, dont le Nombre étoit de DCC. LX. avec les Noms & Surnoms de DCC. XLII. Pasteurs qui les deservoient, 220. &c. jusqu'à 232. Decret touchant les Catalogues de cette Nature que les Synodes Provinciaux devoient envoyer aux Nationaux, 271. Distribution de deux cens, vingt-cinq mille Livres, faite auxdites Eglises sur le Pié

de ce dernier Catalogue, 292. &c. jusqu'à 295. Autre Distribution d'une pareille Somme qui fut donnée aux Pasteurs, aux Proposans, aux Professeurs & aux Regens, spécifiés dans un Catalogue du Synode National de *Castres*, 410. &c. jusqu'à 415. Autre Catalogue de toutes les Eglises Reformées de *France*, avec les Noms & Surnoms de DCC. XXIII. Pasteurs qui les deservoient l'An M. DC. XXVI. 418. &c. jusqu'à 432. Autre Distribution qui fut faite auxdites Eglises de la Somme de soixante mille Livres, 520. &c. jusqu'à 523. Distribution faite aux Deputés Synodaux desdites Eglises, 588. 589. Le dernier Catalogue de toutes les Eglises Reformées de *France*, & de tous leurs Pasteurs, qui fut dressé par le Synode National d'*Alençon*, l'An M. DC. XXXVII. 591. Voici le Detail de tous les Noms de ces Eglises, & de leurs Pasteurs, à la Tête de ces Actes Synodaux, dans le premier Volume. Les Noms d'une Centaine d'Eglises, où il ne se faisoit plus aucuns Exercices de la Religion Reformée l'An M. DC. XXXVII. quoi que le *Roi* de *France* ne l'eût pas défendu, 596. 597. 720. 728.

Esclaves Reformés que le II. Synode National de *Charenton* n'avoit pas le Moïen de racheter, 507. 508. Decret du Synode National d'*Alençon* touchant les Esclaves dont les Chrétiens font un Trafic, 565. Remontrance faite au *Roi* par ledit Synode touchant les Esclaves Reformés qui étoient sur les Galeres de *France*, 602. Collecte faite pour la Délivrance de ceux qui étoient en *Turquie*, 677. 678. L'Emploi qui en fut fait pour le Rachat de plusieurs Reformés, 750.

Espagne. Les Reformés de *France* prient Dieu qu'elle fut assujétie au Pouvoir du *Roi* de *France* *Louis XIV.* suivant les Protestations qu'en faisoient tous les Deputés du dernier Synode National convoqué à *Londun*, 735. Ils y declarerent aussi qu'ils étoient obligés indispensablement, & engagez à devoûer avec Ardeur & Plaisir leurs Biens, & leurs Vies, pour le Service de Sa Majesté, 734. 740. Etrangers. Ils ne pouvoient pas exercer les Fonctions Pastorales dans les Eglises Reformées de *France*, 455. Et pourquoi, 457.

DES MATIERES.

451. 458. 462. 463. 631. 719. 725. Les Ministres de *France* ne devoient recevoir aucunes Lettres d'eux , 535. 536. 631. 636. 717. 721. 726. 730. 740.

Examen des Lettres de Deputation aux Synodes Nationaux , 1. 2. 78. 138. 140. 240. 329. 451. 452. 625. 653. 711. 712. 713.

Excommunication. Chaque Eglise Reformée avoit la Liberté d'employer tel Formulaire qu'elle vouloit pour cela , 84. Si on y devoit laisser ces mots , *Livre à Satan* , *ibid.* Formulaire qui en fut dressé par le Synode National d'*Alais* , 181. 182. Et confirmé par le I. de *Charenton* , 247. Plusieurs Decrets concernant cette Matiere , 474. 686. Autre Formulaire d'Excommunication dressé par le III. Synode National de *Charenton* , 686.

Exemptions & Prerogatives qui étoient accordées aux Ministres Reformés de *France* , par les Edits de Pacification , & par d'autres Concessions du Roi , qui étoient violées en plusieurs Manieres , 602. 603. *Voies* tous les *Griefs* qui sont depuis la Page 596. &c. jusqu'à 604.

F.

Famine extrême, suivie de la Contagion, dans le Roiaume de *France*, où Dieu faisoit paroître un Deluge de sa Vengeance, qui donna Lieu à la Celebration d'un Jeûne Universel, parmi les Reformés , 499. 500.

Faubeur, Ministre. Il fit un Traité de l'Eucharistie qui fut trouvé si bon, qu'on l'imprima aux Fraix des Eglises Reformées, par Ordre d'un Synode National, 491.

Fête que ceux de la Communion de Rome nomment du *St. Sacrement*, ou du *Corps du Seigneur*, aiant donné Lieu à plusieurs Ordonnances des Magistrats, qui obligeoient les Reformés à parer les Ruës, & à allumer des Cierges devant leurs Maisons pendant la Procession de ce jour-là, le II. Synode National de *Charenton* fit des Remontrances, & des Censures très-fortes à tous ceux qui avoient eu la Lacheté d'obéir à ces Ordonnances, 499. 552. 553. Remontrance faite là-dessus au Commissaire du Roi, dans le Synode National d'*Alençon*, 568. Et au Roi même

Tome II.

me par des Deputés Synodaux en Cour, 593. 599.

Foi. *Voies Confession de Foi.*

Funerailles des Reformés. Decret du Synode National d'*Alençon* qui en toleroit la Pompe, & les autres Usages particuliers de chacune des Eglises Reformées, 547.

G.

Gentilhommes conservés, par les Synodes Nationaux des Reformés de *France*, dans la Possession des Avantages qui leur avoient été acordés par les Edits de Pacification, & autres, 668.

Gratifications & autres Faveurs que tous les Deputés au dernier Synode National de *Loudun* declarerent par Ecrit, avoir été procurées aux Reformés de *France* par le Cardinal *Mazarin*, premier Ministre d'Etat du Roi *Louis XIV.* 737. 739. *Voies Mazarin.*

Grecque, (Langue) Le Synode National d'*Alais* jugea qu'il n'étoit pas bien-séant que les Ministres Reformés fussent Professeurs en cette *Langue*, parce qu'elle étoit employée à l'Exposition des Auteurs Païens & Prophanes, 204. Le XXIV. Synode National tenu à *Charenton*, suprima entierement les Charges des Professeurs en *Langue Grecque*, dans toutes les Universités Reformées de *France*, & pour cet Efet il declara très-expressément que cette *Langue* étoit de peu d'Utilité, 286. Le Synode National de *Castres* n'ayant pas trouvé ces Decrets bien fondés, rétablit les Charges de ces Professeurs en *Langue Grecque* dans les Universités Reformées de *France*, sans exprimer néanmoins ouvertement ce qu'il pensoit de ces Decrets, 402. Mais le II. Synode National de *Charenton* declara très-expressément que cette *Langue* étoit d'une Necessité absoluë pour les Ministres Reformés, & obligea les Regens des basses Classes des Universités, à l'enseigner, au défaut des Professeurs qu'on n'avoit pas le Moien d'entretenir pour cela, 511. Le III. Synode National de *Charenton* aiant trouvé que ces Universités n'avoient pas encore pû trouver de quoi pourvoir aux Gages de quelque Professeur en *Grec*, accepta les Ofres qu'un Gentilhomme fit d'enseigner cette *Langue*

R r r r

Gratui-

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

Gratuitement, & sans en pretendre jamais aucune Recompense, 697.
 Grieffs & Demandes que les Reformés de France mirent dans un Memoire de XIX. Articles, presentés à une Assemblée Nationale Politique, 53. &c. jusqu'à 56.
 Autres Grieffs & Demandes du II. Synode National de Charenton, sur XXV. Articles d'un Cahier des Eglises Reformées, présenté au Roi de France, 461. &c. jusqu'à 464.
 Autres Grieffs & Demandes du Synode National d'Alençon, sur X. Articles d'une Harangue extraordinaire, touchant les Pretensions & les nouvelles Ordonnances du Roi, expliquées audit Synode par le Commissaire de Sa Majesté, 539. &c. jusqu'à 543. 554. &c. jusqu'à 564. 567. 568. 570. Autres Grieffs sur XIX. Articles fort importants, touchant lesquels le Synode National d'Alençon demandoit Justice au Roi, 596. &c. jusqu'à 604. 647. Autres Grieffs, sur XI. Articles de grande Consequence, sur lesquels le III. Synode National de Charenton fit plusieurs Remontrances à Sa Majesté, 635. &c. jusqu'à 641.
 Les Grieffs sur lesquels le dernier Synode National de Loudun fit aussi des Remontrances, & plusieurs Instances par des Deputés extraordinaires auprès du Roi Louis XIV. au Sujet de XIX. Articles, d'une très-grande Consequence, par lesquels on voit que les Ennemis des Reformés travailloient en Cour, à saper les Fondemens de la Religion Reformée, pour la détruire entierement, 715. &c. jusqu'à 741. 780. 781. *Voies Plaintes, Remontrances & Apellations.*

H.

Harangues faites au Roi de France, à la Reine Regente, à des Ministres d'Etat, & à des Cardinaux en Cour par les Deputés extraordinaires des Synodes Nationaux, 105. 106. 591. 592. 594. 595. 643. 644. 733. &c. jusqu'à 742.
Voies Remontrances. Les Harangues que les Commissaires de Sa Majesté firent auxdits Synodes Nationaux, & les Responses que ces Synodes leur firent sur plusieurs Matieres Ecclesiastiques & Civiles très-importantes, contenues dans ces Harangues & dans ces Responses, 333.

&c. jusqu'à 336. 454. &c. jusqu'à 460. 534. &c. jusqu'à 544 570. 593. 594. 629. &c. jusqu'à 641. 715. &c. jusqu'à 731.
Voies Réponses. Harangues faites à l'Université de Saumur, par Mrs. du Bourdieu & Guillon, Deputés par le Synode National de Loudun, pour terminer les Differens qui étoient dans cette Université, & pour y corriger la Vie dereglée des Proposans, qui suivoient toutes les Maximes des Mondains & des Debauches, 806. &c. jusqu'à 812.
 Histoire des Vaudois, faite par le Sieur Perrin, 11. 87. Celle des Martirs du Bearn, ajoutée à celle de tous les autres Martirs Reformés, 99. Celle du Sieur Buffon concernant les Choses memorables des Eglises Reformées, 151. L'Histoire Universelle de l'Eglise par ledit Sieur Perrin, 185. 186. Commission donnée pour faire une autre Histoire des Vaudois, 248. Autres Commissions Synodales pour refuter l'Histoire du Cardinal Baronius, 396. 397. 508. Permission qui fut donnée par un autre Synode, à un fameux Avocat pour détruire cette même Histoire de Baronius, 793.
 Hostie consacrée, que ceux de la Religion Romaine appellent le Sacrement de l'Eucharistie. Il fut défendu aux Reformés, par le III. Synode National de Charenton d'y jeter les Yeux dessus, de se découvrir en sa Presence, de lui rendre aucun Culte, & de ne regarder pas même l'Apparoir ni la Marche des Processions de ceux de ladite Religion, sous Peine d'encourir toutes les Censures de la Discipline des Eglises Reformées, 680. 681. 682.
 Huissieu, Pasteur à Saumur, fit des Ecrits de Controverse qui donnerent Lieu à plusieurs Disputes & Procédures, lesquelles ne pûrent pas être terminées par les Soins de plusieurs Synodes & Coloques, qui y travaillerent, mais seulement par les Censures & les Jugemens definitifs du dernier Synode National de Loudun, 765. &c. jusqu'à 768.
 Huron, Ministre de Barbignieres, aïant fait un Ecrit sur des Affaires d'Etat qu'un Synode de la Basse Guienne lui défendit de publier, il en apella au III. Synode National de Charenton, qui confirma cette Défense, 673.

DES MATIERES.

I.

JEûnes Generaux que les Synodes Nationaux de *France* indiquèrent par divers Motifs très-importans aux Reformés, 24. 178. 377. 499. 500. 682. 776. 802. Le Roi de *France* défendit aux Synodes Provinciaux d'en publier, 632. 637. 725. Mais le dernier Synode National tenu à *Londun*, ne s'étant point arrêté à la Défense expresse que le Commissaire du Roi *Louis XIV.* lui en fit, recommanda à tous les Synodes Provinciaux de proclamer des Jeûnes Publics, quand ils le jugeroient nécessaire, 776. Decret touchant les Suffrages de ceux qui doivent indiquer ces Jeûnes Publics, 57.

Impieté & Indifference pour la Religion qui s'augmentoient parmi les Reformés, 24. 85. 178. 348. 377. 499. 500. 682. 683. Reglement très-considerable fait pour y remedier, 349. L'Impieté, l'Athéisme, le Blasphème, l'Injustice, la Debauche, l'Impureté, & tous les autres Péchés, contre la premiere & la seconde Table de la Loi de Dieu, se multiplioient tous les jours, & marchaient tête levée, pour braver la Justice de Dieu, & pour allumer le Feu de sa Colere, 802. Ce qui fut ordonné pour corriger ces Impietés, ces Vices & ces Desordres, *ibid.*

Imprimeurs Reformés. Avertissemens Synodaux qui leur furent donnés, touchant l'Impression qu'ils faisoient de la Confession de Foi, de la Liturgie, & des Catechismes des Eglises Reformées de *France*, 483. Défense que leur fit le III. Synode National de *Charenton*, de faire aucun Changement dans l'Impression desdits Livres, sans un Ordre exprès des Consistoires où il y avoit des Imprimeries destinées pour les Reformés, 678. Ce Decret fut renouvelé par le dernier Synode National de *Londun*, 30. *Voies Ecrits, Livres & Kalendriers.*

Indemnité promise reciproquement, par tous les Deputés au Synode National de *Charenton*, en Faveur de tous les Ministres qui se défendroient en Justice, contre ceux qui les poursuivroient pour des Actions faites selon leur Devoir, & conformes à la Discipline Ecclesiastique, & aux Edits du Roi de *France*, 677. Au-

tres Decrets faits en Execution de cette Promesse, 691. 780. 781. 792. Independans qui enseignoient que chaque Eglise Particuliere devoit être gouvernée par ses propres Loix, sans dependre de Personne, 678. Decret fort important & remarquable, du III. Synode National de *Charenton*, par lequel ces Independans furent jugés Ennemis de l'Etat, à Cause qu'ils mettoient tout en Confusion par leurs Singularités, & leurs Extravagances, qui aboutissoient à établir autant de Religions toutes diferentes, qu'il y avoit de Paroisses, 678. 679. Remarques très-curieuses, sur ces Independans qui vouloient s'établir en *France*, & qui firent une espece d'Union avec tous les *Nonconformistes d'Angleterre*, 679. 680.

Instruction à la Foi Catholique. C'est le Titre d'un Livre du Sieur de la *Milletiere*, qui donna Lieu à diverses Conférences & Procédures des Deputés de deux Synodes Nationaux, où cet Auteur fut excommunié publiquement, pour avoir voulu réunir la Religion Reformée avec la Romaine, 580. 581. 683. &c. jusqu'à 686. *Voies Union, Réunion, & Mélange.*

Justification. Doctrine des Eglises Reformées de *France* sur cette Matière, 13. 14. Grande Controverse très-dangereuse là-dessus, pour laquelle le Roi d'*Angleterre* censura le Synode National de *Tonneins*, 62. 63. *Voies* ce qui concerne l'Élection, la Reprobation, la Redemption, la Vocation, la Santification, la Justification, & tout ce qui en dépend, expliqué fort amplement dans *LXXXIII.* Decrets Synodaux, 248. &c. jusqu'à 323.

K.

Kalendriers des Reformés, dans lesquels ils ne devoient pas inserer des Remarques Historiques contre leurs Aversaires, & pourquoi, 375. Ordonnance du Roi de *France* là-dessus, 633.

L.

LAngue Grecque. Le Synode National d'*Alais* déclara qu'il n'étoit pas bien-séant que les Ministres Reformés fussent Professeurs en cette Langue, d'autant qu'elle ne servoit presque jamais qu'à

TABLE ALPHABETIQUE

l'Exposition des Auteurs Paiens & Prophanes, 204. Le XXIV. Synode National de *Charenton* jugea pareillement que cette Langue étoit si peu utile aux Pasteurs Reformés, qu'il ordonna de supprimer entierement les Charges de tous les Professeurs qui l'enseignoient dans les Universités Reformées de *France*, 286. Le Synode National de *Castres* n'ayant pas trouvé ces Decrets bien fondés, résolut & commanda qu'on y rétablirait les Charges de ces Professeurs en Langue Grecque, à Condition qu'ils expliqueroient les plus élégans Traités des Peres, 402. Le XXVI. Synode National tenu à *Charenton* déclara très-expressément que cette Langue étoit d'une Nécessité absolue pour les Ministres Reformés, & obligea les Professeurs à l'enseigner, 511. Le XXVII Synode National qui fut aussi tenu à *Charenton*, ayant trouvé que les Universités Reformées n'avoient pas de quoi entretenir des Professeurs en Langue Grecque, accepta l'Ofre que fit un Gentilhomme de l'enseigner *Gratis*, 697. Lettres Synodales des Eglises Reformées de *France*, données aux Ministres & aux Anciens qu'elles deputoient aux Synodes Nationaux, avec des Clausules très-expresses de la Soumission & de l'Obéissance qu'elles promettoient, sans aucune Réserve, ni Modification, à tous les Decrets & Reglemens desdits Synodes, 5. 81. 82. 140. 141. 375. Lettres du Duc de *Roban* & du Duc de *Sully*, avec celles de Mr. du *Plessis Marli*, & du Roi d'*Angleterre* au Synode National de *Tonneins*, pour le Maintien de la Religion Reformée, 5. 6. 37. 38. Celles du Roi de *France* aux Pasteurs qu'il déchargeoit des Tailles & des Subsidés, 24. Celles du Maréchal de *Bouillon* & de l'Eglise de *Geneve*, audit Synode, sur des Controverses fort importantes, 37. Celles du Roi d'*Angleterre* audit Synode, contenant diverses Plaintes & Remontrances sur les Dereglemens, & la mauvaise Conduite des Reformés en plusieurs Choses très-importantes, 65. &c. jusqu'à 72. Celles de Mr. du *Plessis* audit Synode, pour lui remontrer plusieurs Choses de grande Conséquence, *ibid.* & 73. Celles du Duc de *Roban*, audit Synode, pour lui faire des Remercimens, *ibid.* & 74. Celles de

Mr. de *Caumont*, offrant ses Services audit Synode, *ibid.* & 75. Celles de Mr. de *Cbastillon*, expliquant audit Synode tout ce qu'il avoit fait à la Cour, pour l'Avantage des Reformés, *ibid.* & 76. Celles du Duc de *Bouillon*, touchant les pernicieux Effets des Contestations des Theologiens Reformés, *ibid.* & 77. Celles de quatre Deputés envoyés au Roi de *France* par ledit Synode, 82. Celles de Mr. du *Plessis* au Synode National de *Vitré* sur les Differens des Professeurs *Tillemus* & *Dumoulin*, 88. Celles de l'Assemblée Politique de la *Rochelle* audit Synode pour l'Union des Reformés, 102. Celles du Roi de *France* audit Synode touchant le Zèle & la Fidelité des Reformés, 107. Celles du Duc de *Roban*, au Synode National d'*Alais* pour lui témoigner son Affection, 141. Celles des Pasteurs & Professeurs de *Geneve*, pour entretenir leur Union avec les Deputés audit Synode, 142. Celles de Mr. de *Lesdiguières*, & de M. de *Cbastillon*, déclarant leur bonne Volonté pour tous les Reformés, *ibid.* Celles des Magistrats de *Privas*, avec celles du Synode & de l'Assemblée Provinciale du *Vivarez*, touchant les Afflictions extraordinaires des Reformés de ce Pais-là, 186. Celles des *Vaudois*, Réfugiés en *Dauphiné*, représentant audit Synode leur Pauvreté, 187. Celles du Prince d'*Orange*, des Bourguemaitres, & des Curateurs de l'Université de *Leide*, demandant audit Synode un Professeur *François*, 193. Celles des Pasteurs & Professeurs de *Geneve*, au même Synode, touchant l'Uniformité de leur Croiance, avec celle des Reformés de *France*, 244. Celles du Roi de *France*, au I. Synode National de *Charenton*, touchant les Assemblées Politiques des Ministres Reformés, 270. 271. Celles de Mr. *Dumoulin*, au Roi d'*Angleterre* sur des Matieres Politiques, qui donnerent Lieu à l'Exil de ce Ministre, que ledit Synode auroit voulu faire revoquer s'il lui avoit été possible, 172. 173. Celles des Directeurs de l'Université de *Leide* touchant un Professeur *François* qu'ils demanderent une seconde fois audit Synode, 283. Celles du Roi de *France*, au Synode National de *Castres*, touchant la Conduite qu'ils devoient tenir pour conserver leurs Privile-

DES MATIERES.

ges, 328. 329. Et les Matieres qu'ils ne devoient pas traiter dans ledit Synode, 332. 333. 341. Celles de Mr. d'Herbaut, audit Synode, touchant les bonnes Intentions du Roi pour les Reformés, 341. Celles du Duc de Roban, & de plusieurs Reformés de la Rochelle touchant le Prê d'un Ministre, 351. Celles dudit Synode, au Roi de France, touchant les Deputés Generaux Reformés, en Cour, 407. 408. Celles des Pasteurs & Professeurs de Geneve, sur la Desolation de plusieurs Eglises Reformées, & diverses autres Matieres très-importantes, dont ils informoient ledit Synode, & la Réponse que les Deputés de ce Synode leur firent, 433. &c. jusqu'à 440. Celles de l'Eglise de Paris audit Synode, contenant de grandes Plaintes contre les Synodes Provinciaux de l'Isle de France, 441. &c. jusqu'à 445. Celles du II. Synode National de Charenton, au Roi de France, sur le Cahier des Grieffs & des Plaintes des Reformés, 459. 460. Celles du Roi de France audit Synode, pour lui témoigner qu'il étoit fort satisfait de sa Conduite, 465. Celles de ce Monarque à son Commissaire General audit Synode, confirmant la même chose, & promettant de donner une bonne Somme du Tresor Royal pour les Fraix de cette Asssemblée Synodale, 466. Celles dudit Synode au Roi de France, touchant l'Opression des Reformés dans les Etats, & les Remontrances des Deputés Generaux de leurs Eglises, 469. 470. Celles dudit Synode, aux Eglises du Bearn, sur des Procedures contraires à leur Union avec les Reformés de France, 498. Celles que le Roi de France défendoit aux Ministres, & à leurs Synodes, de recevoir des Pais étrangers, 535. 536. 540. Celles du Synode National d'Alençon au Roi de France, pour lui rendre Hommage, & lui donner des Assurances d'une Fidelité inviolable de la Part des Reformés, 543. 544. Et pour informer Sa Majesté de la Nomination de leurs Deputés Generaux, 545. Celles du Roi audit Synode touchant le Cahier des Plaintes & les Deputés Generaux qu'il envoia à Sa Majesté, 569. Celles que ledit Synode envoia au Roi, pour Réponse de la Lettre precedente, 570. Celles des Universités de Geneve, & de

Leide, audit Synode, touchant les grandes Disputes des Professeurs *Amiraud*, *Dumoulin*, *Rivet* & du Ministre *Tetard*, 571. &c. jusqu'à 576. Celles des Professeurs de Geneve, fort amples sur cette Matiere, & sur l'Etat dangereux où se trouvoient les Eglises Reformées de France par la Persecution, par la Guerre, par les Disputes, & par les nouvelles Opinions des Ministres, 604. &c. jusqu'à 615. Celles que le Professeur *Dumoulin* écrivit audit Synode, sur la même Matiere, au Sujet de laquelle il blama fortement les Ouvrages de Mr. *Amiraud* & ceux de Mr. *Tetard*, 615. &c. jusqu'à 619. Celles du Roi de France au Commissaire qu'il envoia pour assister au III. Synode National de Charenton, 628. Celles que ledit Synode envoia à Sa Majesté pour le complimenter & le feliciter sur ses bons Succès, 641. 642. Celles du même Synode à la Reine Regente, pour la remercier & la congratuler de plusieurs Choses, 650. 651. Celles du Roi de France, pour autoriser le Commissaire qu'il envoia au Synode National de Loudun, 714. 715. Celles dudit Synode au Roi *Louis XIV.*, à la Reine Regente, & au Cardinal *Mazarin*, très-remarquables; & leurs Réponses très-importantes audit Synode, qui font beaucoup d'Honneur aux Reformés, & qui prouvent leur Fidelité inviolable, & leur Zèle pour Sa Majesté, & pour le Bien de les Etats, 733. &c. jusqu'à 742. Celles des Professeurs & des Pasteurs de Geneve, de Bâle, de Zurich, & de Schaffhouse, audit Synode, pour lui declarer leur Afection pour les Reformés de France, & les Prières qu'ils faisoient pour le Roi *Louis XIV.* qui avoit eu la Bonté de laisser convoquer ce Synode National à ses Sujets de la Religion Reformée, 740. *Voies Mandemens & Réponses.*

Libelles très-dangereux que les Catholiques publioient contre les Reformés, par lesquels ils donnerent Lieu au Synode National d'Alençon d'ordonner que les Ministres en feroient la Refutation dans leurs Sermons, & dans leurs Ecrits, 565. 566. Livres des Reformés. Plusieurs Decrets fort amples touchant l'Aprobation qu'ils devoient avoir en France, & sans laquelle ils ne devoient pas être imprimés, 151. 278.

279. 476. 537. 541. 547. 565. 567. 632. R r r r r 3 636.

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

636. 677. 720. 727. Le Synode National de *Loudun* mit les Sermons des Ministres dans le Rang des Livres ou Traités de Religion, qu'on ne devoit pas faire imprimer sans Examen & Aprobation, 777. Le Roi de *France* en envoya plusieurs à son Commissaire au II. Synode National de *Charenton*, dont il demandoit la Condamnation, parce qu'ils étoient tous remplis d'Injures & de Calomnies, 151. 278. 279. 476. Ces Livres & la Réponse que ledit Synode fit à *Sa Majesté* pour s'excuser de les condamner, donnerent Lieu à plusieurs Mandemens Roiaux concernant tous les Livres des Reformés de *France*, & ceux qu'ils faisoient venir des Pais Etrangers, 537. 632. 636.

Loride des Galinieres, Avocat au Conseil Privé du Roi de *France Louis XIV.* & en son Conseil d'Etat, & au Parlement de *Paris*, fut chargé de toutes les Affaires Civiles des Eglises Reformées de *France*, par le dernier Synode National de *Loudun*, qui promit de lui donner trois mille Livres tous les Ans, pour les Ecrits qu'il feroit, & les Depêches qu'il recevroit, en soutenant leurs Droits, par devant lesdits Conseils de *Sa Majesté*, 781. 782.

Lutheriens de la Confession d'*Ausbourg*. Le II. Synode National de *Charenton*, declara qu'ils convenoient avec les Reformés de *France* dans les Point Fondamentaux de la veritable Religion, & qu'ils pouvoient être reçus à leur Communion, & à contracter des Mariages, & à presenter des Enfants au Batême avec eux, attendu aussi qu'ils n'avoient ni Superstition, ni Idolatrie dans leur Culte, 500. 501.

M.

Mandemens du Roi de *France*, pour la Convocation d'une Assemblée Nationale Politique & Mixte, en Faveur des Reformés de ses Etats, 51. 52. Grieffs & Demandes qu'ils y produisirent sur XIX. Articles, 53. &c. jusqu'à 56. Autres Mandemens & Lettres de *Sa Majesté* concernant diverses Matieres fort importantes, des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de son Roiaume, 270. 271. 328. 329. 332. 333. 337. 340. 341. 342. 343. 395. 399. 450. 530. 531. 624.

625. 628. 645. 710. 711. 714. 732. 733. Mariages & tout ce qui en dépend, expliqué dans plusieurs Reglemens Synodaux, 10. 25. 96. 98. 149. 150. 181. 243. 244. 347. 348. 375. 475. 500. 537. 547. 578. 653. 668. 689. 746. 749. 773. 774. *Voies Cas de Conscience.*

Mazarin, Cardinal, & premier Ministre d'Etat du Roi de *France Louis XIV.* Quelle étoit sa Bonte & son Equité pour les Reformés, 716. Lettres que le dernier Synode National de *Loudun* lui écrivit, fort remarquables, & de très-grande Consequence, par les Expressions extraordinaires que les Deputés de ce Synode y emploierent, pour flatter cet Eminent Prelat, 735. 737. 742. La Réponse que ce Cardinal fit audit Synode, par une Lettre où il declara très-expressément que les Reformés de *France* étoient de bons Serviteurs & Sujets du Roi, comme *Sa Majesté* en étoit aussi bien persuadée par les Efets de leur Fidelité inviolable, & de leur Zèle à son Service, 739.

Melange de la Religion Reformée avec la Romaine, défendu très-expressément, par deux Synodes Nationaux de *Montpellier* & de *Charenton*, qui censurerent fortement tous ceux qui entreprenoient de faire cette Union, 500. Mr. de la *Milletiere* aiant travaillé pour cela fut excommunié publiquement, 580. 581. *Voies* les Procedures faites contre lui, dans le III. Synode National de *Charenton*, & le Formulaire de l'Excommunication qu'on y dressa pour ce Sujet, 683. &c. jusqu'à 686.

Memoires qui devoient être dressés par les Synodes Provinciaux, & les Formalités qu'on y devoit observer pour les envoyer aux Synodes Nationaux, par les Deputés de chaque Province, 661. *Voies Remontrances.*

Metaphisique remise en son Lustre par le II. Synode National de *Charenton*, qui la jugea d'une Necessité absolue pour refuter les Subtilités des Docteurs de l'Eglise Romaine, & qui reconnut aussi que c'étoit une des principales Sciences dont toutes les autres tiroient leurs Principes, 510. Decret du Synode National d'*Alençon* qui obligeoit les Professeurs des Universités Reformées à enseigner cette Science aux Proposans, 554. Livre de

Meta-

DES MATIERES

Metaphisique composé par un Ministre qui fut recompensé de cet Ouvrage, par le Synode National d'Alençon, 578. Voies la mauvaise Opinion que les Professeurs de Geneve avoient de la Metaphisique, dans la Lettre qu'ils écrivirent au Synode National d'Alençon, 611. 612. Et tout ce qui est depuis la Page 571. &c. jusqu'à 576. 604. &c. jusqu'à 614. Questions que le III. Synode National de Charenton défendit, aux Professeurs Reformés, de mettre dans leurs Traités de Metaphisique, 696.

Meurtres qui arrivoient pour des Disputes & des Querelles à l'Ocasion de la Preseance dans les Eglises Reformées des Familles Nobles, & un Reglement Synodal fait pour les empêcher, 502. Autres Reglemens & Decrets faits sur cette Matiere, 674. 747.

Ministres des Eglises Reformées de France.

Quels étoient ceux qu'on ne devoit pas deputer aux Synodes Nationaux, 8. De quelles Affaires ils ne devoient pas se mêler, 65. &c. jusqu'à 72. Sur quelles Choses ils ne devoient pas prêcher, & quelle Methode ils devoient suivre, 100. 152. 245. 246. 278. 279. 536. 537. 566. 567. 568. 632. 634. 636. 661. 663. 664. 719. 720. 725. 744. 747. 748. 773. 777. 780. 781. Voies Sermons de Predicateurs. Dans quels Lieux ils devoient résider, 110. Plusieurs autres Decrets qui les concernent, 147. 148. 149. 152. 153. 176. 177. 179. 201. 204. 247. 261. 263. 264. 270. 271. 292. &c. jusqu'à 294. 350. 355. 368. 369. 370. 371. 374. 410. &c. jusqu'à 413. 455. 456. 462. 463. 473. 474. 484. 485. 487. 496. 501. 502. 504. 520. &c. jusqu'à 523. 535. &c. jusqu'à 539. 540. 541. 542. 548. 549. 550. 552. 554. &c. jusqu'à 559. 567. 568. 593. 601. 602. 604. 631. 632. 663. 665. &c. jusqu'à 679. 697. 720. 743. 744. 750. 751. &c. jusqu'à 773. 775. 777. 779. 780. 781. 783. &c. jusqu'à 798.

Moderateurs des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France. Les Noms, Les Surnoms, & les Qualités des Ministres qui ont eu cette Charge, 1. 78. 138. 240. 331. 453. 539. 627. 713. Decrets pour leur Election, qui devoit être faite à la Pluralité des Suffrages, 661. 713.

Morus, Pasteur à Charenton, eût une Affaire

très-importante debatue au dernier Synode National de Loudun, & pour laquelle le Commissaire du Roi Louis XIV. s'interessa beaucoup, aussi tôt qu'il y eut des Ministres nommés pour l'examiner dans ledit Synode, 760. On y fit venir des Ecrits d'Hollande contre ce Pasteur, *ibid.* Le Commissaire du Roi donna Permission audit Synode de les examiner, quo' qu'ils fussent envoiés des Pais étrangers contre les Ordres de Sa Majesté, 761. Mr. Morus voulut passer en Hollande pour se justifier de routes les Choses qu'on lui avoit imposées; mais on ne voulut pas le lui permettre, *ibid.* L'Eglise de Charenton demanda très-instantment qu'il fut confirmé dans sa Charge de Pasteur, témoignant être contente de son Ministère, *ibid.* L'Examen de cette Cause & de toutes les Procedures qui en devoient durer plusieurs jours, 762. On reçut beaucoup de Témoignages en sa Faveur des Magistrats, des Universités, & des Pasteurs des Pais étrangers, & des Synodes de Hollande, par lesquels il fut déchargé de toutes les Accusations qui avoient été intentées contre lui, & on le confirma dans son Ministère, en l'aveuissant d'être plus circonspect qu'il ne l'avoit été, dans ses Discours & dans ses Ecrits, *ibid.* & 762. Le même Synode fit un autre Decret, par lequel Mr. Morus fut déclaré innocent de tous les Crimes atroces, & des Impuretés dont on l'avoit accusé, 763.

N.

Noms & Surnoms de DCC. XLII. Pasteur qui deservoiient DCC. LX. Eglises Reformées qu'il y avoit en France, l'An M. DC. XX. Page 220. &c. jusqu'à 232. Noms & Surnoms de DC. XXIII. Pasteurs, qui deservoiient les susdites Eglises l'An M. DC. XXVI. Pag. 418. &c. jusqu'à 432. Le dernier Catalogue de toutes les Eglises Reformées de France, avec les Noms & les Surnoms de tous leurs Pasteurs, dressé par le Synode National d'Alençon, l'An M. DC. XXXVII. Pag. 591. Voies le Détail qui en a été mis à la Tête des Actes Nationaux, dans le B. Volume. Voies aussi les Noms & les Surnoms de

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

tous ceux qui ont été députés aux Synodes Nationaux, ceux de leurs Modérateurs, Ajoints, Secretaires, Députés Généraux en Cour, Députés extraordinaires, & ceux des Commissaires des Rois de France, tant dans lesdits Synodes qu'en plusieurs autres Assemblées Ecclesiastiques, Politiques & Mixtes, avec toutes les Qualités de ces Personnes, sous leurs Titres Particuliers dans cette Table & dans celle du I. Volume.

O.

Orandes que toutes les Eglises Reformées de France, tous les Seigneurs, les Gentilhommes, & les Particuliers desdites Eglises, devoient faire à Dieu, en se cottisant pour l'Entretien des Universités & des Coleges où l'on élevoit des Proposans, si necessaires pour remplir les Charges Pastorales de ces Eglises, 584.

Ombres d'Arminius. C'est le Titre d'un Livre que le Professeur *Amiraud* vouloit faire condamner au Synode National d'Alençon, parce que cet Auteur le maltraitoit beaucoup, à cause des grandes Disputes & des Troubles qu'il avoit causés dans les Universités Reformées de France, 581. Voies ces Disputes à la Page 571. &c. jusqu'à 576.

P.

Pallos, Secretaire du Roi de France, se voyant poursuivi au Conseil Privé de Sa Majesté, pour le Paiement des Sommes qu'il devoit aux Eglises Reformées, transigea finalement avec les Députés du II. Synode National de Charenton qui souderent ses Comptes, 503. 523.

Peché Originel. En quoi il consiste, selon un Decret du III. Synode National de Charenton, 680. Declaration faite pour adoucir cette Matiere, dans le dernier Synode National de Loudun, 750.

Places des Reformés dans les Temples, où il y avoit des Querelles, des Debats, & des Meurtres pour la Présence, & les Reglemens Synodaux qui ont été faits sur cela, 502. 674. 747. Il y eût un grand Diferent entre les Bourgeois, les Marchands, & les Procureurs au Parlement de Grenoble, rouchant les Places du Con-

sistoire de l'Eglise Reformée de ladite Ville, pour lesquelles le dernier Synode National de Loudun fit un Decret, 768. Il en fit un autre pour un Debat encore plus grand touchant les Places de l'Eglise de Xaintonge, dont plusieurs Synodes Provinciaux s'étoient mêlés, sans pouvoir terminer ces Disputes & ces Proces, *ibid.* &c. 769.

Plaintes faites aux Synodes Nationaux de France, par diverses Provinces, Eglises & Personnes Reformées, & celles que lesdits Synodes & leurs Députés Généraux, ou Extraordinaires firent au Roi de France & aux Ministres d'Etat en Cour, 11. 25. 26. 29. 31. 35. 87. 99. 103. 110. 114. 118. 121. 122. 152. 155. 188. 189. 191. 194. 195. 196. 197. 202. 254. 256. 279. 280. 283. 284. 356. 363. 364. 380. 381. 385. 386. 485. 488. 489. 493. 494. 509. 534. &c. jusqu'à 544. 550. 554. &c. jusqu'à 564. 567. 568. 570. 579. 583. 584. 592. 593. 594. 596. &c. jusqu'à 604. 637. 647. 663. 664. &c. jusqu'à 677. 687. 690. 694. 720. 728. 744. 745. 783. &c. jusqu'à 798. Plaintes qui furent mises, par les Synodes Nationaux, dans les Cahiers de leurs Députés Généraux en Cour, tant pour les Affaires Ecclesiastiques, que pour les Civiles & Politiques, qui concernoient les Eglises Reformées de France, 461. &c. jusqu'à 464. Voies Griefs, Remonstrances & Politique.

Pluralité des Voix selon laquelle tout devoit être décidé par les Deputés aux Synodes, & aux autres Assemblées Ecclesiastiques, Mixtes & Politiques, tant Generales que Particulieres des Reformés, 10. 11. 577. 661. Decret touchant l'Ordre qui devoit être gardé parmi ceux qui opinoient, & donnoient leur Voix dans les Synodes Nationaux, 777. 778.

Politique des Synodes & des Eglises Reformées de France, mise en Usage pour divers Sujets dont on trouvera les Particularités dans les Actes & les Decrets qui sont indiqués par les Nombres suivans, 6. 7. 10. 53. &c. jusqu'à 56. 65. &c. jusqu'à 72. 97. 100. 102. 108. 152. 176. 177. 242. 263. 270. 271. 272. 334. 335. 336. 456. 461. &c. jusqu'à 464. 535. &c. jusqu'à 544. 549. 557. 558. 567. 568. 631. 634. 636. 673. 718. 724.

Predestination, Election, Vocation, & Sautifi-

DES MATIERES.

- Santification des Fideles. Plusieurs Disputes très-épineuses agitées là-dessus, dans les Universités Reformées de France, & des Pais étrangers à l'Ocasion des Ecrits de quelques Professeurs & Ministres, qui troublèrent plusieurs Eglises & Synodes, 171. &c. jusqu'à 176.
- Predicateurs Reformés. Sur quelles Matieres ils ne devoient pas prêcher; quels Auteurs ils ne devoient pas citer; quel devoit être leur Maintien, & quelle Methode ils devoient suivre, ou éviter dans leurs Sermons, 100. 152. 245. 246. 278. 279. 536. 537. 566. 567. 568. 632. 634. 636. 661. 663. 664. 719. 720. 725. 744. 747. 748. 773. 777. 780. 781. En quels Lieux de France ils ne devoient pas prêcher, selon deux nouvelles Ordonnances du Roi Louis XIII. 537. 341. 542. 593. Et selon plusieurs autres du Roi Louis XIV. 634. 640. 670. 719. 720. 728. Resolution fort vigoureuse qui fut prise contre ces dernieres Ordonnances, par le Synode National de Loudun, 780. 781.
- Pretendue Reformée. Le Roi de France vouloit que ce Mot Pretendue fut joint à celui de Religion, quand il s'agissoit de celle des Reformés, dans les Memoires des Synodes Nationaux, qui lui devoient être presentés en Cour, par leurs Deputés Generaux, 544.
- Prieres Publiques dont l'Usage fut rétabli dans les Eglises Reformées de France, par le Synode National de Tonneins, contre les Resolutions des Synodes Nationaux precedens, 24. 108. Et par celui de Castres, 348. Prieres que les Synodes faisoient pour le Roi de France & pour la Famille Roiale, 373. 644. 723. 725. 726. 740. 802. Les Prieres Ecclesiastiques susilient pour administrer le Batême sans aucune Predication, 486. Les autres Synodes ont fait plusieurs Decrets contraires à celui-là, comme on peut le voir dans le premier Tome, sous le Titre du Batême, & sur tout depuis la Page 446. &c. jusqu'à 457. Decret touchant la Maniere de chanter la Priere qui est à la fin des Commandemens de Dieu, 564. Formulaire pour celle du Batême des Adultes sortis du Paganisme, 659. 660. Decret concernant celle qu'on vouloit obliger tous les Reformés de faire à Genoux
- d'abord qu'ils entroient dans les Temples, 677.
- Professeurs des Universités Reformées de France. Plusieurs Reglemens & Decrets Synodaux qui les concernent, 33. &c. jusqu'à 36. 99. 122. &c. jusqu'à 125. 152. 158. 161. 173. 174. 180. 181. 203. &c. jusqu'à 206. 209. &c. jusqu'à 212. 249. 268. 269. 272. 282. 286. 287. 401. 402. 403. 409. 410. 507. 510. 565. 566. 567. 577. 582. 583. 586. 587. 663. 664. 694. &c. jusqu'à 701. 779.
- Proposans Reformés. Plusieurs Reglemens & Decrets Synodaux qui les concernent, 13. 83. 84. 92. 115. 116. 118. 120. 121. 147. 148. 154. 178. 179. 209. &c. jusqu'à 212. 247. 287. 292. &c. jusqu'à 294. 374. 410. &c. jusqu'à 413. 474. 485. 505. 520. &c. jusqu'à 523. 546. 565. 566. 567. 577. 582. 584. 633. 640. 663. 664. 676. 694. 697. 719. 730. 743. 749. 750. 779. Decret fort remarquable concernant diverses Plaintes faites contre les Proposans des Universités de France & les Remontrances qui leur furent faites de la Part du dernier Synode National de Loudun, pour corriger leurs Derreglemens 795. 796. 806. &c. jusqu'à 809.
- Profelites Reformés. Decrets Synodaux faits pour ce qui les concerne, 9. 24. 28. 91. 99. 100. 193. 374. 485. 743. Les Reformés ne doivent pas chercher leur Conversion avec empressement, *ibid.* Profelite Evangelique. C'est le Titre d'un Livre qui fut condamné par le Parlement d'Alais, mais le Synode National d'Alençon fit des Remontrances au Roi Louis XIII pour faire revoquer cet Arrêt à la Chambre de l'Edit, & pour justifier celui qui étoit l'Auteur de cet Ouvrage, 603.
- Pupitre ou Lutrin, mis dans l'Eglise Reformée d'Alais, pour lequel on se querela & batit, de telle sorte qu'il en arriva des Suspensions & des Procès, 176.
- Q.
- Querelles & Debats qui arrivoient à l'Ocasion de la Preséance dans les Eglises Reformées des Familles Nobles, & trois Reglemens Synodaux faits sur cela, 502. 674. 746. 747. Voies Debats & Questions.

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

Questions sur des Matieres de Theologie, qui troublerent la Paix & l'Union des Eglises Reformees de France, 62. 67. 73. 76. 77. Decret pour supprimer toutes celles que les Professeurs & les Predicateurs Reformés examinoient trop curieusement, 278. 279. Autre Decret touchant les Questions trop curieuses, qui se trouvoient dans les Procedures des Reformés, portées aux Synodes Nationaux, 552. Reglemens & Statuts fort amples touchant les Questions curieuses, dont les Professeurs, les Ministres, & les Proposans devoient entierement s'abstenir dans leur Theologie, dans leurs Sermons, dans leurs Ecrits & Disputes, comme aussi tous les autres Reformés dans leurs Lectures, Conversations & Entretiens, 566. 567. Questions sur plusieurs grandes Difficultés des Controverses entre Mr. *Amiraud* Professeur à *Saumur*, Mr. *Tetard* Pasteur à *Blois*, & plusieurs Professeurs de France & des autres Pais, qui donnerent Lieu à plusieurs Ecrits des Professeurs de *Geneve*, de *Sedan*, de *Leide*, & à un Comité de XII. Professeurs, ou Pasteurs nommés par le Synode National d'*Alençon*, où ces Questions furent expliquées en XIII. Articles, 571. &c. jusqu'à 576. Lettre fort ample, sur ces Questions difficiles & dangereuses, envoyée audit Synode, par les Professeurs de *Geneve*, 604. &c. jusqu'à 619. Voies principalement les pages 611. 612. 616. Questions & Réponses familières du Catechisme de *Calvin*, dont le III. Synode National de *Charenton* approuva le Changement qu'en avoient fait quelques Ministres, en les expliquant par des Sermons sur des Lieux Communs de la Theologie, 661. 747. 748. Reglement Synodal touchant certaines Questions de la Theologie des Eglises Reformées, que les Professeurs & les Ministres ne devoient point mettre dans leurs Ecrits, ni traiter dans leurs Sermons, ni soutenir dans leurs Theses, ou dans leurs Disputes, à Cause des mauvaises Suites qu'elles pouvoient avoir, 662. 663. Decret par lequel ledit Synode défendit aux Professeurs Reformés de mettre des Questions inutiles dans leurs Traités de Metaphisique, 696. Le dernier Synode National de *Loudun* renouvela tous ces

Decrets, & défendit expressément à tous les Professeurs, Ministres & Proposans, de ne s'attacher en aucune Maniere à des Questions épineuses dans leurs Leçons Publiques, ni dans leurs Sermons, ni dans leurs Ecrits, ni dans leurs Theses, ni dans leurs Disputes, 778. 779.

R.

Recueil de toutes les Choses memorables, qui devoit être fait dans chaque Province, par les Pasteurs Reformés, 84. Cet Ordre aiant été réitéré plusieurs fois, n'a jamais été executé, 151. Recueil qui devoit être fait, dans chaque Province de France, de tous les Actes des Synodes Nationaux, des Eglises Reformées, 487. 549. Ces Ordres n'aiant point encore été executés lors qu'on assembla le dernier Synode National de *Loudun*, il les renouvela par des Clauses plus spécifiques que celles des Synodes Nationaux precedens, 745. Registres des Batêmes, des Mariages & des Enterremens des Reformés. Ils devoient être portés dans les Cours de Justice dont les Eglises Reformées dependoient, 475. Réiteration du Batême conferé par des Laïques, ou par des Femmes, défendue aux Ministres Reformés de France, par une Ordonnance du Roi, qui vouloit leur faire revoquer un Decret du Synode National de *Nimes* fait sur cette Matiere, 539. Réponse que le Synode National d'*Alençon* fit à Sa Majesté sur cela, 543. Et celles de plusieurs autres Synodes Nationaux sur divers Usages & Dogmes, qui ont un Rapport essentiel à ces sortes de Demandes faites par les Commissaires des Rois de France auxdits Synodes, 551. 632. 633. 636. 637. Remontrances faites aux Synodes Nationaux par diverses Provinces, Eglises & Personnes, 5. 8. 9. 18. 23. 24. 27. 28. 30. 33. 34. 36. 83. 84. 99. 113. 115. 118. 128. 156. 182. 183. 185. 188. 195. &c. jusqu'à 198. 200. 201. 356. 382. 388. 397. 398. 407. 408. 475. 483. 539. &c. jusqu'à 545. 554. &c. jusqu'à 564. 644. &c. jusqu'à 679. 689. 744. 780. &c. jusqu'à 798. Remontrances que les Synodes Nationaux firent au Roi de France par leurs Lettres, par leurs Memoires & par leurs

DES MATIERES.

- leurs Deputés en Cour, 51. 56. 242. 272. 334. &c. jusqu'à 339. 407. 408. 456. &c. jusqu'à 459. 461. &c. jusqu'à 465. 469. 470. 539. &c. jusqu'à 545. 570. 593. 594. 596. &c. jusqu'à 604. 635. &c. jusqu'à 641.
- Réponses que les Synodes Nationaux Reformés firent aux Lettres & Mandemens du Roi de France, aux Demandes & Harangues des Commissaires de Sa Majesté, & les Réponses du Roi auxdits Synodes, 51. &c. jusqu'à 56. 242. 263. 272. 334. 335. 336. 339. 407. 408. 456. &c. jusqu'à 459. 465. 469. 470. 539. &c. jusqu'à 545. 570. 593. 594. 635. &c. jusqu'à 643. 649. 650. 722. &c. jusqu'à 731. Réponses Synodales faites au Roi Louis XIV., à la Reine Regente, au Cardinal Mazarin, & à plusieurs Ministres d'Etat, 733. &c. jusqu'à 742. Réponse très-importante que le dernier Synode National de *London* fit au Commissaire du Roi Louis XIV. au Sujet des Eglises Annexes des Reformés que ce Monarque vouloit supprimer, 781.
- Revision que toutes les Provinces Reformées devoient faire des Collections des Actes des XXV. premiers Synodes Nationaux, des Eglises Reformées de France, 487. Autre Decret du Synode National d'Alençon pour ce Sujet, 549. La grande Alteration & Diversité qui se trouvoit dans les Copies de ces Actes, quand on en faisoit la Revision, 693. 774. *Voies Discipline & Actes*, dans les deux Tomes de cet Ouvrage.
- Union de tous les Seigneurs Reformés, & des autres Personnes de Qualité, 11. Celle de toutes les Eglises Reformées & Protestantes, entreprise sans Succès, 38. Expediens proposés dans XXI. Articles pour faire réussir cette Entreprise, 57. &c. jusqu'à 62. Nouveau Projet qui fut dressé pour cela, dans le Synode National de Vitré, 108. 109. Autre Expedient exploié dans le II. Synode National de Charenton pour cette Réunion, 500. 501. Et pour plusieurs autres, 142. &c. jusqu'à 146. 182. 183. 184. 278. 279. 298. &c. jusqu'à 323. 476. 483. Ecrits de Mr. de la Milletiere, faits pour cela, & condamnés, lui attirerent une Excommunication Synodale, 580. 581. 683. &c. jusqu'à 686.
- Revocation & Changement de plusieurs Decrets Synodaux, 10. &c. jusqu'à 14. 24. 83. &c. jusqu'à 86. 147. &c. jusqu'à 151. 243. &c. jusqu'à 246. 347. 348. 473. &c. jusqu'à 476. 485. 486. 539. 543. 547. 662. 663. 664. Ordonnance du Roi pour faire revoquer les Decrets du Synode National de Nîmes touchant la Nullité du Batême conféré par des Personnes sans Caractere, 539. *Voies Réponses*.
- Rôle de VI. Ministres Apostats dont quelques-uns furent déposés pour divers Crimes, 49. Rôle de VII. autres Apostats ou Déposés, 136. 137. Rôle de IX. autres Apostats, Déposés, ou Vagabonds, 219. 220. Rôle de XII. autres Apostats ou Déposés, 295. 296. 297. Rôle de XII. autres Apostats Déposés, & Vagabonds, 415. 416. 417. Rôle de X. autres Apostats ou Déposés, 523. 524. 525. Rôle de VI. autres Apostats ou Déposés, 589. 590. Rôle de V. autres Déposés ou Apostats, 704. Rôle de VII. autres Apostats ou Déposés, 804. *Voies les Crimes* de tous ces LXXIV. Ministres, dans les Rôles marqués ci-dessus, où les Synodes Nationaux ont fait les *Portraits Naturels* de ces Personnages Scandaleux & Pervers.

S.

S Albert Ministre de la Rochelle, avoit méprisé l'Autorité du Roi de France, 455. Le second Synode National de Charenton implora la Clemence de Sa Majesté pour lui, & pour quelques autres Rebelles, 458. 463.

Saumaïse Ministre. Il fut prié par le II. Synode National de Charenton, de travailler à la Refutation des Annales du Cardinal Baronius, 487.

Secretaires des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France. Les Ministres & les Anciens qui ont eu cette Charge, avec leurs Noms, leurs Surnoms & Qualités, 1. 78. 138. 240. 331. 453. 533. 627. 713. Quelle étoit la Validité des Actes Synodaux qu'ils signoient tous seuls, 704. 805.

Serment fait dans un Synode National pour l'Union de tous les Reformés, 83. Autre Serment fait pour cela, 142. 143. 144. Deux Formulaires de Serment mis

T A B L E A L P H A B E T I Q U E

en Usage entre toutes les Eglises Reformées de *France* & des *Pais-Bas*, 145. 146. 182. 183. 184. 278. 279. Serment que les Reformés ne devoient pas exiger des Catholiques, 475. Serment des Deputés Generaux que les Eglises Reformées de *France* envoioient en Cour, 502. Celui que les Synodes Provinciaux exigeoient de leurs Propofans fut déclaré injufte, & défendu par le III. Synode National de *Charenton*, 676. Quelles Expressions le *Roi de France Louis XIV.* défendit au Synode National de *Loudun*, d'employer dans les Sermons des Deputés audit Synode, 719 723. Decret du même Synode qui prefcrivit tout ce que les Ministres devoient faire, ou dire, lors qu'ils prêtoient Serment dans les Synodes, 779.

Sermon très-important d'un *Jefuite*, qui caufa la Difgrace & l'Exil de tous les Ministres Reformés étrangers, qui étoient en *France*, 269. Decrets & Reglemens Synodaux qui concernent ceux des Ministres Reformés, 100. 145. 146. 152. 278. 279. 536. 537. 566. 567. 568. 632. 634. 636. 661. 663. 670. 720. 725. Autres Decrets fort amples là-deffus, 744. 747. 748. 773. Reglement du Synode National de *Loudun*, par lequel les Sermons furent mis dans le Rang des Traités de Religion, qu'on ne doit pas faire imprimer fans Examen & Aprobation, 777. 779. Sermon très-important qui devoit être fait en Prefence du Commiffaire du *Roi de France, Louis XIV.* dans le dernier Synode National de *Loudun*, touchant l'Obéiffance que les Peuples doivent à leur Souverain, 719. 720. 726. 727.

Sorbonne dont les Professeurs avoient intenté un Procès contre les *Jefuites*, pour un Sujet qui concernoit les Reformés auffi bien que les Catholiques, 640.

Soumiffion & Obéiffance qui étoit promise, fans aucune Referve, ni Modification, à toutes les Decifions & Ordonnances des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de *France*, par toutes les Provinces qui y envoioient leurs Deputés, 5. Le Formulaire de cette Soumiffion avec toutes les Claufes, 81. 82. Decret pour y obliger tous les Reformés du *Bearn*, 140. 141. Cette Claufe d'une entiere Soumiffion ne devoit pas être mise dans les Lettres de Créance de ceux que les Eglises

Reformées envoioient aux Synodes Provinciaux, 375. Mais elle devoit être mife, fans aucune Modification ni Referve, dans toutes les Lettres des Deputés aux Synodes Nationaux, 653.

Suffrages dont la Pluralité devoit servir pour décider & regler toutes Chofes, dans les Synodes, & dans les autres Affemblées, tant Ecclefiastiques que Politiques des Reformés de *France*, 10. 11. 577. 661. Decret touchant l'Ordre qui devoit être gardé parmi ceux qui donnoient leurs Suffrages dans les Synodes Nationaux dedits Reformés, 777. 778.

Synodes Nationaux des Eglises Reformées de *France*. Deliberations & Statuts qui les concernent, 24. 31. 49. 85. 108. 165. 179. 271. 272. 279. 358. 367. 370. 474. 635. 636. 774. Le *Roi de France Louis XIV.* défendit au Synode National de *Loudun* d'en convoquer aucun autre; c'est pourquoi celui-là fut le dernier qu'on tint en *France*, 721. 723. La Reponse que ce Synode fit à *Sa Majefté* fur cela, 729. 730. Ce Monarque donna gratuitement feize mille Livres pour les Fraix dudit Synode, 739. Ce même Synode fit un Reglement fort ample fur les Matieres des Apellations, qui devoient être jugées definitivement par les Synodes Provinciaux, n'ayant refervé pour les Nationaux que ce qui concernoit la Doctrine, les Sacremens, & la Discipline, 779. 780. Revision que toutes les Provinces devoient faire des Collections des Actes des XXV. premiers Synodes Nationaux, 487.

Synodes Provinciaux & Coloques des Eglises Reformées de *France*. Grieffs & Plaintes qu'on trouve dans les Synodes Nationaux contre leurs Decrets & Jugemens, dont plusieurs ont été déclarés injuftes & revoqués, avec plusieurs autres Matieres qui les concernent, 9. 10. 11. 14. &c. jufqu'à 23. 30. 36. 37. 85. 87. &c. jufqu'à 96. 108. 112. 148. 157. &c. jufqu'à 176. 180. 182. 190. 202. 244. 250. &c. jufqu'à 260. 265. 278. 279. 348. 357. &c. jufqu'à 363. 492. &c. jufqu'à 498. 536. 540. 550. 551. 552. 554. &c. jufqu'à 564. 664. &c. jufqu'à 676. 746. 750. 751. &c. jufqu'à 772. 783. &c. jufqu'à 798. Reglement fort ample touchant la Maniere de juger definitivement tous les

DES MATIERES.

les Diferens qui survenoient sur ces Matieres, 779. 780. Quel étoit le Pouvoir que tous les Réformés devoient donner à leurs Synodes Provinciaux en France, par Ordre du Roi Louis XIV. depuis qu'il leur défendit la Convocation des Synodes Nationaux, 721.

on trouva bon d'approuver, pour établir une espece d'Union avec les Lutheriens de la Confession d'Ausbourg, auxquels il permit de communier, de contracter des Mariages, & de presenter des Enfants au Bâteme avec les Reformés de France, 500. 501.

T.

V.

TE igitur, sur lequel les Reformés ne doivent pas exiger le Serment des Catholiques, 475. Ce que c'est que ce Te igitur, *ibid.*

Témoignages que devoient necessairement avoir les Gouverneurs Reformés des Places de Sûreté, & les Conseillers Reformés, tant des Parlemens que des Chambres Mi-parties, 25. Decrets concernant les Témoignages que les Consistoires accordent aux Reformés de leurs Eglises particulieres, 26. 98. 178. 243. 247. Decret touchant ceux que les Propofans doivent avoir, tant des Consistoires du Lieu de leur Demeure, que des Professeurs sous lesquels ils ont étudié, 577.

Temples des Reformés, pour la Construction desquels les Grands Seigneurs & les Gentilhommes devoient contribuer, parce qu'à Defaut de cela on faisoit des Assemblées de Pieté dans plusieurs Lieux très peu convenables, & mal propres, 777.

Tremouille (Duchesse de la) Cette Dame obtint du III. Synode National de Charenton que les deux Pasteurs qui servoient l'Eglise de Vitré, n'y resteroient plus, à Cause de la Mesintelligence, & des Disputes qu'il y avoit entr'eux, depuis plusieurs Années, attendu aussi que les Peuples s'étoient ennuiés de leurs Querelles, dans lesquelles plusieurs avoient pris Parti, 672.

Theses des Professeurs Reformés, dans lesquelles il leur fut très - expressément défendu, par deux Synodes Nationaux, de mettre certaines Questions difficiles de la Theologie, qui avoient des Suites dangereuses, 663. *Voies Questions.*

Tolerance mutuelle de tous les Chrétiens, separés de la Communion de Rome, proposée, & approuvée par le Synode National de Tonneins 57. &c. jusqu'à 62. Celle que le II. Synode National de Charen-

V Anité des Femmes & des Enfants des Ministres, qui portoient des Habits ornés & parés contre la Bienféance & la Modestie, en suivant avec Affectation toutes les nouvelles Modes, dans leurs Ajustemens, au grand Scandale des Fidéles, 744. Quels Remedes le dernier Synode National de Loudun y apporta, 745.

Vaudois. Leur Histoire faite par Mr. Perrin, II. L'Examen en fut renvoié aux Pasteurs de Geneve, 87. Commission Synodale qui fut donnée pour faire une autre Histoire des Vaudois, 248.

Union des Eglises Reformées de France, pour laquelle tous les Deputés au Synode National de Tonneins devoient travailler, 6. 7. Acte qui fut dressé pour cette Union, 50. Serment fait dans un Synode pour observer cette Union, 83. Divers Expediens proposés touchant celle des Lutheriens avec les Reformés, sur XXI. Articles, 57. &c. jusqu'à 62. Ce qu'on fit dans l'Assemblée Politique de la Rochelle pour le même Sujet, 102. Nouveau Projet d'Union entre les Reformés & les Lutheriens fait dans le Synode National de Vitré, 108. 109. Autre Serment fait pour l'Union de tous les Reformés, & signé au Synode National d'Alais, 142. 143. 144. Formulaire d'un autre Serment, signé pour cela dans le même Synode, 145. 146. Autre Formulaire pour confirmer les Decrets du Synode National de Dordrecht, 182. 183. 184. 278. 279. Tous ces Decrets furent inserés en LIX. Articles de Doctrine, dans les Actes du I. Synode National de Charenton proposés à XXIX. Erreurs qu'on y rejettâ, 298. &c. jusqu'à 323. Clauses de l'Union des Eglises Reformées du Bern avec celles de France, rejettées par le Commissaire du Roi, au II. Synode National de Charenton, & soutenues par des

TABLE ALPHABET. DES MATIERES.

Procedures qui causerent de très-grandes Contestations , 476. &c. jusqu'à 483. Ces Eglises furent enfin unies & incorporées avec celles de France , 553. Decret par lequel le susdit Synode declara que les Lutheriens pouvoient s'unir avec les Reformés dans la Reception des Sacrements & les Exercices du Culte Religieux, sans faire aucune Abjuration, 500. 501. Union & Correspondance des Reformés de France avec ceux des Pais étrangers, défendue par une Ordonnance du Roi Louis XIII. 536.

Universités Reformées de France. Les Deputés de IV. Provinces demanderent que le Nombre en fut diminué, 26. Reglemens, Statuts, & Distributions qui les concernent & leurs Professeurs, 33. &c. jusqu'à 36. 45. 46. 99. 122. &c. jusqu'à 128. 134. 152. 173. 177. 203. &c. jusqu'à 212. 264. 268. 282. 286. 287. 292. 356. 378. 400. &c. jusqu'à 403. 409. 410. 474. 476. 489. 497. 507. 510. &c. jusqu'à 516. 520. 538. 553. 565. 577. 583. &c. jusqu'à 587. 604. 611. 633. 640. 675. 676. 694. &c. jusqu'à 701. 717. 748. 749. 795. &c. jusqu'à 799.

X.

Xaintonge. Demande très-importante faite par les Deputés de cette Province au Synode National de Tonneins, contre ceux qui n'acquiescent pas à tous les

Decrets des Synodes, & des autres Assemblées Ecclesiastiques, ou Politiques, faits à la Pluralité des Voix, 10. Ordonnance que ces Deputés firent faire pour les Gouverneurs des Places de Sûreté, & pour les Conseillers Reformés des Parlemens, 25. Projet qu'ils donnerent touchant les Universités Reformées, 26.

Y.

Yssoire. Lieu où les Deputés Generaux en Cour devoient procurer le Retablissement de la Religion Reformée, qu'on y avoit détruite, 27. Ce que l'Assemblée Politique de la Rochelle fit pour cela, 103. Nouvelles Demandes qui furent faites pour le même Sujet, 189.

Z.

Zelande, Province des Pais-Bas Reformés. Elle fut choisie, par le Synode National de Tonneins, pour y envoyer tous les Deputés des Eglises Reformées & Protestantes, qui devoient y travailler à s'unir dans une même Communion, selon le Projet qui en fut dressé par ce Synode, 57. &c. jusqu'à 62. Autre Projet du Synode National de Vitré, pour le même Sujet, 108. 109. Zèle de plusieurs Grands Seigneurs Reformés, pour l'Union de tous les Fideles Chrétiens, à laquelle ils travailloient, 13.

Fin de la Table du I I. Tome.

Fautes d'Impression qu'on doit corriger.

Dans le Tome Premier.

Page 7. ligne 30. dressées, *lisés*, dressés. ligne 34. le, *lisés*, les. page 26. ligne 5. dressée, *lisés*, dressée. page 39. ligne 20. de, *lisés*, des. page 52. ligne 20. Delinquens, *lisés*, Delinquans. page 76. ligne 1. IV. *lisés*, VI. page 113. ligne 12. aucun, *lisés*, aucun. page 132. ligne 10. le premier, *lisés*, le present. page 133. ligne 28. scandalisées, *lisés*, scandalisée. page 376. ligne 9. Deputés, *lisés*, Deposés. page 387. ligne 27. denonceront, *lisés*, donneront.

Dans le Tome Second.

Page 65. ligne 27. Lettrée, *lisés*, Lettre. page 471. ligne 8. Quarantin, *lisés*, Carantan. page 452. ligne 36. Quarantin, *lisés*, Carantan. page 706. ligne 2. son Fils, *lisés*, son Neveu.